



# Cahier des charges pour l'évaluation du Fonds lausannois d'intégration

Lausanne, le 08 juillet 2024

## 1. SITUATION INITIALE/CONTEXTE ET MOTIF DE L'ÉVALUATION

### 1.1. Origines

Lausanne est une ville internationale : 43 % de sa population n'a pas de passeport suisse, plus de 160 nationalités s'y côtoient. Promouvoir l'intégration, favoriser la compréhension mutuelle et prévenir le racisme sont des enjeux importants.

Le Fonds lausannois d'intégration — FLI vise à compléter l'action conduite par les pouvoirs publics dans les secteurs clés de l'intégration, en valorisant la participation des citoyennes et des citoyens et en mettant à leur disposition des moyens financiers pour leur permettre de concrétiser leurs initiatives. Le FLI, s'adresse, en effet, à des associations, des collectifs de personnes migrantes, des collectifs de quartier et à des organismes à but non lucratif actifs dans le domaine de la migration.

Les requérants et requérantes peuvent choisir entre deux délais pour déposer leur projet, soit le 15 avril ou le 15 octobre. Les petits projets (coûts totaux ne dépassant pas 5 000 francs) peuvent être déposés en tout temps.

Les projets soutenus par le FLI, sur décision de la Commission lausannoise pour l'intégration — CLI, ont pour objectif de favoriser, sur le terrain, l'intégration et les échanges au sein de la population lausannoise dans son ensemble, la cohabitation dans les quartiers ainsi que de promouvoir l'égalité des chances, notamment de celles et ceux qui n'ont pas de passeport suisse. Le BLI met en place différentes aides (séance d'information, formations, suivi individualisé) afin que les projets puissent être conceptualisés, puis réalisés dans les meilleures conditions.

Selon le règlement du FLI, un rapport d'évaluation doit être effectué tous les quatre ans. Une première évaluation externe a été faite pour la période 2014-2017. Cette dernière avait pour principaux objectifs :

1. **Gestion administrative et procédure décisionnelle** : Examiner l'efficacité de la gestion administrative et des procédures décisionnelles du FLI, en vérifiant si elles permettent une prise de décision informée et efficace concernant l'octroi des subsides.



2. **Projets soutenus** : Évaluer la conformité des projets financés avec les critères et objectifs du FLI, ainsi que l'impact de ces projets sur la communauté.
3. **Soutien aux porteurs et porteuses de projets** : Analyser l'efficacité du soutien offert aux porteurs et porteuses de projets, incluant des formations, des ateliers et un suivi personnalisé, et vérifier si ce soutien améliore la qualité des demandes de subvention et l'exécution des projets.
4. **Visibilité du FLI** : Vérifier la visibilité du FLI et si l'offre de financement est bien connue du public cible.
5. **Effets obtenus** : Évaluer dans quelle mesure les projets soutenus ont atteint leurs objectifs initiaux et contribué aux buts globaux du FLI, notamment en matière d'intégration et de lutte contre la discrimination.

L'évaluation s'est déroulée en trois phases :

**Phase I (fin 2015/début 2016)** : Focus sur la gestion administrative et la procédure décisionnelle.

**Phase II (fin 2016/début 2017)** : Analyse du soutien aux porteurs et porteuses de projets et de la visibilité du FLI.

**Phase III (fin 2017)** : Bilan des recommandations mises en œuvre et évaluation globale des effets du FLI.

De cette évaluation, il en est ressorti les points suivants :

### **Gestion administrative et procédure décisionnelle**

L'évaluation a démontré que la procédure décisionnelle du FLI fonctionne efficacement sans rencontrer de difficultés majeures. La diversité des points de vue au sein de la Commission lausannoise pour l'intégration (CLI) est activement recherchée, ce qui permet une prise de décision avisée sur l'octroi des subsides. Les recommandations précédentes concernant la procédure décisionnelle et la gestion administrative ont été généralement mises en œuvre, à l'exception de l'ajout d'une grille de critères, jugée impraticable.

### **Projets soutenus**

Selon l'évaluation, le nombre de projets soumis et soutenus s'est stabilisé, avec environ 30 projets soumis par an et 25 projets soutenus en 2016 et 2017. Les projets sont variés et répondent aux objectifs larges du FLI, ce qui permet de financer une diversité de projets participatifs ou ciblant des publics spécifiques.



## **Soutien aux porteurs et porteuses de projets**

L'évaluation a souligné que le taux de participation aux activités proposées et le type de soutien sollicité variaient d'année en année. Il semble donc exister des besoins différents en matière d'information et de conseil, et la diversité des offres de soutien (uniquement information via le site internet, séances d'information [information et échange], conseils plus approfondis en bilatéral) proposées par le BLI permet d'y répondre.

## **Visibilité du FLI**

Bien que cette question n'ait pas été réévaluée récemment, il est noté que le FLI est connu des associations, même si elles ne distinguent pas toujours clairement le FLI des autres offres de financement du BLI. Des efforts futurs seront dirigés vers la valorisation des projets soutenus pour améliorer la visibilité du FLI.

## **Effets du FLI**

Le FLI est perçu comme un pilier important du travail d'intégration à Lausanne, apportant une prestation de service précieuse aux résidents et résidentes lausannois. Les auto-évaluations des porteurs et porteuses de projets indiquent une atteinte satisfaisante des objectifs, malgré la difficulté d'évaluer des impacts sur des réalités sociétales globales.

En conclusion, le FLI a réussi à se positionner comme un élément clé de l'intégration et du soutien à la diversité culturelle à Lausanne, tout en répondant aux recommandations des phases d'évaluation précédentes.

Une deuxième évaluation doit être faite et portée sur la période 2018 à 2023.

### **1.2. Objectifs de l'évaluation**

Pour la période 2018-2024, la seconde évaluation du FLI doit permettre de faire ressortir dans quelle mesure le Fonds permet de remplir ses objectifs principaux qui sont de favoriser l'intégration sociale et la diversité culturelle, la cohabitation au sein des quartiers, et l'égalité des chances entre personnes possédant ou non la nationalité suisse. L'évaluation devra donc se concentrer sur les objectifs suivants :

#### **1. Évaluer le type d'associations bénéficiant du fonds :**

Identifier et catégoriser les types d'associations recevant des financements (domaines d'activité, structure juridique, type de migration et personnel salarié ou non).

Analyser la répartition des fonds entre les différentes associations soutenues, comparer en fonction des années.



## 2. Évaluer le public cible :

Déterminer grâce à des données quantitatives et qualitatives, les caractéristiques démographiques des bénéficiaires des projets (âge, genre, origine ethnique, situation socio-économique).

Évaluer si les publics cibles des projets financés correspondent à celui défini par les objectifs du FLI.

## 3. S'assurer que le Fonds lausannois d'intégration répond bien aux objectifs des différents programmes d'intégration cantonaux (Mini-PIC) :

Évaluer si les projets financés s'alignent avec des mesures Mini-Pic et si oui lesquelles

Démontrer dans quelle mesure Mini-PIC s'inscrivent les projets financés et comment ils peuvent renforcer les initiatives des programmes d'intégration cantonaux.

## 4. Proposer des recommandations en vue d'un meilleur impact des projets soutenus :

Formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité et l'impact des projets financés. Proposer des changements concrets du règlement et des objectifs du Fonds.

Proposer des stratégies pour optimiser l'utilisation des fonds et maximiser les bénéfices pour les bénéficiaires.

Ces objectifs visent à garantir que le FLI continue à répondre aux besoins du public cible, tout en maximisant l'efficacité et l'impact des projets soutenus. Ils permettront également de s'assurer que les initiatives financées sont en adéquation avec les objectifs des programmes d'intégration cantonaux et de proposer des améliorations pour les futures périodes de financement.

## 5. Proposer des recommandations en vue d'une meilleure visibilité du FLI auprès du public cible

Évaluer la visibilité du Fonds lausannois d'intégration (FLI) pour s'assurer que toutes les associations concernées sachent qu'elles peuvent y recourir et comprendre comment le faire.

Formuler des recommandations concrètes afin d'améliorer la visibilité auprès d'un public plus large.

**Budget** : Un montant maximum de 30 000 CHF est prévu pour cette évaluation.



## Calendrier

Délai	Quoi ?	Qui ?
<b>30 août 2024</b>	Délai de postulation	Instituts
<b>30 septembre 2024</b>	Réponses aux postulations	BLI
<b>15 octobre 2024</b>	Délai d'acceptation du mandat	Instituts
<b>03 Mars 2025</b>	Délai de rendu du rapport intermédiaire	Instituts
<b>01 Avril 2025</b>	Discussion mandataire/BLI	Instituts/BLI
<b>13 Octobre 2025</b>	Délai de rendu du rapport final	Instituts
<b>Novembre 2025</b>	Présentation du rapport à la CLI	BLI
<b>Décembre 2025</b>	Présentation officielle aux partenaires	BLI

## Documentation de base

- Règles de gestion du Fonds lausannois d'intégration
- Programme d'intégration communal, Ville de Lausanne
- Site Internet BLI : [www.lausanne.ch/bli](http://www.lausanne.ch/bli)
- Site Internet FLI : [www.lausanne.ch/fli](http://www.lausanne.ch/fli)

## Renseignements supplémentaires, personne de contact et délai

Aghil Chandran, Bureau lausannois pour les immigrés (BLI),  
[aghil.chandran@lausanne.ch](mailto:aghil.chandran@lausanne.ch), 021/315 72 42

Annexes:

- Règles de gestion du Fonds lausannois d'intégration
- Extrait du Programme d'intégration communal concernant le FLI, Ville de Lausanne, 2018-2021

# **Programme d'intégration communal Ville de Lausanne 2018-2021**

## SOMMAIRE

1. Introduction .....	3
De la création du Bureau lausannois pour les immigrés à aujourd'hui .....	3
Définir l'intégration pour agir .....	4
Une tâche transversale .....	4
Agir dans le contexte lausannois .....	5
2. Aperçu statistique de la ville de Lausanne .....	6
2.1. Généralités sur la population étrangère à l'échelle de la ville .....	6
2.1.1. Âge et sexe .....	9
2.1.2. Langue et religion .....	10
2.1.3. Chômage .....	11
2.2. Aperçu statistique par quartier et sous-secteur .....	12
2.2.1. Zoom sur les sous-secteurs statistiques .....	12
2.2.2. Zoom sur trois quartiers : Malley / Bourdonnette / Bellevaux .....	14
3. Bilan 2014-2017 et identification des nouveaux besoins, changements prévus .....	17
3.1. Premier pilier « Information et conseil » .....	17
3.1.1. Primo-information et besoin en matière de l'encouragement de l'intégration .....	17
3.1.2. Conseil .....	21
3.2. Deuxième pilier « Formation et travail » .....	24
3.2.1. Encouragement précoce .....	24
3.2.2. Employabilité .....	26
3.3. Troisième pilier « Compréhension et intégration sociale » .....	30
4. Description de l'organisation chargée de la mise en œuvre .....	36
5. Tableau synoptique des mesures, objectifs et indicateurs .....	40
Annexe 1: Rapport-préavis No 2016/33 .....	76
Annexe 2: Fiche statistique sur le quartier Sébeillon/Malley .....	118
Annexe 3: Grille financière 2018-2021 .....	127



# 1. Introduction

## *De la création du Bureau lausannois pour les immigrés à aujourd'hui*

La création du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) et celle du premier poste de préposé aux immigrés en Suisse, en février 1971, constituent les premières bases de la politique communale d'intégration. Les 45 ans de ces actions pionnières en Suisse ont été célébrés le 11 décembre 2015, dans le cadre du vernissage de la publication « Traits d'union – L'intégration à Lausanne. Evolution des pratiques, visions et actions ». Cette publication de soixante pages offre, simultanément, un regard rétrospectif sur la genèse de la politique lausannoise d'intégration, souvent peu connue, ainsi qu'une synthèse des missions actuelles du BLI dans le contexte évolutif de ces dernières années. Cette publication constitue l'un des jalons du processus de concertation mis en œuvre en vue de la rédaction d'un nouveau rapport-préavis sur la politique communale d'intégration, qui a été adopté en novembre 2016.

Le dispositif lausannois d'intégration s'est basé jusqu'ici sur le rapport-préavis No 2003/29 « Politique communale d'intégration et naturalisation des immigrés »<sup>1</sup>. Or, depuis 2003, de nombreux changements sont intervenus, aux niveaux tant fédéral que cantonal. C'est dans ce contexte mouvant que la Municipalité de Lausanne a engagé des démarches participatives afin d'élaborer, en concertation avec la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI), des nouvelles propositions, au plus près des besoins du terrain. Ces orientations font désormais partie intégrante du programme d'intégration communal présenté au canton de Vaud en 2013, en vue de la signature d'une Convention de subventionnement pour la période allant de 2014 à 2017.

Aujourd'hui, ces orientations, qui ont fait leurs preuves, ont été inscrites dans un document de même rang que le rapport-préavis N° 2003/29, à savoir dans le rapport-préavis sur la politique lausannoise d'intégration, No 2016/33, « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration »<sup>2</sup>.

Ce rapport-préavis présente les mesures relatives à la promotion de l'intégration sur le plan lausannois, tout en précisant la définition de l'intégration défendue par les autorités communales, définition partagée aux niveaux cantonal et fédéral. Il n'a pas pour vocation de mettre en exergue toutes les actions conduites par l'administration communale en matière d'intégration et de prévention du racisme, mais de se concentrer sur les mesures spécifiques conduites principalement par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Outre le récapitulatif de ces mesures, ce rapport-préavis vise à présenter les évolutions récentes en matière de politique d'intégration sur les plans fédéral, cantonal et communal, ainsi que les conventions de subventionnement qui ont été conclues avec le Canton de Vaud couvrant la période 2014-2017.

Au seuil de la nouvelle législature 2016-2021, ce rapport-préavis poursuit également l'objectif majeur de consolider, sur le plan institutionnel, les missions du dispositif lausannois d'intégration et de présenter les orientations futures dans ce domaine.

---

<sup>1</sup> Bulletin du Conseil communal (BCC), Lausanne, 19 janvier 2003.

<sup>2</sup> BCC, Lausanne, 5 novembre 2013.

Pour le surplus, la référence au rapport-préavis de 2003, ainsi qu'à la nouvelle publication « Traits d'union – L'intégration à Lausanne. Evolution des pratiques, visions et actions », offre un regard rétrospectif sur la genèse de la politique communale d'intégration, regard permettant de mettre en perspective l'actuelle et future politique communale d'intégration, décrite dans ce nouveau rapport-préavis.

### *Définir l'intégration pour agir*

La politique lausannoise d'intégration s'ancre fermement dans le contexte des droits fondamentaux et vise une meilleure cohésion sociale. Il s'agit avant tout de créer les conditions cadres visant à favoriser l'égalité des chances. En tant que membre de la Coalition européenne des villes contre le racisme, Lausanne veille à l'élimination de toute forme de discrimination entre population suisse et étrangère. De manière globale, la Ville de Lausanne s'engage dans une démarche participative pour mettre en œuvre une politique communale d'intégration, en adéquation avec les droits fondamentaux qui nous relient.

La vision lausannoise de l'intégration s'inscrit clairement dans une approche qui favorise :

- la pédagogie des droits humains ;
- le respect des valeurs communes ;
- la construction d'une citoyenneté ouverte et participative.

Cette approche doit contribuer à ce que chacune et chacun puissent trouver sa place au sein de notre société. La promotion de l'intégration vise un accès égal aux ressources sociales, politiques et économiques. Dans ce but, la simultanéité des droits et des devoirs de la personne qui arrive, d'une part, et de la société qui accueille, d'autre part, est essentielle pour développer des mesures spécifiques pertinentes. L'intégration, conçue ainsi comme un processus réciproque, concerne la population lausannoise dans son ensemble.

### *Une tâche transversale*

Au-delà du rôle de cheville ouvrière que joue le BLI pour la coordination des mesures spécifiques en matière d'intégration en lien avec la migration, de nombreux secteurs de l'administration communale portent cette politique en tant que structures ordinaires dont les prestations s'adressent à toute la population, en favorisant l'accès au marché du travail, l'égalité des chances dès le plus jeune âge, ou encore l'accès au logement, par exemple.

De plus, la Ville de Lausanne, consciente du rôle important des initiatives issues de la vie associative et du rôle citoyen joué par les associations, soutient ces dernières dans des domaines très variés : cours de français, activités socioculturelles et sportives, spectacles, animations festives, interprétariat, projets d'intégration spécifiques, mise à disposition de locaux, etc. De nombreuses initiatives émanant d'associations ou de collectifs permettent ainsi de rendre visible l'apport positif des populations migrantes et de stimuler l'échange interculturel. La liste des associations de personnes migrantes est régulièrement mise à jour sur le site du BLI.

L'intégration constituant une tâche transversale mobilisant des compétences variées, la politique d'intégration de la Ville concerne de nombreux services communaux, ainsi qu'un vaste tissu associatif de près de 160 associations œuvrant dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme, au sein desquelles sont actifs de nombreux professionnels et bénévoles.

Au-delà de cette mosaïque de compétences complémentaires composée par les partenaires locaux, la Ville de Lausanne, par l'intermédiaire du BLI notamment, entretient des échanges réguliers avec les acteurs clés de l'intégration aux niveaux cantonal (Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme – BCI) et fédéral (Secrétariat d'Etat aux migrations – SEM, Commission fédérale des migrations – CFM ; Service fédéral de lutte contre le racisme – SLR, Commission fédérale contre le racisme – CFR).

### *Agir dans le contexte lausannois*

La Ville de Lausanne, désormais quatrième ville suisse, a connu une forte croissance au cours de la dernière décennie. Depuis 2017, sa population totale a dépassé les 145'000 habitants.

Demain, comme aujourd'hui, la politique d'intégration continuera à revêtir une importance capitale dans une ville où la population étrangère atteint 42.3% de sa population globale, dépassant ainsi nettement la moyenne vaudoise s'établissant à 32.7%, selon les statistiques 2014. Il convient de noter que, sur les dix-sept quartiers que compte Lausanne, tous, à l'exception d'un seul (Beaulieu/Grey/Boisy), dépassent la moyenne vaudoise. Dix quartiers, sur dix-sept, dépassent même la moyenne lausannoise de 42.3% de population étrangère. Dans ce contexte, la conception de l'intégration, incluant la population dans son ensemble, prend tout son sens.

Ce programme communal d'intégration, qui est aujourd'hui présenté, s'inscrit clairement dans cette réflexion globale et concerne, conformément aux dispositions fédérales, les mesures d'intégration dites spécifiques. A cet égard, conformément au courrier du Canton de Vaud, datant du 19 octobre 2015, il convient de souligner que, « sur le plan financier, le principe demeure que les enveloppes budgétaires allouées dans le cadre des conventions dites mini-PIC le sont dans le cadre strict de la promotion de l'intégration spécifique. Les objectifs stratégiques fédéraux et cantonaux distinguent en effet les efforts entrepris par les structures ordinaires en matière d'intégration, efforts devant être pris par leurs propres budgets, et la promotion de l'intégration spécifique prise en charge par les bureaux de l'intégration cantonaux et communaux ».

En tenant compte de l'apport important de la promotion de l'intégration à une meilleure cohésion sociale dans l'intérêt de la population dans son ensemble, ainsi que par cohérence avec les engagements pris auprès du Canton de Vaud et de la Confédération, la Ville de Lausanne s'engage à respecter les orientations prises, sur les plans tant financier que thématique, et à consolider, dans la mesure de ses moyens, la politique communale d'intégration, dans un contexte où elle est devenue une politique transversale d'importance.

## 2. Aperçu statistique de la ville de Lausanne

### 2.1. Généralités sur la population étrangère à l'échelle de la ville

En 2017, la population lausannoise vient de dépasser les 145'000 habitants et compte près de 62'000 étrangers. Depuis les années 80, la population suisse a perdu un peu moins d'un cinquième de son effectif alors que, simultanément, la population étrangère a augmenté de manière constante (Figure 1). Entre 1990 et 2016, la population étrangère est passée de 30% à 43% de la population totale (Tableau 1). Cette évolution s'explique par un solde migratoire globalement positif pour la population étrangère depuis 1990, alors qu'il est resté négatif pour la population suisse. La population croissante de la ville est donc majoritairement due à la venue de nouveaux arrivants sans passeport suisse, venus par vagues successives en fonction du contexte géopolitique mondial, mais également par le solde naturel qui est largement positif pour la population étrangère depuis plus d'une vingtaine d'années. En effet, la population étrangère a un taux de natalité plus élevé et un taux de mortalité plus bas que celui de la population suisse. Cela s'explique notamment par la répartition par âge, différente pour la population suisse et étrangère, comme nous le verrons par la suite. La part de population âgée de plus de 65 ans notamment est largement plus élevée chez les Suisses (21% versus 6.5% pour la population étrangère).

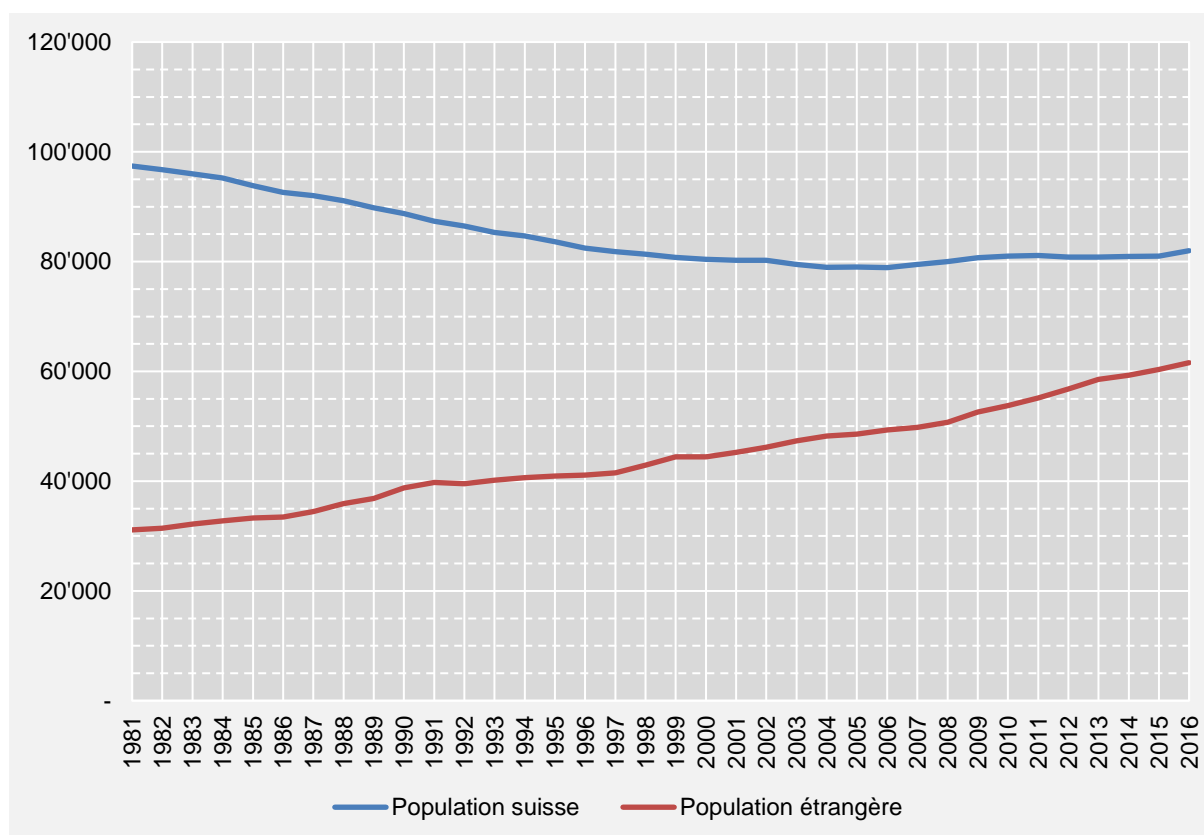
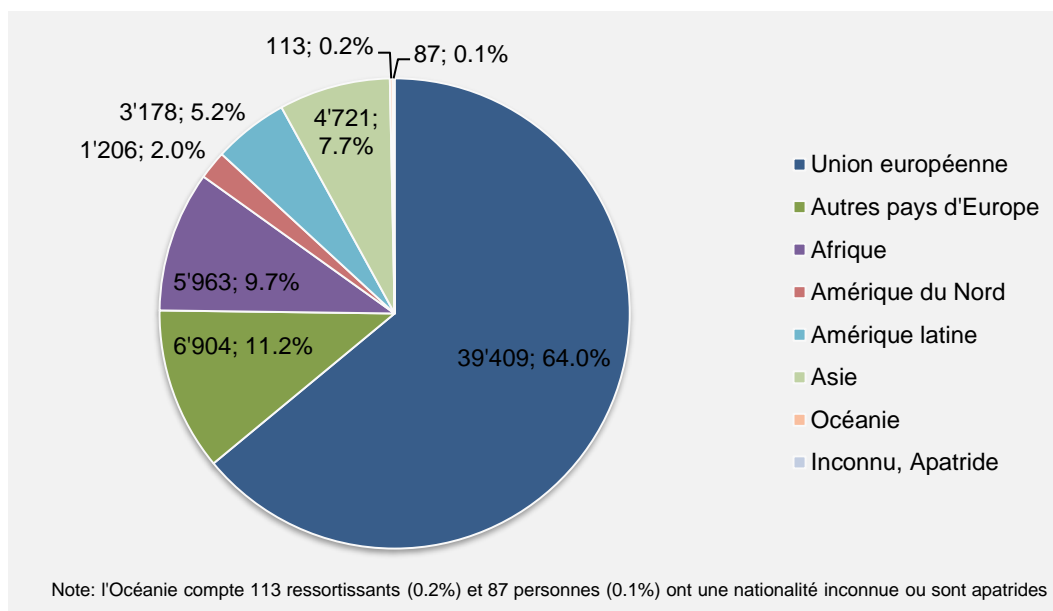


Figure 1 : Evolution de la population suisse et étrangère de 1981 à 2016

**Tableau 1: Evolution de la population lausannoise de 1990 à 2016**

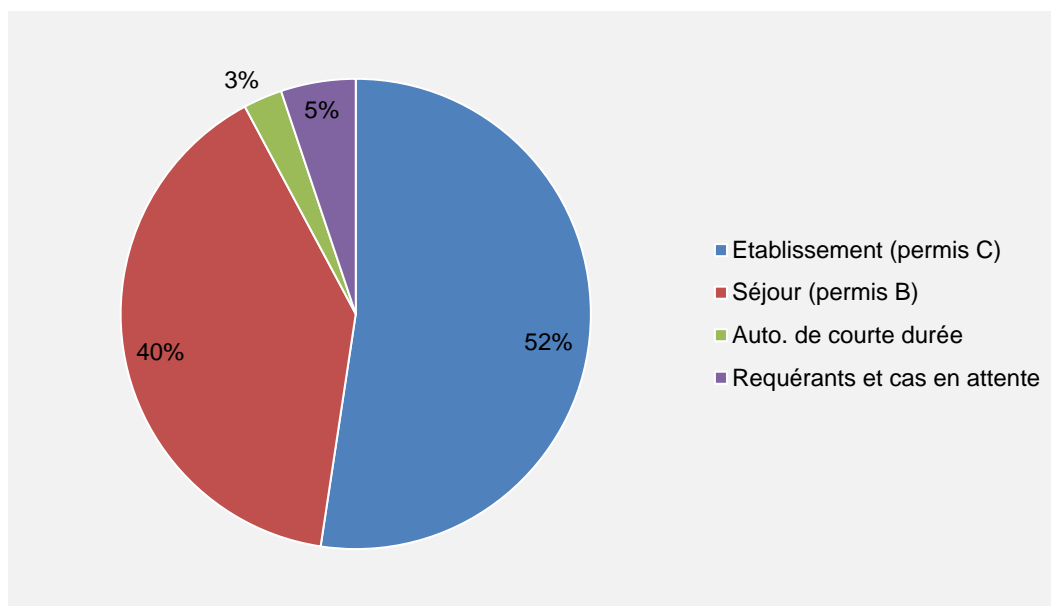
Année	Total	Suisses	Etrangers	Population étrangère en %
1990	127'515	88'765	38'750	30.4
2000	124'835	80'421	44'414	35.6
2010	134'753	80'970	53'783	39.9
2016	143'561	81'980	61'581	42.9

Lausanne regroupe des habitants de plus de 160 pays et figure parmi les villes les plus cosmopolites, après Genève. Les Français (18.6% de la population étrangère), Portugais (16.2%), Italiens (10.7%) et Espagnols (8.3%) sont les plus présents. Les communautés françaises et portugaises ont remplacé aujourd'hui les communautés italiennes et espagnoles, majoritaires dans les années 90. Une grande majorité des étrangers provient de l'Union européenne (64%), un peu plus d'un dixième vient des autres pays d'Europe (Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Serbie p.ex.). Les trois-quarts des ressortissants étrangers de Lausanne viennent donc du continent européen. Un dixième vient du continent africain. Finalement, les ressortissants d'Asie, d'Amérique latine et du Nord forment les 15% restants (Figure 2).



**Figure 2 : Population étrangère lausannoise par régions du monde**

Parmi la population étrangère, plus de la moitié possède un permis d'établissement (permis C) et 40% possède un permis B. Plus de 90% des étrangers sont donc établis de façon durable à Lausanne. Le 8% d'entre eux, est soit au bénéfice d'une autorisation de courte durée, est requérant d'asile, ou est en attente d'une décision (Figure 3).



**Figure 3 : Répartition des étrangers selon le type de permis**

Depuis quelques années, Lausanne compte autour de 15'000 nouveaux arrivants par année, dont le 30% possède un passeport suisse. Au début des années 80, les nouveaux arrivants étaient encore majoritairement suisses. En 1986, on assiste à un inversement de tendance avec une légère majorité d'étrangers parmi la population nouvellement arrivée. Depuis ce moment charnière, la proportion d'étrangers n'a cessé d'augmenter pour atteindre, en 2015, près de deux tiers des nouveaux arrivants (autour de 70%). A noter qu'en 2015, les Français sont les plus nombreux à être arrivés à Lausanne. Ils représentent un quart des nouveaux arrivants. Viennent ensuite les Portugais (9%), les Italiens (8.5%) et les Espagnols (6.5%) qui forment groupés un autre quart. En cinquième position arrivent les ressortissants Chinois (3%). Un peu plus de la moitié de ces nouveaux arrivants provient de l'extérieur de la Suisse, alors que l'autre petite moitié vient d'une autre commune suisse. Les deux tiers des nouveaux arrivants ont entre 20 et 39 ans. Un peu plus de 10% d'entre eux a entre 40 et 64 ans. Plus de trois-quarts des nouveaux arrivants sont donc en âge de travailler. Moins d'un quart a entre 0 et 19 ans. Les nouveaux arrivants de plus de 65 ans sont peu nombreux (moins de 1%). Le constat est le même pour les nationalités majoritaires, à quelques différences près. A noter que les nouveaux arrivants espagnols de 40 à 65 ans, notamment, sont plus nombreux que la moyenne (Tableau 2).

**Tableau 2: Répartition des nouveaux arrivants par âge et par nationalité, 2015**

	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 64 ans	65 à 79 ans	80 ans et +
France	22%	67%	10%	1%	0%
Portugal	25%	54%	21%	0%	0%
Italie	16%	65%	17%	1%	1%
Espagne	21%	59%	20%	0%	0%
Chine	22%	71%	6%	0%	0%
Pop. étrangère totale	24%	63%	13%	0%	0%

Des estimations, datant de 2013, nous renseignent sur la répartition de la population lausannoise, selon le passé migratoire. Une forte majorité de la population lausannoise est issue de la migration (58%) : 17% sont suisses, 40% sont étrangers de 1<sup>re</sup> génération et 1% est étranger de la 2<sup>e</sup> génération.

### 2.1.1. Âge et sexe

La population lausannoise est une population jeune, la classe d'âge des 20 à 39 ans notamment représentée, en 2016, 37%, taux plus élevé que la valeur suisse qui est de 27% et dont les 40-64 ans sont majoritaires (35%). Le rapport de dépendance des jeunes<sup>3</sup> (0 à 19 ans) s'élève à 30%, ce qui place Lausanne devant les autres grandes villes suisses. Genève se place juste derrière avec une valeur de 27%. La population lausannoise en âge de travailler représente 60% de la population totale.

Concernant la population étrangère, la répartition par âge se différencie de celle des Suisses (Figure 4). En effet, la population âgée, notamment, regroupe 6% de la population étrangère totale. Alors que ce groupe d'âge est beaucoup plus important chez la population suisse (21%). Cette différence est également visible au sein du groupe de population en âge de travailler (20 à 64 ans), qui regroupe les trois-quarts (75%) de la population étrangère totale, et comme mentionné précédemment, uniquement 60% de la population totale.

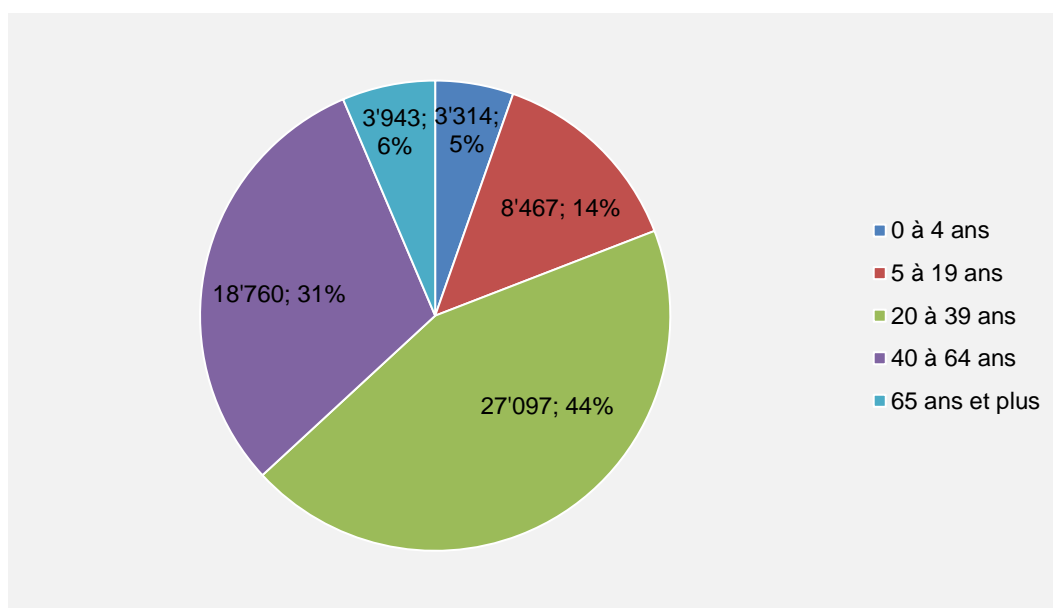


Figure 4: Répartition de la population étrangère par groupes d'âge

Le constat est le même pour la population de femmes étrangères. La part de femmes étrangères en âge de travailler représente les trois-quarts de la population étrangère totale. Elles sont également plus nombreuses que les femmes suisses de cette tranche d'âge. Les femmes étrangères âgées sont moins nombreuses avec seulement 7% de femmes de plus de 65 ans, alors qu'un quart de femmes suisses a plus de 65 ans. Alors que les femmes migrantes peuvent rencontrer des difficultés à s'insérer professionnellement, des chiffres

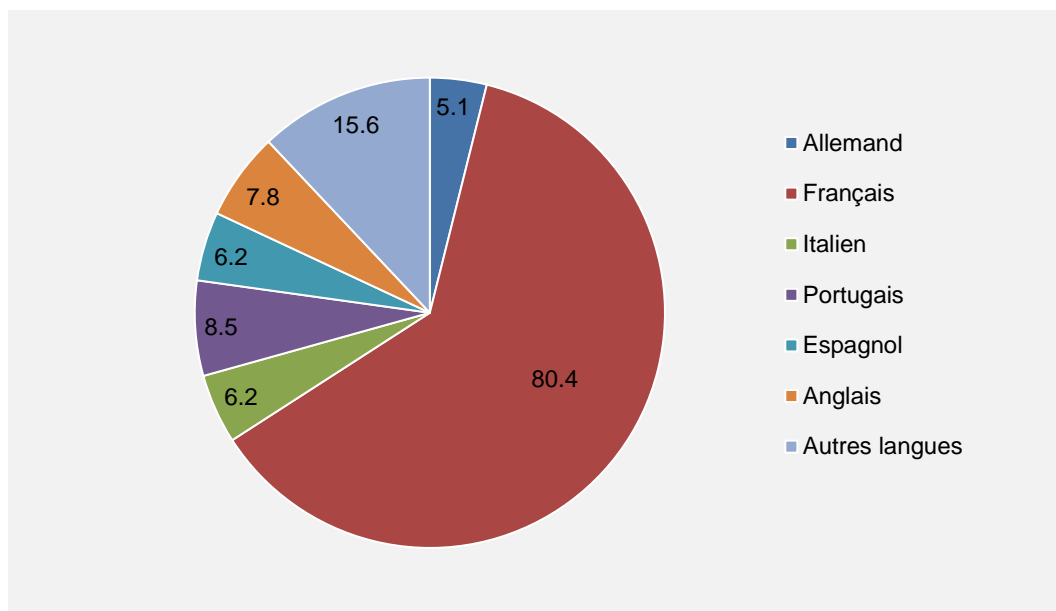
<sup>3</sup> Rapport de dépendance : mesure le pourcentage des personnes d'un groupe d'âges choisis par rapport à l'effectif de la population âgée de 20 à 64 ans.



nous manquent sur le chômage les concernant. Les femmes en général sont moins nombreuses à être inscrites au chômage que les hommes (57% contre 43% en 2016).

### 2.1.2. Langue et religion

Les estimations, effectuées en 2013 lors du relevé structurel, montrent que la grande majorité de la population lausannoise, de 15 ans et plus, parle le français comme première langue (80.4%). Le portugais, l'anglais, l'italien et l'espagnol suivent loin derrière : entre 6.2% et 8.5% de la population ont ces langues comme première langue. A noter qu'un 15.6% de la population dit avoir une autre langue que les précitées comme première langue (Figure 5).



**Figure 5 : Population résidente permanente, âgée de 15 ans et plus, selon la langue principale**

En ce qui concerne les religions, on observe, depuis 1990, une diversification des confessions liées à la diversification des communautés présentes à Lausanne (Figure 6). À noter que le nombre de personnes ne donnant pas d'indication quant à leur religion a considérablement augmenté, passant de 5% à 35%, auxquels s'ajoutent un 10% de la population se déclarant sans confession, ce qui signifie que 45% de la population revendique aucune appartenance religieuse. Les catholiques et protestants ont perdu près de la moitié de leurs effectifs en 25 ans. Les musulmans atteignent un 6% de la population.



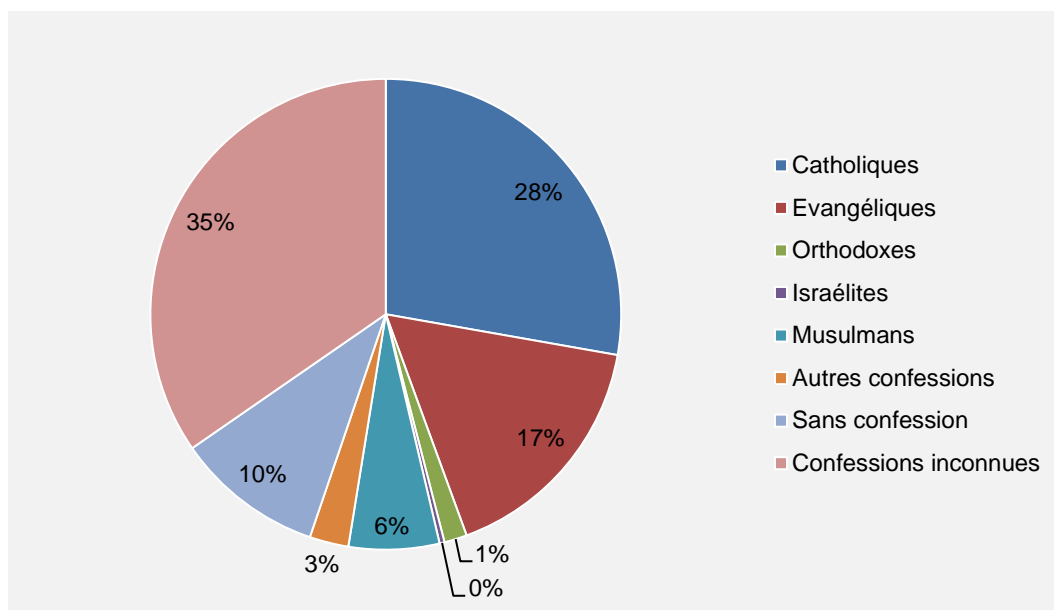


Figure 6 : Population totale selon la religion, 2015

### 2.1.3. Chômage

A Lausanne, le taux de la population au chômage se situe autour de 7%, depuis plus d'une vingtaine d'années. En 2016, 57% de la population au chômage n'a pas de passeport suisse. Dans une même proportion, le chômage touche plus les hommes (57%) que les femmes se disant à la recherche d'un emploi. Parmi la population étrangère au chômage, plus de la moitié provient de l'UE des 27 (54%).

## 2.2. Aperçu statistique par quartier et sous-secteur

Après ces statistiques globales, mettons en évidence des territoires de la ville qui peuvent demander une attention particulière en matière d'intégration et de prévention du racisme. Dans un premier temps, nous allons rapidement faire un tour d'horizon de l'ensemble des sous-secteurs lausannois afin de repérer les endroits où la population étrangère est particulièrement présente, puis nous reviendrons à l'échelle du quartier afin de détailler trois territoires particuliers en matière de population étrangère.

### 2.2.1. Zoom sur les sous-secteurs statistiques

Un regard sur la figure 7, qui illustre la population étrangère par sous-secteurs en termes de proportions et effectifs en 2015, permet globalement de relever l'importante présence de population étrangère dans la plupart des parties de la ville. Néanmoins, nous pouvons noter une présence plus marquée à l'ouest de la ville. Cette carte permet la mise en évidence de certains sous-secteurs lausannois. En effet, les sous-secteurs centraux de « Riponne/Tunnel », « Borde » et « Le Vallon », les sous-secteurs de « Bourdonnette », « Près-de-Vidy » et « Prélaz » situés à l'ouest, celui de « Chissiez » à l'est, celui de « Pré-Fleuri » au nord et celui de « Les Cèdres » au sud montrent une proportion de population étrangère supérieure à 51.6%. Cette carte permet également la mise en évidence des sous-secteurs « Bellevaux », « Av. d'Echallens » et « Av. de Morges » qui regroupent une population étrangère nombreuse et proportionnellement importante par rapport à la population suisse.

Deux sous-secteurs mentionnés ci-dessus regroupent une population peu nombreuse, ce résultat doit donc être pondéré. En effet, le sous-secteur de « Pré-Fleuri », situé à la frontière avec la commune du Mont-sur-Lausanne, au nord de l'autoroute, abrite la presque totalité des habitants du quartier de Sauvabelin, mais ne représente que 441 habitants étrangers. Le sous-secteur « Les Cèdres » (69.8%) regroupe moins de 300 habitants. Ce sous-secteur est principalement occupé par la Haute Ecole Pédagogique, par un gymnase et par une caisse de pension notamment. Relevons néanmoins qu'il s'y trouve une résidence estudiantine qui permet certainement d'expliquer, en partie, le taux élevé de ressortissants étrangers.

Afin de passer en revue des indicateurs tels que la répartition par âge, le type de permis de résidence, la taille des ménages et la religion, revenons à l'échelle du quartier et à trois quartiers en particulier.

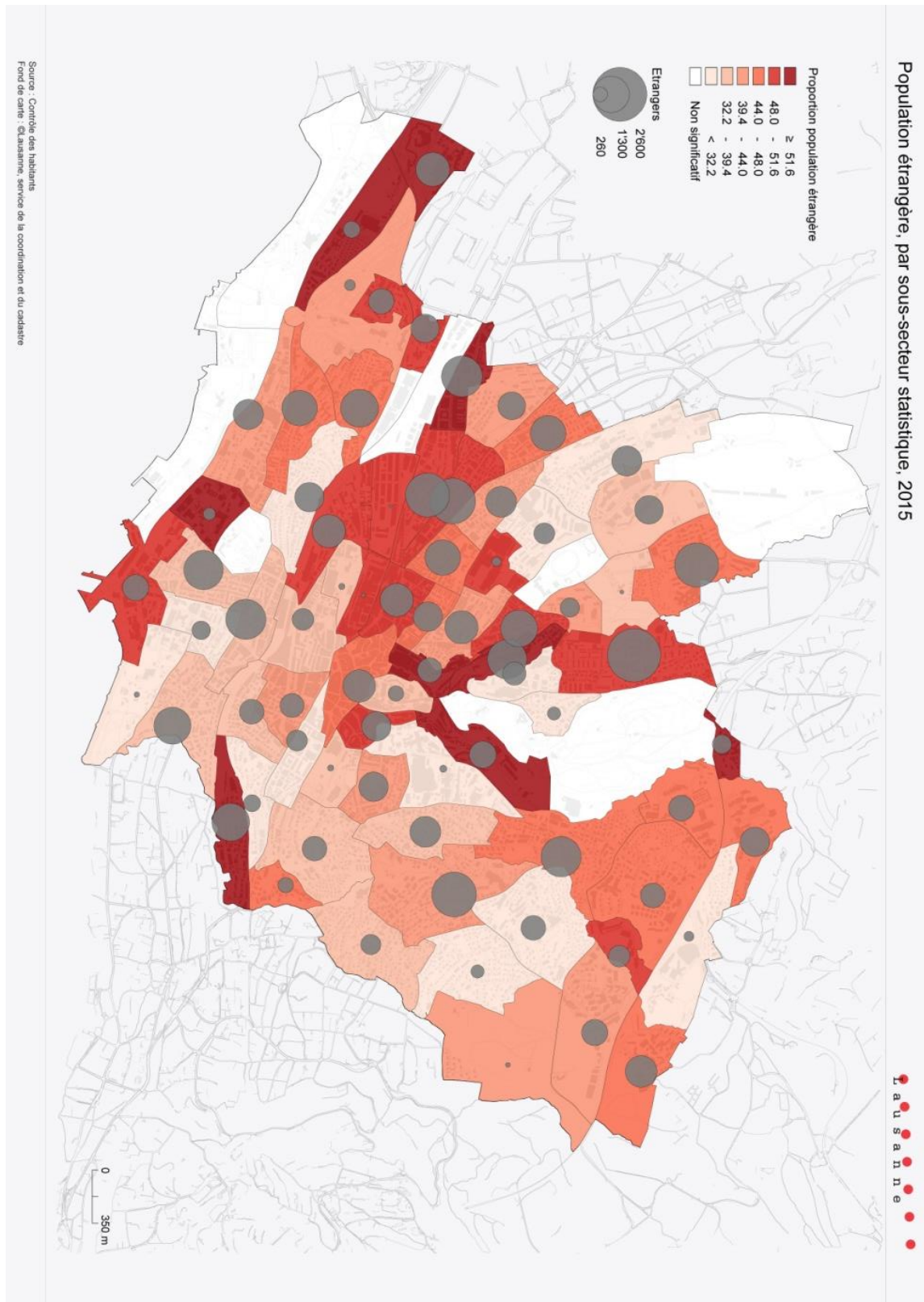


Figure 7 : Population étrangère par sous-secteur statistique, 2015

### 2.2.2. Zoom sur trois quartiers : Malley / Bourdonnette / Bellevaux

En 2016, parmi les 17 quartiers statistiques lausannois, 8 dépassent la moyenne lausannoise relative au taux de population étrangère, moyenne située à 42.9%. Les quartiers de Sébeillon/Malley (51.5%), Montoie/Bourdonnette (50.6%), Sauvabelin (48.7%) et Borde/Bellevaux (47.7%) présentent les taux de population étrangère les plus élevés. Nous ne nous pencherons pas ici sur le quartier de Sauvabelin, car ce quartier regroupe une population peu nombreuse qui représente moins de 1% de la population lausannoise (1'000 habitants vs 7'500-11'000 habitants environ pour les trois autres). Nous allons donc nous intéresser davantage aux quartiers de Sébeillon/Malley, situé à l'ouest de la ville, à celui de Montoie/Bourdonnette, situé au sud-ouest, et celui de Borde/Bellevaux situé au nord-ouest.

Ces quartiers qui concentrent un taux de population étrangère tournant autour de 50% regroupent également une population nombreuse avoisinant les 10'000 habitants (en moyenne, les quartiers lausannois comptent autour de 8'000 habitants). Le quartier de Montoie/Bourdonnette est toutefois légèrement moins peuplé (un peu plus de 7'500 habitants). Ces quartiers ont vu leur population étrangère augmenter, de manière linéaire, depuis les années 1980. Cette évolution est comparable à celle de l'ensemble de la ville, comme nous l'avons vu dans la partie précédente. Les taux relatifs de population étrangère et suisse des quartiers de Sébeillon/Malley et Montoie/Bourdonnette se sont équilibrés au fil du temps, en arrivant à égalité dans les années 2000. La population suisse de ces deux quartiers a en effet parallèlement diminué jusque dans les années 2000, pour augmenter à nouveau depuis. Le quartier de Borde/Bellevaux a suivi la même logique : la population étrangère y a augmenté de manière linéaire, alors que la population suisse a diminué progressivement, mais cette dernière reste néanmoins majoritaire en 2016.

Le quartier de Borde/Bellevaux présente un taux particulièrement élevé de ressortissants étrangers au bénéfice d'un permis C (60%) en comparaison au taux lausannois (52.4%). Ce sont les habitants de l'Europe du Sud-Est (72%), ainsi que de l'Europe du Sud-Ouest (69%), qui font grimper cet indice. Un taux de permis C oscillant autour des 70% est également observable pour les mêmes groupes de population des deux autres quartiers. La part des habitants de ces quartiers ayant un permis B est moins importante que pour l'ensemble de la ville, alors que pour les autres permis, la situation est comparable. De petites variations sont à souligner pour le quartier de Borde/Bellevaux qui a seulement une part de 1% de population qui est requérant d'asile ou en attente (5% pour Lausanne).

Au niveau de la taille des ménages, ces trois quartiers regroupent des ménages plus nombreux par rapport à la moyenne lausannoise. La taille moyenne des ménages de ces quartiers est, en effet, de 2.1 habitants par ménage, alors que la moyenne lausannoise se situe à 2.0. Le quartier de Montoie/Bourdonnette accueille des ménages de 4 personnes, et plus, plus nombreux que la moyenne.

Ces quartiers présentent des caractéristiques particulières en matière de répartition de la population étrangère par groupes de pays. Prenons le cas de la population française, population étrangère majoritaire à Lausanne. En rapport à la situation de l'ensemble de la ville de Lausanne, le taux de ressortissants français est moins important pour ces trois quartiers. A titre d'exemple, le quartier de Borde/Bellevaux a un taux de population française qui s'élève à 8.7% alors que celui de la ville est de 18.6%. A l'inverse, les habitants

provenant de l'Europe du Sud-Est (notamment des Balkans) sont plus représentés au sein de ces quartiers. En effet, ces trois quartiers regroupent davantage de ressortissants ne provenant pas des pays traditionnels d'immigration (France, Italie, Espagne, Portugal). C'est particulièrement le cas pour les quartiers Montoie/Bourdonnette et Borde/Bellevaux. Ces quartiers accueillent davantage de ressortissants provenant de l'Europe du Sud-Est, d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine ou du sous-continent indien.

La population étrangère de ces trois quartiers est surreprésentée au sein de la population en âge de travailler, en particulier pour la population entre 20 et 50 ans. Alors que la population suisse est surreprésentée chez les plus de 60 ans, en particulier chez les femmes. La population étrangère de moins de 10 ans est majoritaire dans le quartier de Sébeillon/Malley alors que les Suisses sont majoritaires chez les 10 à 20 ans. Au niveau de la répartition par âge et par groupes de pays, le taux des ressortissants français de 20 à 39 ans est particulièrement élevé pour ces trois quartiers. Néanmoins, comme déjà souligné, les Français sont nettement moins nombreux dans ces trois quartiers que dans d'autres quartiers de la ville. Les Français qui habitent ces quartiers sont plutôt de jeunes adultes. Concernant le groupe d'habitants de 40 ans et plus, les taux sont plus élevés, que ceux de la population étrangère du quartier, pour les habitants de l'Europe du Sud-Ouest. En moyenne, la population étrangère est plus nombreuse chez les 20 à 39 ans. Le quartier de Borde/Bellevaux fait exception avec une représentation égale des personnes ayant entre 20 à 39 ans et entre 40 à 64 ans.

Du point de vue de la durée de résidence, la majorité des étrangers de ces quartiers habite à Lausanne depuis dix ans et plus. Le quartier de Borde/Bellevaux en est l'exemple avec 42% des étrangers dans ce cas de figure. Notons qu'environ la moitié des ressortissants d'Europe du Sud-Ouest et du Sud-Est de ces quartiers résident depuis plus de dix ans à Lausanne. Alors que les ressortissants français, par exemple, sont des habitants récemment arrivés. En effet, la majorité habite à Lausanne depuis un à quatre ans.

Le constat est identique au niveau des permis de résidence. En effet, autour de 70% des ressortissants d'Europe du Sud-Ouest et du Sud-Est est au bénéfice d'un permis C, contre environ 50-60% de l'ensemble des étrangers de ces quartiers. Presque 60% des habitants français des quartiers de Sébeillon/Malley et Montoie/Bourdonnette est au bénéfice d'un permis B, contre moins de 40% de l'ensemble des étrangers de ces quartiers. Il se pourrait que les habitants français de ces quartiers soient en majorité des étudiants. Ces quartiers présentent également un taux plus élevé que la moyenne d'habitants d'Afrique subsaharienne qui sont requérants ou en attente d'une décision (entre 10-20% contre 5% pour la moyenne des étrangers du quartier).

Du point de vue de la religion, les habitants de ces quartiers se différencient de la situation de l'ensemble de la population lausannoise. La part de population de confession catholique y est légèrement plus élevée, et celle de confession musulmane encore plus, notamment pour les ressortissants étrangers. Le quartier de Montoie/Bourdonnette se différencie toutefois avec une population suisse de confession musulmane plus importante que les deux autres quartiers. Le taux de ressortissants étrangers de confession musulmane y est également plus important avec presque 15% de la population étrangère qui se dit musulmane contre environ 5% pour l'ensemble de la population lausannoise. Relevons que les habitants de

confessions inconnues, donc qui ne donnent pas cette information, est bien plus importante chez la population étrangère de ces quartiers.

A l'avenir, des fiches statistiques par quartiers nous permettront de mieux connaître la population lausannoise, et plus particulièrement sa population étrangère. Ces fiches statistiques viendront compléter l'« Aperçu statistique sur la population », disponible sur le site des statistiques de la Ville de Lausanne. Ces nouvelles fiches porteront spécifiquement sur la population étrangère et seront disponibles pour chacun des dix-huit quartiers lausannois. Elles ont été conçues afin de présenter un certain nombre d'indicateurs intéressants en ce qui concerne la population étrangère, ainsi que des cartes.

A titre d'exemple, la fiche du quartier Sébeillon/Malley, qui a le taux de population étrangère le plus élevé à Lausanne, est jointe en annexe. Elle permet la mise en évidence des particularités statistiques de ce quartier en comparaison à l'ensemble de la ville. Par exemple, ce quartier est constitué pour les deux-tiers de ressortissants d'Europe du Sud-Ouest (35%), de France (15%) et d'Europe du Sud-Est (15%).



### 3. Bilan 2014-2017 et identification des nouveaux besoins, changements prévus

La promotion de l'intégration se fait quotidiennement dans différents services de l'administration communale. A cette action quotidienne réalisée dans les structures ordinaires, s'ajoutent des mesures spécifiques contribuant à concrétiser le principe d'égalité des chances pour les personnes migrantes dans des secteurs clés de l'intégration.

Dans le cadre du présent programme communal, nous nous limiterons à donner un bilan par mesures pour les années 2014-2017 et d'indiquer les améliorations prévues pour les années 2018-2021. Des nouvelles mesures sont également proposées. Ainsi, la nouvelle numérotation des mesures tient compte de la présentation qui est faite dans le tableau synoptique.

#### 3.1. Premier pilier « Information et conseil »

##### Objectif communal

La Ville de Lausanne développe une politique d'accueil dans le but d'offrir une information et des conseils de qualité, adaptés à chaque situation, et mettant en exergue les prestations mises sur pied par les services communaux dans différents secteurs essentiels de la vie quotidienne.

##### 3.1.1. Primo-information et besoin en matière de l'encouragement de l'intégration

##### Les mesures :

<i>Mesures existantes avant 2014</i>	<i>Mesures développées 2014-2017</i>	<i>Mesures 2018-2021</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'accueil global destiné à tous les arrivants</li> <li>• Publication annuelle « Apprendre à Lausanne » et diverses publications d'information</li> <li>• Ateliers de préparation à la naturalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers d'accueil et d'orientation en langues pour les personnes migrantes</li> <li>• Ateliers thématiques dans les quartiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'accueil global destiné à tous les arrivants</li> <li>• Ateliers d'accueil et d'orientation en langues pour les personnes migrantes</li> <li>• Publication annuelle « Apprendre à Lausanne »</li> <li>• Diverses publications d'information</li> </ul>

Mesure n°1	Programme d'accueil global destiné à tous les arrivants
------------	---

Depuis 2014, Lausanne accueille environ 15'000 nouveaux arrivants par année, dont environ 75% n'a pas de passeport suisse. Depuis la rentrée 2009, sur l'initiative du BLI et en collaboration avec d'autres services, la Ville de Lausanne propose à toutes les personnes nouvellement établies dans la capitale vaudoise un programme d'accueil comportant trois volets :

1. La publication « Vivre à Lausanne, un guide pratique » présente les principales prestations de la Ville de Lausanne. Ce condensé d'informations utiles traduits en 11 langues comporte un répertoire d'adresses indispensables à quiconque habite à Lausanne. Mis à jour et édité à environ 20'000 exemplaires, le BLI a publié la 6<sup>e</sup> édition fin 2016.
2. La séance d'accueil des nouveaux arrivants par la Municipalité est très appréciée par le public présent. Cette séance a été proposée 2 fois par année aux primo-arrivants. Avec l'arrivée de la nouvelle Municipalité (juillet 2016), une réflexion sur l'organisation des séances est entamée par le Secrétariat municipal qui souhaite proposer une seule séance par année, mais avec une présence de l'administration communale beaucoup plus forte (environ 20 services tiendront des stands d'information).
3. Des visites de la ville, organisées par le Mouvement des Aînés, invitent les nouveaux arrivants à découvrir Lausanne de manière insolite.

Pour la période 2018-2021, ce programme central est maintenu.

Mesure n°2	Ateliers d'accueil et d'orientation en langues pour les personnes migrantes
------------	---

Dans le but de compléter l'offre de base du programme d'accueil, le BLI propose cette nouvelle mesure début 2014. Les ateliers d'accueil et d'orientation en plusieurs langues s'adressent aux personnes migrantes arrivées à Lausanne au cours de la dernière année. Ils visent à élargir les réseaux des migrant-e-s et peuvent aussi constituer une première orientation pour ces personnes.

Ils se sont déroulés en 6 langues en 2014 et en 9 langues en 2015. En 2017, le BLI a prévu de les organiser en 5 langues, et cette fois-ci en deux sessions, l'une au premier semestre, et l'autre au second, afin de s'adapter au mieux aux besoins.

<i>Année</i>	<i>Nombre d'ateliers et de participants total</i>
2014	7 ateliers, 62 participants
2015	9 ateliers, 69 participants
2016	pas d'ateliers, remplacés d'entente avec le BLI par des ateliers thématiques
2017	mai et octobre, à voir

Participation selon les langues: français (35 participants sur 2 ateliers), espagnol (25 participants sur 2 ateliers), anglais (27 participants sur 2 ateliers), tamoul (12 participants sur 1 atelier).



Pour la période 2018-2021, le BLI compte renouveler ces ateliers d'accueil, à nouveau en deux sessions par année, en se concentrant sur les communautés linguistiques les plus nombreuses à Lausanne, soit le français, le portugais, l'espagnol, l'italien et l'anglais. Concernant les autres langues plus minoritaires, il s'agira de former des personnes-relais à l'intérieur même des communautés, qui pourront constituer des référents pour leurs pairs. L'objectif est de pouvoir soutenir, d'une manière plus informelle ces communautés qui bénéficient d'un moins grand réseau à leur arrivée, et de transmettre les informations autrement que par des ateliers.

Comme nouveauté, les ateliers sont complétés depuis 2017 par une visite guidée des principaux sites de l'administration communale.

Mesure abandonnée	Ateliers thématiques dans les quartiers
-------------------	---

Mis sur pied de manière complémentaire aux ateliers d'accueil et d'orientation, les rendez-vous proposés dans les quartiers de Lausanne ont traité de différentes thématiques qui ont été conçues en collaboration avec les services et les associations dans les quartiers. Cette mesure a permis de décentraliser l'offre, et d'aller vers les habitants.

Au vu des contraintes temporelles difficiles, ainsi qu'en raison du taux de participation moyen, cette mesure ne sera pas reconduite telle quelle. Une visite guidée des principaux sites de l'administration, ajoutée dans la mesure n°2 dès 2017, permettra aux personnes migrantes de mieux connaître les prestations offertes par les divers services communaux.

Mesure n°3	Publication annuelle « Apprendre à Lausanne »
------------	---

La brochure « Apprendre à Lausanne » répertorie les offres de formation susceptibles d'intéresser les personnes migrantes arrivant à Lausanne. Mise à jour chaque année avant la reprise des cours, la brochure « Apprendre à Lausanne » et son dépliant multilingue sont largement distribués dans les réseaux lausannois dès la mi-août : écoles, cours de langues et de cultures d'origine, associations et institutions actives dans le domaine de l'intégration, institutions privées, diverses réceptions de l'administration, ainsi qu'auprès de nombreux collaborateurs des services sociaux, du travail et de la santé.

La brochure est imprimée à 3'000 exemplaires et le dépliant à 2'500 exemplaires. Les stocks sont épuisés avant chaque été, signe que ces outils correspondent à un besoin.

A chaque édition, une évaluation est envoyée aux associations/institutions figurant dans la brochure.

Pour la période 2018-2021, cette mesure est maintenue telle quelle.

Nouvelle mesure Mesure n°4	Diverses publications d'information
-------------------------------	-------------------------------------

L'information est au centre des préoccupations du BLI, afin de mieux faire connaître les prestations sociales, culturelles et sportives de la Ville de Lausanne. Le récapitulatif des publications sous forme de bulletin de commande, offre un panorama des produits d'information développés au BLI. Ainsi, chaque année, le BLI éditera un bulletin de commande qui sera distribué largement.

Un travail spécifique sur différentes thématiques sera fait sur la période 2018-2021.

- Une brochure sur les ELCO, afin de mieux faire connaître ces prestations
- Le BLI a entamé une réflexion sur comment informer au mieux les nouveaux arrivants tout en s'adaptant aux nouvelles technologies. La réflexion se poursuit et en collaboration avec les services informatiques et webmaster internes à la Ville de Lausanne, le BLI proposera une plateforme qui pourra aller au plus près des besoins des nouveaux arrivants.
- Ev. une brochure sur le réseau lausannois socio-sanitaire. Dans un deuxième temps, le BLI pourra développer des ateliers sur les aspects, en fonction des besoins et des retours du réseau et des bénéficiaires.

### 3.1.2. Conseil

#### Les mesures

Mesures existantes avant 2014	Mesures développées 2014-2017	Mesures 2018-2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers de préparation à la naturalisation – Mandat Corref</li> <li>• Permanence d'accueil et d'orientation du BLI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherches et statistiques (2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours de préparation à la naturalisation – Mandat Corref</li> <li>• Permanences de préparation à la naturalisation – Mandat Nouvelles Perspectives</li> <li>• Permanence d'accueil et d'orientation du BLI</li> <li>• Recherches et statistiques</li> </ul>

Mesure n°5	Cours de préparation à la naturalisation – Mandat Corref
------------	--

L'unité Compétences de Base du Service social de la Ville de Lausanne se charge du monitoring concernant l'ensemble des ateliers de préparation à la naturalisation de Corref.

Le BLI a participé au financement de deux sessions supplémentaires par année jusqu'en 2016. En 2016, en lien avec les modifications liées à la procédure de naturalisation, des réflexions entre le Service social de Lausanne (SSL) et le BLI ont été conduites en vue d'aboutir à une offre coordonnée en matière de préparation à la naturalisation. Ainsi, le BLI finance trois sessions depuis 2017 et publie un dépliant présentant l'offre complète lausannoise.

Nouvelle mesure	Permanences de préparation à la naturalisation – Mandat Nouvelles Perspectives
Mesure n°6	

Suite à la modification de la loi fédérale sur la nationalité, la Ville de Lausanne propose aux personnes pouvant faire une demande de naturalisation, une plus large offre de préparation à l'audition de naturalisation conçue de manière complémentaire. Ainsi dès 2017, l'association Nouvelles Perspectives propose des permanences, sans inscription.

Ces séances, gratuites, se déroulent les vendredis, de 18h à 20h. Elles permettent de faciliter la compréhension de l'histoire, de la géographie et des institutions politiques aux niveaux suisse, vaudois et lausannois. Les personnes sont libres d'y aller autant de fois qu'elles le souhaitent.

Ces permanences sont fréquentées principalement par les personnes qui sont dans le besoin urgent d'une aide pour la préparation à l'audition de naturalisation, par les personnes qui n'ont pas le temps d'attendre d'avoir une place au cours proposé par Corref ou par les personnes qui ont simplement besoin d'un coup de pouce ponctuel.

Mesure n°7	Permanence d'accueil et d'orientation du BLI
------------	--

Situé au cœur de Lausanne, le BLI est la plateforme d'information et centre de relais de l'administration communale dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme. Le BLI offre à toute personne – indépendamment de son passeport, ainsi qu'aux associations et institutions – accueil et conseil sur des thèmes divers en lien avec la migration : cours de français, formation, école, travail, assurances sociales, naturalisation, droits politiques.

Le BLI compte une augmentation d'environ 400 (2014) à plus de 1'000 (2015-2016) téléphones/courriers/courriels/visites traités par la réception.

Le nombre d'envois a aussi augmenté et on constate une très forte augmentation du nombre de personnes touchées : env. 2'000 (2014), env. 6'000 (2015), env. 20'000 (2016).

Le fichier d'adresses, mis à jour régulièrement, est aussi en augmentation constante passant d'env. 1'800 (2014) à env. 5'000 contacts (2016).

Dès 2018, un travail important est prévu afin que l'accès à la FAQ soit facilité. Des pages internet spécifiques aux questions traitées par la FAQ du BLI seront créées, si possible en différentes langues.

Mesure n°8	Recherches et statistiques
------------	----------------------------

Afin de couvrir les besoins spécifiques du BLI en matière statistique de manière transversale, le BLI a créé depuis 2016 un nouveau poste qui a pour objectif de conduire des recherches qualitatives ciblées dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme, et de favoriser ainsi une meilleure connaissance statistique de la ville de Lausanne. Le nouveau pôle « statistiques et recherches » au sein du BLI est chargé, en collaboration avec divers partenaires communaux, de développer au quotidien, et selon les ressources à disposition, les tâches suivantes:

- conduire des analyses en lien avec les inégalités sociales, selon les quartiers lausannois, avec pour objectif de mieux cibler les prestations en matière d'intégration ;
- développer des outils d'analyse et d'évaluation nécessaires à la définition de mesures d'intégration globales (Ville dans son ensemble) et spécifiques (par quartiers/thématiques) ;
- à partir de l'analyse des données quantitatives, développer des analyses qualitatives afin de mettre en évidence les secteurs où les besoins sont les plus importants et cibler au mieux les actions à entreprendre ;
- apporter un soutien à l'équipe en matière de données statistiques.

Plus concrètement, pour l'heure, son action vise avant tout la réalisation des deux mesures suivantes :

a) Elaboration de fiches statistiques sur la population étrangère, par quartier.

Ces fiches statistiques pourraient être mises à disposition des professionnels et de la population intéressée. Elles devraient donner lieu à une publication de synthèse en 2017-2018, après validation par la Municipalité. Cette publication constituerait l'occasion de donner un aperçu général sur les différents quartiers selon les éléments statistiques relatifs à la population lausannoise, que celle-ci possède ou non un passeport suisse.

En 2020-2021, ces fiches statistiques seront mises à jour en vue de la nouvelle législature et, en principe, du prochain programme communal d'intégration. Une publication de synthèse sera également effectuée sur la base de ces nouvelles fiches, ce qui permettra de préparer cette nouvelle étape dans de bonnes conditions.

b) Des recherches qualitatives ciblées sont effectuées

De manière plus précise, des recherches qualitatives ciblées sont envisagées pour répondre au mieux aux mesures proposées.

Une recherche qualitative par année est prévue :

- En 2017-2018, une **recherche sur les associations lausannoises** œuvrant dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme sera conduite. Cette recherche permettra de faire un état des lieux, en donnant un panorama du tissu associatif lausannois et des axes d'action dans lesquels les associations lausannoises se distinguent. Il serait intéressant de se questionner sur la contribution des associations dans le domaine social, culturel, sportif et sur le plan religieux.
- En 2018-2019, nous programmons de cibler sur les **besoins des nouveaux arrivants en termes d'accueil**. Les offres actuelles sont-elles parfaitement adéquates ? Quels sont les moyens les plus appropriés pour transmettre les informations auprès des nouveaux arrivants ? Constate-t-on des différences selon les communautés ? L'objectif premier est de permettre d'adopter notre offre globale et de mieux cibler selon les besoins spécifiques.
- En 2019-2020, un focus spécifique pourrait être porté sur la **situation professionnelle des femmes migrantes à Lausanne**, qui constituent un groupe souvent confronté à la double discrimination. Si des recherches ont été conduites au niveau suisse, une recherche sur le plan local permettra, outre la mise en évidence des besoins des femmes migrantes dans leur processus d'intégration, d'établir également des comparaisons avec d'autres recherches du même type. L'un des objectifs de cette recherche est, bien sûr, d'adapter, au plus près des besoins identifiés, les offres en matière d'insertion professionnelle pour le public féminin.

Les orientations de ce pôle constitueront une avancée importante en termes qualitatifs pour l'ensemble du travail du BLI.

## 3.2. Deuxième pilier « Formation et travail »

### Objectif communal

La connaissance de la langue du pays d'accueil facilite l'intégration sociale des personnes migrantes. La population étrangère est inégale devant cet apprentissage, selon le pays d'origine (pays francophones ou non par exemple), selon l'alphabet d'origine, ou encore selon l'âge, le moment d'arrivée dans la société d'accueil ou la formation suivie dans le pays avant l'émigration en Suisse. D'autres facteurs externes entrent en ligne de compte, comme le fait d'avoir un emploi, des enfants en âge scolaire, faire partie ou non d'un réseau amical et familial ou s'engager auprès d'une association.

Il s'agit d'une thématique figurant à l'agenda politique et scientifique depuis plusieurs années maintenant. Elle fait l'objet de projets actuellement mis en œuvre dans différents cantons et communes. Une des idées centrales de ce type d'approche consiste à insister sur l'importance de l'apprentissage de la langue d'origine pour les jeunes enfants, afin de faciliter celui d'une langue du pays d'accueil. En plus de ce public cible spécifique, les actions entreprises à ce niveau permettent également de toucher les familles, en particulier les mères des enfants allophones.

### 3.2.1. Petite enfance

#### Les mesures

Mesure existante avant 2014	Mesures développées 2014-2017	Mesures 2018-2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1001 histoires – Mandat ISJM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1001 histoires – Mandat ISJM</li> <li>• Place aux histoires – Mandat Osons les livres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1001 histoires – Mandat ISJM</li> <li>• Place aux histoires – Mandat Osons les livres</li> </ul>

Mesure n°9	1001 histoires - Mandat Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM)
------------	---

L'Institut suisse Jeunesse et Médias développe le projet « 1001 histoires » dans le cadre de l'encouragement précoce, en collaboration avec le BLI pour le territoire communal. En valorisant la langue d'origine, l'objectif est aussi de favoriser l'accès au français, de faciliter l'intégration et de faire connaître aux familles les diverses prestations existant notamment dans le domaine préscolaire.

Globalement, les animations 1001 histoires ont atteint leurs objectifs. L'ISJM a organisé chaque année environ 100 animations, avec une fréquentation fluctuant selon les langues.

Dès 2018, il est convenu que l'ISJM propose un maximum de 110 rencontres (1h) autour des contes et du livre, dans neuf langues différentes (albanais, arabe, bosnien-croate-serbe, espagnol, portugais, somali, tamoul, turc et tigrigna) chaque année pour les familles allophones et les jeunes enfants de 0 à 6 ans. La coordinatrice du projet devra annuler les rencontres des langues qui ne trouvent pas le nombre minimum de leur public-cible après quelques tentatives.

L'objectif est de développer les compétences interculturelles des personnes migrantes, aussi bien de celles qui participeront aux rencontres, que plus particulièrement des animatrices et animateurs, qui conduiront ces rencontres et qui suivent une formation gratuite d'une journée.

Mesure n°10	Place aux histoires – Mandat Association Osons les livres
-------------	---

« Place aux histoires, un endroit où il fait bon lire : sensibilisation des adultes et prêt de livres à la maison ». Ce projet vise à atteindre des familles allophones avec de jeunes enfants, mais également des personnes de tout niveau social et de tout âge. L'objectif est de les inviter à pratiquer le langage du récit ensemble pour qu'il soit appliqué au quotidien.

Le projet initié dans un quartier (Clochatte) s'est développé pendant ces 4 ans et il est proposé désormais dans plusieurs quartiers lausannois dont la mixité est forte (par exemple Bourdonnette, Prélaz).

Les animatrices constatent qu'il y a toujours de nouvelles familles présentes lors de l'animation « Place aux histoires ». De nombreuses familles sont fidèles aux 8 ou 9 animations prévues dans leur quartier. Une moyenne de 15 à 20 enfants sont présents lors des animations (1h).

En 2014, l'association a réalisé 49 animations, 67 animations en 2015, 62 animations en 2016.

Les animatrices du projet sont très satisfaites de l'évolution de leur projet. Le public cible est touché et fidélisé. Les collaborations avec les institutions ordinaires dans les quartiers visés sont positives.

Ainsi dès 2018, l'association souhaite mettre sur pied environ 60 animations : moments de partage de lecture (en semaine), ainsi que des petits-déjeuners parents-enfants (samedi matin) dans les mêmes quartiers. Les quartiers touchés sont Bourdonnette, Boveresses, Grenette, Prélaz, Bellevaux, Borde et dans la salle d'attente de l'Hôpital de l'enfance.

### 3.2.2. Employabilité

#### Objectif communal

L'accès à l'emploi constitue un levier essentiel de l'intégration. Or, l'intégration professionnelle et économique est un des domaines où il est difficile d'obtenir des résultats probants. La Ville de Lausanne favorise le développement de mesures spécifiques en matière d'intégration professionnelle, en collaboration avec le secteur de l'emploi et de la formation. En tant qu'employeur, elle s'engage à promouvoir les compétences interculturelles au sein de l'administration communale.

#### Les mesures

Mesure existante avant 2014	Mesures développées 2014-2017	Mesures 2018-2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers destinés aux femmes migrantes comme premier pas vers l'insertion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers destinés aux femmes migrantes comme premier pas vers l'insertion – Mandat ST/BAT</li> <li>Ateliers de perfectionnement destinés aux femmes migrantes comme premier pas vers l'insertion – Mandat ST/BAT</li> <li>Permanence Emploi-Formation au BLI en différentes langues</li> <li>Rencontre annuelle thématique des secteurs de l'emploi, de la formation et de la recherche et remise du prix Diversité-Emploi-Formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers destinés aux femmes migrantes comme premier pas vers l'insertion – Mandat ST/BAT</li> <li>Permanence Emploi-Formation au BLI en différentes langues</li> <li>Rencontre annuelle thématique des secteurs de l'emploi, de la formation et de la recherche. Remise du prix Diversité-Emploi-Formation</li> </ul>

Mesure n°11	Ateliers destinés aux femmes migrantes comme premier pas vers l'insertion – Mandat Bourse à travail
-------------	---

Le Service du travail de la Ville de Lausanne se charge du monitoring concernant l'ensemble des ateliers de cette mesure.

Afin d'optimiser l'insertion professionnelle des personnes migrantes et plus particulièrement des femmes, la Bourse à travail (BAT) propose divers ateliers dont l'objectif est d'optimiser l'insertion professionnelle des personnes migrantes. Ces divers ateliers permettent aux personnes de mieux connaître et comprendre leur environnement, ainsi que de mieux cibler leur insertion professionnelle.

A noter, qu'un pourcentage des participantes viennent de tout le Canton, et non seulement de Lausanne.



Mesure regroupée avec la n°11	Mise sur pied d'ateliers d'approfondissement à l'attention des femmes migrantes en voie d'insertion professionnelle
-------------------------------	---

Le Service du travail de la Ville de Lausanne se charge du monitoring concernant l'ensemble des ateliers de cette mesure.

Depuis 2015, la BAT a proposé divers ateliers d'approfondissement pour femmes migrantes en voie d'insertion professionnelle:

- cours informatique (51 participant-e-s en 2015, 44 en 2016)
- coaching (11 participant-e-s en 2015, 18 en 2016)
- forum: mieux comprendre son quotidien (34 participant-e-s en 2015, 33 en 2016)
- service à table (hôtellerie) (45 participant-e-s en 2015, 36 en 2016)
- sensibilisation aux personnes âgées (45 participant-e-s en 2015, 26 en 2016).

Ces ateliers ont rencontré le succès attendu et ont répondu à satisfaction des formatrices et des participant-e-s aux besoins spécifiques rencontrés dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Cette mesure est dorénavant regroupée avec les ateliers proposés plus haut.

Mesure n°12	Permanence Emploi-Formation au BLI en différentes langues
-------------	---

Mise sur pied par le BLI en 2015, cette permanence Emploi-Formation (PEF) offre un accueil individuel en plusieurs langues aux personnes habitant à Lausanne. Les prestations sont confidentielles et gratuites. Les permanences ont lieu au BLI selon un horaire établi en fonction des langues proposées au public. Par langue une permanence de 2h par semaine est organisée.

Sous sa forme initiale, le BLI a proposé pendant une année une PEF en 7 langues (français, espagnol, italien, portugais, bosniaque, serbo-croate, arabe et anglais). De mi-mai à décembre 2015, on dénombre 112 consultations, avec une fréquentation très variable (30 consultations en portugais pour 1 seule en albanais).

Après un bilan début 2016, prenant en compte la fréquentation selon les langues, la permanence a subi quelques changements pour se concentrer sur 5 langues (espagnol, portugais, français, anglais et italien) à partir de septembre 2016, avec le recrutement de 2 nouveaux animateurs pour l'espagnol. Pour l'italien, la permanence est organisée sur rendez-vous. Total de la fréquentation en 2016: 106 consultations.

La fréquentation est très variable selon les langues. La permanence proposée en espagnol et celle en français sont celles qui rencontrent le plus de succès. Au cours des quatre premiers mois 2017, par exemple, 18 permanences en espagnol et 18 permanences en français ont été proposées. Les animatrices ont reçu respectivement 15 et 21 personnes. Les animateurs passent en moyenne 25 minutes avec chaque usager.

Les animateurs-trices de la PEF sont des personnes issues des communautés des langues choisies, soit du réseau de l'intégration ou des collaboratrices du BLI. Ils sont formé-e-s par une spécialiste de l'insertion et de l'orientation professionnelle. Les collaboratrices du BLI ont également comme tâche de guider les animateurs-trices dans leur nouvelle fonction et

d'assurer le suivi, ainsi que le bilan mensuel. Plusieurs coachings sont aussi organisés pendant l'année pour maintenir à jour la connaissance du réseau de l'intégration professionnelle et pouvoir poser des questions spécifiques à la spécialiste de l'insertion.

Globalement, les usagers sont très satisfaits des conseils reçus dans le cadre des permanences. Les remerciements que nous recevons parfois par email a posteriori, ou lorsque ces personnes reviennent au BLI, permettent de le vérifier. Ces usagers, s'ils sont réorientés vers d'autres services, auront déjà pu clarifier avec l'animateur-trice de la permanence leurs besoins et se dirigent dès lors vers ces institutions avec des demandes précises, ce qui est également un effet positif de cette permanence. Les services communaux actifs dans le domaine de l'insertion professionnelle (ORP, ETSL, ...) constatent eux aussi une amélioration dans le contact avec les usagers/usagères ayant fait appel à la permanence.

En plus des conseils donnés, certains usagers apprécient de trouver dans la permanence une écoute attentive de leur situation et de se sentir encouragés à persévérer dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Dès 2018, l'offre proposée par la permanence sera complétée par le dispositif suivant : des personnes ressources parlant des langues ne faisant pas partie de l'offre de la permanence (ex : somali, tigrinya) seront formées sur ces thèmes, avec pour objectif de constituer un relais dans leur communauté.

Un important travail de réseautage sera fait dès 2018 afin de mieux faire connaître cette permanence. En collaboration avec la chargée de projets, les animateurs et animatrices de chaque langue prendront le temps d'informer auprès de leur réseau et de leur communauté.

Mesure n°13	<p>Organisation d'une rencontre annuelle thématique des secteurs de l'emploi et de la formation</p> <p>Remise du Prix Diversité-Emploi-Formation</p> <p>Démarches diverses auprès des entreprises</p>
-------------	---

Dans un souci de mise en réseau des secteurs de l'emploi et de la formation, la Ville de Lausanne récompense désormais chaque année une action du secteur privé ou du secteur de la formation favorisant la diversité à Lausanne. C'est pour le BLI, l'occasion de réunir les secteurs de l'emploi et de la formation pour une rencontre thématique sur la gestion de la diversité et/ou de la prévention des discriminations dans le domaine de l'emploi. Le BLI touche chaque année environ 6'000 entreprises et instituts de recherche de Lausanne. Ces correspondants reçoivent le dépliant d'appel à candidatures du Prix Diversité-Emploi-Formation, ainsi que le bon de commande des brochures du BLI.

Doté d'un montant annuel de 10'000 francs, le prix Diversité-Emploi-Formation, récompense une action du secteur privé ou de la formation en faveur de la diversité en ville de Lausanne. Le Prix a été remis en 2016 et 2017 lors d'une cérémonie dans la salle du Conseil communal à l'Hôtel de Ville. Outre la mise en réseau, ces soirées ont permis d'inviter des intervenants dans le domaine spécifique de l'insertion professionnelle et migration afin de permettre également un moment de réflexion. Près de 100 personnes étaient présentes à chaque fois, ce qui a permis un riche échange entre les professionnels du secteur privé et de la formation, ainsi qu'avec les personnes du réseau de l'intégration et des services de l'administration.

Lancé au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2015, ce prix est octroyé pour la première fois en 2016. Le BLI a reçu 9 dossiers de candidatures et a récompensé une institution, JEUNCOMM Formation, pour son projet de cours de français langue étrangère en contexte professionnel.

Le lauréat de la deuxième édition est la Fondation ECAP et son projet, PROGREDIR qui a comme objectif d'offrir à des travailleuses migrantes faiblement qualifiées la possibilité d'accéder à la formation professionnelle et à un titre de qualification reconnu. Le BLI avait reçu 5 candidatures.

Le Prix est maintenu pour les années futures. Le BLI doit poursuivre un grand travail de réseautage afin que ce Prix gagne en importance auprès des entreprises, ainsi que des instituts de formation et de recherche. Le BLI envisage de les informer de manière régulière. Plusieurs canaux sont envisagés : premièrement, le BLI prévoit d'émettre une newsletter thématique plusieurs fois par an et de créer une page spécifique sur le site internet du BLI. D'autres canaux de communication seront également utilisés pour relayer des informations spécifiques, à l'image des magazines et/ou newsletters propres à chaque branche d'activités. Des contacts seront développés dans ce sens, notamment avec les associations professionnelles. Enfin, des rencontres pourront aussi être organisées sur des sujets spécifiques. Il sera notamment important de diffuser les informations relatives aux révisions d'ordonnance en discussion, visant à faciliter l'intégration professionnelle des détenteuses de permis F, par exemple.

La diffusion de bonnes pratiques et d'expériences réussies (ex : les lauréats du Prix DEF), la mise à disposition d'une FAQ sur ces thématiques sont des contenus qui seront inclus dans ces communications.

Enfin, des formations en gestion de la diversité continueront d'être proposées aux entreprises et instituts de recherche et de formation.

### 3.3. Troisième pilier « Compréhension et intégration sociale »

#### Objectif communal

Au fil de l'âge, selon ses ressources économiques et son capital social, les besoins varient d'une personne à l'autre pour se sentir bien au sein de la société dans laquelle elle vit. La Ville de Lausanne s'efforce de répondre aux besoins spécifiques de ses habitant-e-s. Elle soutient et valorise la diversité et la participation, en tant qu'atouts importants pour l'ensemble de la population lausannoise.

Soucieuse de répondre au mieux aux besoins spécifiques de sa population tout en garantissant une cohésion sociale durable, la Ville de Lausanne offre de manière transversale, des prestations de qualité au travers des différents services de son administration. Elle s'engage également à reconnaître et à valoriser la diversité, sous toutes ses formes.

#### Les mesures

Mesures existantes avant 2014	Mesures développées 2014-2017	Mesures 2018-2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caravane des quartiers et Fonds interculturel</li> <li>• Ateliers de formation pour les associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds lausannois d'intégration - FLI</li> <li>• Ateliers de formation à l'attention des concierges</li> <li>• Ateliers de préparation à la retraite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caravane des quartiers et Fonds interculturel</li> <li>• Fonds lausannois d'intégration - FLI</li> <li>• Renforcement des compétences des associations</li> <li>• Ateliers de formation à l'attention des concierges</li> <li>• Ateliers de préparation à la retraite pour les personnes migrantes</li> <li>• Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020</li> </ul>

Mesure n°14	Caravane des quartiers et Fonds interculturel
-------------	---

#### Caravane des quartiers

Cette manifestation populaire biennale a poursuivi les objectifs suivants :

- Améliorer les relations entre associations, communautés et habitants des quartiers lausannois ;
- Impliquer les habitants dans la valorisation et l'amélioration de la vie dans leur quartier, par la création, la restauration et l'usage étendu d'espaces de solidarité et de convivialité ;
- Favoriser l'intégration sociale par une interaction dynamique et constructive entre Suisses et personnes d'origine étrangère ;
- Stimuler diverses formes d'expression artistique et culturelle par une participation active ;

- Promouvoir et stimuler les échanges interculturels.

Afin de mobiliser les Lausannois-es autour d'un projet auquel ils puissent s'identifier de manière plus intime, la Ville de Lausanne a pris le parti d'aller du centre-ville vers les habitants ; les événements se déroulent donc dans les quartiers, dans une véritable caravane interculturelle. D'une manière générale, la Caravane doit faire passer auprès de la population le message et le projet d'une société ouverte, favorisant l'intégration de toutes et de tous.

Un rapport de l'association de la Caravane des quartiers parvient au BLI chaque année. Il fait état à chaque édition, d'un bilan attirant en moyenne environ 4'000 visiteurs pour le total des quartiers visités. La collaboration avec les associations de quartiers, socioculturelles et de personnes migrantes se déroulent bien. La programmation offerte a toujours été très appréciée par des publics très différents.

Deux éditions ont été réalisées dans le cadre du financement du Mini-PIC : 2014 et 2016. Chacune de ces éditions a visité 4 quartiers différents de juin à octobre.

En 2014, la 3<sup>e</sup> édition de la Caravane s'est déroulée dans les quartiers de Boisy, Bourdonnette, Chailly et Pontaise.

En 2016, la 4<sup>e</sup> édition de la Caravane a eu lieu dans les quartiers Grand-Vennes, Vallon, Bergières et Faverges.

Une évaluation externe de la Caravane des quartiers a été lancée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017. Elle permettra de réfléchir sur les futurs contours de cette manifestation. Le BLI pourra informer, au cours du premier semestre 2018, le BCI de l'avancée des réflexions et des décisions de la Municipalité sur cette manifestation.

### Fonds interculturel de la Commune de Lausanne

Les projets de proximité soutenus par le Fonds interculturel se réalisent tous les deux ans, de mai à octobre, période de la « Caravane interculturelle ».

Le Fonds interculturel vise à favoriser l'intégration sociale par une interaction dynamique entre la population suisse et étrangère dans les quartiers lausannois en mettant en relief l'expression et la diversité culturelles. Ce Fonds met l'accent sur l'interculturalité en poursuivant les objectifs suivants :

- promouvoir et stimuler les échanges interculturels entre population suisse et étrangère à Lausanne ;
- stimuler diverses formes d'expression artistique et culturelle par une participation active de la population lausannoise.

La décision de l'octroi des subsides a incombé à la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI). Le BLI s'est chargé de conseiller les requérants, de préparer les dossiers à l'attention de la CTI. Outre la gestion proprement dite du Fonds et la préparation des dossiers à l'attention de la CTI, le BLI a assumé le suivi des projets, ce qui a garanti la mise sur pied de projets de proximité de qualité.

Pour l'édition 2014 de la Caravane, le Fonds interculturel a reçu 19 projets, dont 16 ont été soutenus financièrement.

Pour l'édition 2016, le BLI a reçu 9 projets, dont 8 ont été soutenus financièrement.

Mesure n°15	Fonds lausannois d'intégration - FLI
-------------	--------------------------------------

Destiné à financer des projets portés par des associations (dimension participative) dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, pendant nécessaire à toute politique d'intégration et de formation à la citoyenneté, le Fonds lausannois d'intégration suit les lignes directrices suivantes :

- les bénéficiaires sont les associations de personnes migrantes, les institutions et associations spécialisées ou les collectifs de quartier ;
- les buts des projets doivent favoriser l'intégration au sens large, à l'exception des cours de français déjà financés par d'autres moyens fédéraux et cantonaux, ainsi que par la Ville de Lausanne ;
- son fonctionnement est assuré par le BLI qui peut proposer des axes thématiques annuels, mais la décision de l'octroi est prise par la Commission lausannoise pour l'intégration (CLI), dès 2017.

Il a lancé chaque année deux appels d'offres. Les demandes ont pu être déposées au 15 avril, soit au 15 octobre. Exception : les petits projets (appelé projets B dont les coûts totaux ne dépassent pas CHF. 5'000.-) peuvent être déposés en tout temps.

Voici un récapitulatif du nombre de projets soumis de 2014 à 2016, et du nombre de projets soutenus :

<i>De 2014 à 2016</i>	
Total des projets A soumis	61
Total des projets B soumis	18
Total des projets soumis	79
Total des projets soutenus	57

Par ailleurs, le BLI a réalisé 27 entretiens individuels, de fin 2014 à fin 2016. Ces entités permettent aux futurs porteurs de projets de discuter de leur projet et de clarifier certaines incertitudes au moment d'élaborer leur dossier de candidature.

Afin de soutenir les requérants dans leur démarche de conceptualisation de leur projet, le BLI a organisé deux soirées d'information par année. Même si le FLI est désormais bien établi et connu, le BLI continuera à faire connaître ce fonds auprès des associations. Des appels d'offres spécifiques seront désormais proposés. La réalisation de projets dans le cadre de tels appels d'offres permettront l'atteinte d'objectifs communs. L'évaluation externe de la gestion du FLI et de l'appréciation de l'atteinte des objectifs est très positive.

Mesure n°16	Renforcement des compétences des associations
-------------	---

Afin de répondre aux besoins spécifiques des réseaux associatifs en lien avec l'intégration des immigrés, le BLI a proposé chaque année diverses formations portant sur des thématiques essentielles de la vie associative afin de faciliter l'engagement associatif et renforcer la mise en réseau.



Les formations sont organisées en collaboration avec Bénévolat-Vaud et son réseau de formateurs-trices, ce qui permet d'offrir des formations de qualité. Les évaluations écrites en fin de formation confirment la satisfaction des participant-e-s.

Les formations ont globalement rencontré du succès et le BLI va maintenir ces formations dans le but de faciliter la professionnalisation des associations.

En 2014, une formation en gestion de projets est organisée, qui a compté 16 participants.

En 2015, le BLI a organisé 5 formations à destination des associations. Celles-ci ont compté en moyenne 12 participants. Au programme 2015, en plus de la formation en gestion de projets (qui permet notamment aux associations de préparer un projet pour le FLI), d'autres aspects importants de la vie associative ont été proposés: gouvernance associative, finances, aspects légaux, communication.

En 2016, quatre formations ont été proposées aux associations: gouvernance associative, bases légales, gestion de projet, recherche de fonds. Elles ont compté en moyenne 14 participants.

Afin de compléter cette mesure, le BLI va continuer d'informer au mieux les associations sur les diverses offres que le BLI développe à leur intention en publiant la brochure « Le Guide des associations lausannoises » et en l'actualisant chaque année.

Mesure n°17	Ateliers de formation à l'attention des concierges
-------------	--

Sensibiliser les concierges, acteurs et actrices du « vivre ensemble », à la communication interculturelle et à la résolution des conflits, constitue l'objectif premier de cette formation. Depuis 2013, le BLI, en collaboration avec le Service du logement et des gérances, organise des formations dans ce but. Si la première année, ces dernières visaient essentiellement les concierges des logements subventionnés de la Ville, puis les concierges des établissements scolaires en 2016, elles ont été ouvertes en 2014, 2015 et 2017 à la totalité des concierges travaillant pour des gérances privées sur le territoire lausannois.

Ces formations, constituées d'un premier module de base de quatre demi-journées, et complétées par un module d'approfondissement de deux demi-journées, a su trouver son public depuis 2013. Elles ont, de plus, été fortifiées par la publication, en mars 2015, de la brochure « Concierges actrices et acteurs clés du vivre ensemble » résumant le contenu de formation, et constituant un support pour toute personne intéressée à la thématique.

Année	Public-cible, nombre de participants
2014	Gérances privées : 18 participants module de base, 9 pour module approfondissement
2015	Gérances privées : 20 participants module de base, 15 pour module approfondissement
2016	Concierges des établissements scolaires : 40 participants
2017	Gérances privées : en cours

Au vu des très bons retours des participants de ces formations, le BLI renouvellera cette prestation pour la période 2018-2021, en mêlant des formations ouvertes à tous types de concierges et des formations plus spécifiques consacrées aux concierges d'institutions ayant des besoins particuliers (institutions à caractère social ou éducatif).

Dès 2018, le BLI formera également des concierges, qui pourront assister la formatrice dans son travail, et constituer un pôle de concierges-référents pour leurs collègues en ce qui

concerne les questions de dialogue interculturel et de résolution de conflits. Dans la mesure des besoins, ces formations seront complétées, ou remplacées, par des formations favorisant la cohabitation dans les quartiers et incluant une démarche globale (concierges, associations de quartier, habitants).

Mesure n°18	Ateliers de préparation à la retraite pour les personnes migrantes
-------------	--

Sur la base d'une première expérience pilote réalisée en 2013 à l'intention des ressortissants espagnols et portugais, qui a réuni une centaine de participant-e-s au cycle de trois soirées d'information mises sur pied, le BLI a développé de 2014 à 2017 des ateliers de préparation à la retraite, sur deux soirées, pour un public de personnes migrantes plus étendu, en collaboration avec leurs associations respectives. Ces ateliers se déroulent une fois par an et sont ouverts à toutes nationalités. Une première soirée vise à expliquer le système suisse des trois piliers aux habitants lausannois sans passeport suisse et proches de l'âge de la retraite. Une deuxième soirée, complémentaire à la première, donne une information plus spécifique par pays d'origine, et dans la langue maternelle des participants.

Année	Participation moyenne
2014	180
2015	210
2016	220

Pour décembre 2017, le BLI publiera une brochure explicative sur le système des retraites en Suisse, afin de pouvoir mettre à disposition un document de référence aux participants des ateliers, mais aussi pour toute personne intéressée par les questions de retraite et de migration.

Pour la période 2018-2021, le BLI renouvellera cette prestation. En effet, la bonne participation des dernières années (voir tableau ci-dessus) montre que cette prestation répond à un réel besoin de la population migrante à Lausanne.

Nouveau Mesure n°19	Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020
------------------------	-------------------------------------

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ 2020) constituent une occasion unique pour promouvoir le sport et la santé par le sport. Il est aussi important que ces Jeux soient une fête populaire, intégrant la population dans son ensemble.

Les différents services de la Ville sont déjà fortement impliqués dans l'organisation des 3<sup>e</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver. Le BLI collabore au projet avec l'objectif de



permettre l'engagement des communautés étrangères lausannoises à ce grand évènement. Une riche collaboration avec la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, ainsi qu'avec le Service des sports et les nombreux clubs sportifs, est entamée.

Dès 2018, le BLI informera son réseau sur les activités en lien avec les JOJ 2020. Ainsi, les Lausannois d'ici et d'ailleurs pourront participer activement à la semaine des JOJ 2020.

1. Séance d'information

En 2018, le BLI organisera une séance d'information sur les JOJ 2020 et les diverses possibilités de participation pour les associations et groupements d'étrangers.

2. Soutien à des projets

Un appel d'offres spécifique du Fonds lausannois d'intégration - FLI permettra de subventionner des projets ponctuels en lien avec les JOJ 2020 portés par des associations de migrants.

3. Accompagnement des projets

Le BLI effectuera un travail d'accompagnement des projets associatifs, avant tout destinés à promouvoir la diversité culturelle. Des contacts continus devront être assurés avec la programmation événementielle globale des JOJ 2020.

## 4. Description de l'organisation chargée de la mise en œuvre

Cheville ouvrière du dispositif lausannois d'intégration, le travail conduit par le BLI est, depuis 2014, organisé en pôles thématiques, couvrant une large palette de secteurs essentiels pour l'intégration :

- accueil (primo-information) ;
- conseil (permanence) ;
- associations ;
- intégration sociale ;
- intégration professionnelle ;
- citoyenneté – naturalisation ;
- prévention du racisme.

Un nouveau pôle thématique « associations » concentre désormais toutes les actions visant à favoriser la vie associative, actions qui ont été développées en 2015, suite au forum ouvert associatif, organisé en novembre 2014. Ce forum ouvert, suivi d'un bilan partagé à fin janvier 2015, a permis d'identifier les pistes de travail pour encourager la collaboration entre les associations et la Ville de Lausanne et visant à :

- favoriser une meilleure information sur les actions entreprises par la Ville de Lausanne et entre associations ;
- favoriser la formation des associations ;
- favoriser l'accès à des salles.

Avec la mise sur pied du « Fonds lausannois d'intégration » en 2014, les associations disposent également de nouvelles possibilités de participation, afin de réaliser leurs initiatives citoyennes.

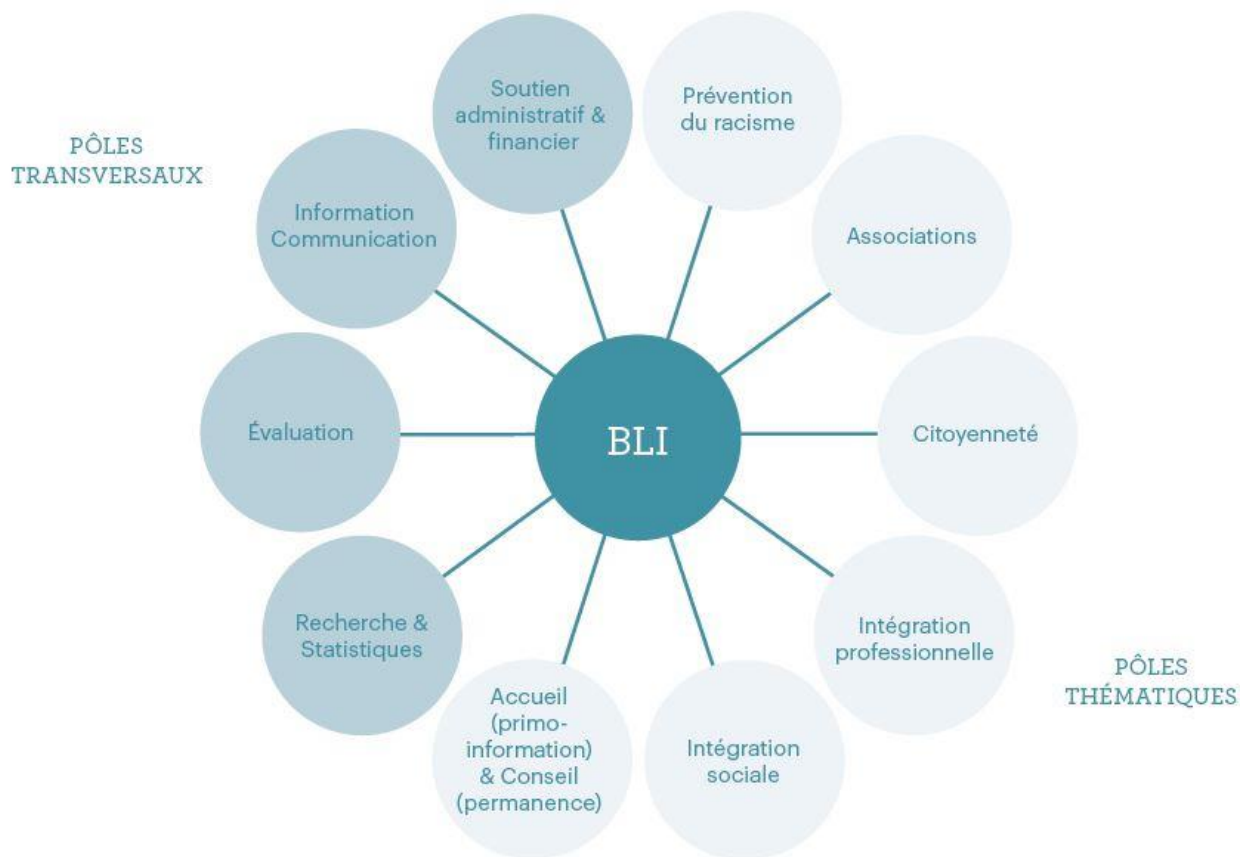
Ces pôles thématiques bénéficient de l'appui de quatre pôles transversaux :

- information & communication ;
- soutien administratif et financier ;
- évaluation ;
- recherche & statistiques.

Au cours de ces dernières années, le BLI a accordé une importance accrue aux aspects liés à la communication et à l'information, afin de répondre au mieux aux nombreuses sollicitations dont il est l'objet, émanant de publics fort divers (personnes migrantes de toutes catégories socio-économiques et de tous statuts juridiques confondus, professionnels de la migration, du secteur scolaire et socio-sanitaire, entreprises, médias).

Parallèlement, le développement d'outils liés à l'évaluation des prestations et des projets mis sur pied a pris une importance accrue, dès lors que des conventions de subventionnement ont été signées avec le Canton de Vaud.

Présentation des pôles transversaux et des pôles thématiques du BLI



Un nouveau pôle transversal « recherche & statistiques » (0.6 EPT), est venu étoffer l'organisation du BLI, en tant que CDD de novembre 2016 jusqu'en décembre 2017. En effet, délaissées, faute de ressources, ou confiées à des personnes extérieures, la recherche et l'analyse des problématiques liées à l'intégration des immigrés étaient conçues, déjà dans le rapport-préavis de 2003, comme des tâches fondamentales du BLI. Afin de mener à bien ce travail sur la durée, et de viser l'optimisation de l'usage des ressources, ce poste sera consolidé pour la période 2018-2021.

La collaboration avec l'Office d'appui statistique de la Ville de Lausanne permettra de conduire des recherches qualitatives dans le domaine de l'intégration et de favoriser une meilleure connaissance statistique de Lausanne auprès des unités et services communaux actifs dans le domaine de la cohésion sociale, ainsi qu'auprès des nombreux organismes subventionnés par la Ville. Cet apport qualitatif devrait contribuer à une meilleure optimisation de l'utilisation des ressources et, en ce sens, constitue un investissement important pour les prochaines années.

Dans un contexte fortement évolutif et aux besoins démographiques en constante augmentation, le BLI dispose actuellement de 6.5 équivalents-plein-temps EPT (dont 1.3 EPT est lié à la convention « promotion de l'intégration » signée avec le Canton de Vaud et sont donc des CDD sur une période de quatre ans, renouvelables). Actuellement, ces 6.5 EPT sont répartis entre neuf personnes, afin de développer un large éventail de projets et de mesures spécifiques.

Le tableau ci-dessous synthétise les postes occupés par l'équipe du BLI et les tâches qui y sont liées.

Tableau synthétique sur l'organisation du BLI

Poste / Pôle	Responsabilités / Tâches	Taux
<b>Direction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction du bureau (personnel, finances)</li> <li>- Supervision des « pôles » thématiques</li> <li>- Politique communale d'intégration</li> <li>- Affaires municipales</li> <li>- Représentation dans les organes fédéraux/cantonaux /communaux</li> </ul>	100%
<b>Secrétariat Administration</b> /	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien administratif de la direction</li> <li>- Suivi budgétaire</li> <li>- Archives</li> <li>- Fichier d'adresses, banque de données</li> <li>- Accueil permanence</li> </ul>	70% + 70 % (Mini-PIC)
<b>Evaluation Citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation générale, suivi Mini-PIC</li> <li>- Coordination encouragement précoce</li> <li>- Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix</li> <li>- Naturalisation</li> </ul>	60%
<b>Information Communication</b> /	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement, coordination et rédaction des produits d'information (Vivre à LS, Apprendre à LS, Cahiers du BLI, Point Info, Internet, Foire aux questions)</li> <li>- Rédaction de dossiers</li> <li>- Organisations événements, colloques</li> </ul>	60%
<b>Recherche Statistiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récolte des données statistiques aux niveaux communal, cantonal, suisse</li> <li>- Analyses quantitatives</li> <li>- Recherches qualitatives sur des thématiques</li> <li>- Rédaction de publications</li> </ul>	60% Mini-PIC
<b>Accueil/Conseil Intégration sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'accueil global</li> <li>- Ateliers d'accueil et d'orientation spécifiques</li> <li>- Semaine d'actions contre le racisme</li> <li>- Formation concierges</li> <li>- Ateliers de préparation à la retraite</li> <li>- Cours de français dans l'espace public (Vidy-Plage)</li> </ul>	80%
<b>Vie associative Intégration professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil aux associations</li> <li>- Ateliers de formation à l'attention des associations</li> <li>- Fonds interculturel</li> <li>- Fonds d'intégration</li> <li>- Permanence focus emploi/formation</li> <li>- Prix Diversité-Formation-Emploi</li> </ul>	75%
<b>Prévention du racisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanence d'accueil et d'orientation pour les personnes se disant victimes d'une situation de racisme dans l'espace urbain</li> <li>- Formations spécifiques à l'intention des professionnels concernés par les thématiques « discrimination » et « racisme ».</li> </ul> <p><i>L'orientation de ce poste est en discussion actuellement avec le BCI en vue d'aboutir à la convention « prévention du racisme » qui lui est liée.</i></p>	70% (convention prévention du racisme)

## 5. Tableau synoptique des objectifs

### 1<sup>er</sup> pilier – Information et conseil / Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration

Mesure n°1 : Programme d'accueil global destiné à tous les arrivants

Mesure n°2 : Ateliers d'accueil et d'orientation pour les personnes migrantes

Mesure n°3 : Publication annuelle de « Apprendre à Lausanne »

Nouveau Mesure n°4 : Diverses publications d'information

### 1<sup>er</sup> pilier – Information et conseil / Conseil

Mesure n°5 : Cours de préparation à la naturalisation – Mandat Corref

Nouveau Mesure n°6 : Permanences de préparation à la naturalisation – Mandat Nouvelles Perspectives

Mesure n°7 : Permanence d'accueil et d'orientation du BLI

Nouveau Mesure n°8 : Statistiques et recherches

### 2<sup>e</sup> pilier – Formation et travail / Petite enfance

Mesure n°9 : 1001 histoires – Mandat ISJM

Mesure n°10 : Place aux histoires – Mandat Osons les livres

### 2<sup>e</sup> pilier – Formation et travail / Employabilité

Mesure n°11 : Ateliers destinés aux femmes migrantes comme premier pas vers l'insertion

Mesure n°12 : Permanence Emploi-Formation au BLI en différentes langues

Mesure n°13 : Rencontre annuelle thématique des secteurs de l'emploi, de la formation et de la recherche.

Remise du prix Diversité-Emploi-Formation. Démarches diverses auprès des entreprises

### **3<sup>e</sup> pilier – Communication et intégration sociale / Vivre-ensemble**

Mesure n°14 : Caravane des quartiers et Fonds interculturel

Mesure n°15 : Fonds lausannois d'intégration – FLI

Mesure n°16 : Renforcement des compétences des associations

Mesure n°17: Ateliers de formation à l'attention des concierges

Mesure n°18 : Ateliers de préparation à la retraite pour les personnes migrantes

Nouveau Mesure n°19 : La diversité lausannoise dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020

**Objectifs du SEM : 1<sup>er</sup> pilier – Information et conseil.**

**Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration**

- Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse est accueillie et informée sur les principales conditions de vie en Suisse et sur les offres en matière d'intégration.
- Les migrantes et les migrants qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer dès que possible, mais au plus tard une année après leur arrivée, des mesures d'encouragement adéquates.



Mesure n° 1	Programme d'accueil global destiné à tous les arrivants		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>La Ville de Lausanne développe une politique de bienvenue dans le but d'offrir un accueil et une information de qualité, adaptés à chaque situation.</p> <p>Les personnes nouvellement arrivées sont informées sur les conditions de vie, sur les offres en matière d'intégration et sur les prestations existant à Lausanne.</p>	<p><u>Publication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de brochures distribuées</li> <li>- Degré de satisfaction des associations/institutions et du public (formulaire d'évaluation tous les 2-3 ans)</li> <li>- La brochure est à disposition dans les réceptions communales.</li> </ul> <p><u>Séances d'accueil et visites de la ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participant-e-s</li> <li>- Degré de satisfaction des participant-e-s selon leur feed-back spontané qui se fait de manière régulière selon notre expérience</li> <li>- Auto-évaluation des services communaux concernés</li> </ul>	<p>Le BLI développe et adapte de manière continue selon les besoins, et en collaboration avec les services communaux concernés, son programme d'accueil global qui comporte trois volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Publication de la brochure d'accueil « Vivre à Lausanne » offrant une synthèse des prestations offertes en ville de Lausanne dans les secteurs clés de la vie quotidienne.</li> <li>2. Organisation de séances d'accueil par la Municipalité à l'attention des nouveaux arrivants.</li> <li>3. Offre de visites insolites de la ville, mises sur pied par le Mouvement des aînés.</li> </ol> <p>Ce programme d'accueil global est destiné à toute personne nouvellement arrivée à Lausanne, indépendamment de son origine et de son statut juridique.</p>	<p>Municipalité</p> <p>Services communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau de la communication</li> <li>- Secrétariat municipal</li> <li>- Contrôle des habitants</li> </ul> <p>Mouvement des aînés</p>

Mesure n°2	Ateliers d'accueil et d'orientation pour les personnes migrantes		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>Les personnes migrantes se voient proposer des mesures spécifiques d'accueil au cours de la première année qui suit leur arrivée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participant-e-s</li> <li>- Degré de satisfaction des participant-e-s</li> <li>- Auto-évaluation des organisateurs</li> <li>- Appréciation par les associations des supports informatifs</li> </ul>	<p>a) <u>Ateliers</u>. Ces ateliers d'environ 3 heures donnent un aperçu des secteurs clés en matière d'intégration (logement, travail, formation, école, santé). Ils sont conçus en lien avec la publication « Vivre à Lausanne » et sont destinés en priorité aux primo-arrivants ne maîtrisant pas encore le français, ainsi qu'aux personnes qui sont désormais prêtes à entreprendre des démarches intégratives après un certain laps de temps passé dans notre ville. Le BLI propose les ateliers d'accueil en deux sessions par année, en se concentrant sur les communautés linguistiques les plus nombreuses à Lausanne, soit le français, le portugais, l'espagnol, l'italien et l'anglais.</p> <p>b) <u>Formation de personnes ressources</u>. Concernant les autres langues plus minoritaires, il s'agira de former des personnes-relais à l'intérieur même des communautés, qui pourront constituer des référents pour leurs pairs. L'objectif est de pouvoir soutenir d'une manière plus informelle ces communautés qui bénéficient d'un moins grand réseau à leur arrivée.</p> <p>c) Les ateliers sont complétés par une visite guidée des principaux sites de l'administration communale.</p>	<p>Associations de personnes migrantes</p>

Mesure n° 3	Publication annuelle de « Apprendre à Lausanne »		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>Les personnes nouvellement arrivées sont informées sur les conditions de vie, sur les offres en matière d'intégration et sur les prestations existant à Lausanne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de brochures/dépliants distribués</li> <li>- Degré de satisfaction quant à son utilité pour les professionnels (formulaire d'évaluation tous les 2-3 ans)</li> <li>- La brochure synthétise bien l'offre de cours de français existant à Lausanne</li> <li>- La brochure est mise à jour annuellement pour la rentrée scolaire</li> </ul>	<p>Cette brochure répertorie les offres de formation susceptibles d'intéresser les personnes migrantes arrivant à Lausanne dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours de français proposés par les associations et les écoles privées</li> <li>- Cours de langues et de cultures d'origine</li> <li>- Formations diverses (telles par ex. préparation à la naissance en diverses langues, initiation à l'informatique, budget, etc.)</li> <li>- Ouvrages en langues étrangères.</li> </ul> <p>La mise à jour annuelle de cette brochure en français est importante pour les professionnels œuvrant dans le domaine de l'intégration.</p> <p>Un dépliant synthétique multilingue accompagne la parution annuelle de la brochure. Il est avant tout destiné aux personnes migrantes ne maîtrisant pas encore le français. Un plan de la ville et l'indication des prestataires les aide à se repérer dans la ville.</p>	

Nouvelle mesure Mesure n° 4	Diverses publications d'information		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>Les personnes nouvellement arrivées sont informées sur les conditions de vie, sur les offres en matière d'intégration et sur les prestations existant à Lausanne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de brochures distribuées</li> <li>- Degré de satisfaction quant à son utilité pour les professionnels</li> <li>- Degré de satisfaction quant à son utilité pour les bénéficiaires.</li> </ul>	<p>L'information est au centre des préoccupations du BLI, afin de mieux faire connaître les prestations sociales, culturelles et sportives de la Ville de Lausanne.</p> <p>Diverses brochures sont éditées, avec une orientation proche des besoins des usagers et des professionnels.</p> <p><u>Brochure sur le réseau lausannois socio-sanitaire</u> :</p> <p>Cette brochure multilingue vise à améliorer la compréhension par les nouveaux arrivants du système de santé suisse. Elle sera rédigée en deux parties. Une première partie expliquera brièvement le système de l'assurance-maladie et les droits et devoirs de tout habitant. Une deuxième partie présentera le réseau de la santé à Lausanne, ainsi que quelques outils intéressants pouvant aider toute personne devant faire appel à une prestation de santé (accès aux interprètes communautaires, etc.). Cette brochure sera rédigée sur la base d'une collaboration étroite avec différents partenaires institutionnels et associatifs actifs dans le domaine.</p> <p>Dans un deuxième temps, le BLI pourra développer des ateliers sur les aspects, en fonction des besoins et des retours du réseau et des bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appartenances</li> <li>- Profa</li> <li>- Hôpital de l'enfance (HEL)</li> <li>- Point d'eau</li> <li>- PMU</li> <li>- CHUV</li> <li>- Services internes (Service de santé des écoles, Service des assurances sociales)</li> </ul>

		<p>- Dépliant ELCO :</p> <p>L'objectif est d'élaborer un dépliant, très simple, à l'intention des enseignant-e-s LCO et des établissements scolaires lausannois permettant de favoriser la connaissance des droits et des devoirs de chacun : enseignant-e-s LCO, directions, corps enseignant et personnel administratif et technique. L'objectif est également d'encourager les contacts entre ces différents partenaires.</p> <p>- Nouveau site internet spécifique sur la thématique de l'accueil:</p> <p>Le BLI a entamé une réflexion sur comment informer au mieux les nouveaux arrivants tout en s'adaptant aux nouvelles technologies. La réflexion se poursuit et en collaboration avec les services informatiques et webmaster internes à la Ville de Lausanne, le BLI proposera une plateforme qui pourra aller au plus près des besoins des nouveaux arrivants.</p> <p>Le récapitulatif des publications, sous forme de bulletin de commande, offre un panorama des produits d'information développés au BLI. Ainsi chaque année le BLI éditera un bulletin de commande qui sera distribué largement.</p>	
--	--	--	--

**Objectif du SEM : 1<sup>er</sup> pilier – Information et conseil  
Conseil**

- Les migrantes et les migrants sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale.
- Les spécialistes et les institutions des structures ordinaires ainsi que d'autres cercles intéressés sont informés, conseillés et accompagnés pour éliminer les obstacles à l'intégration, pour les processus d'ouverture transculturelle et pour la mise à disposition de mesures destinées à des groupes-cibles spécifiques.
- La population est informée de la situation particulière des étrangères et étrangers, des objectifs et principes de base de la politique d'intégration ainsi que de l'encouragement de l'intégration.

Mesure n° 5	Ateliers de préparation à la naturalisation – Mandat Corref		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
Un soutien est organisé pour les personnes qui souhaitent entreprendre une procédure de naturalisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ateliers ont eu lieu comme prévu puisque le nombre de participant-e-s attendu a été atteint.</li> <li>- Degré de satisfaction des participant-e-s (formulaire d'évaluation).</li> </ul>	<p>Cette formation proposée sous forme d'atelier est organisée par l'association Corref. La formation comprend 9 séances de 2h30 (22h30 au total). Elle offre un panorama des thématiques abordées pendant l'audition. Par année, le BLI finance 3 sessions et le Service social de Lausanne 4 sessions de 9 séances. Le nombre maximum de participants est fixé à 14.</p>	Association Corref

Nouvelle mesure Mesure n° 6	Permanence de préparation à la naturalisation – Mandat Nouvelles Perspectives		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
Une permanence est organisée pour les personnes qui souhaitent entreprendre une procédure de naturalisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ateliers ont eu lieu comme prévu puisque le nombre de participant-e-s attendu a été atteint.</li> <li>- Degré de satisfaction des participant-e-s</li> </ul>	<p>Organisées par l'association Nouvelles Perspectives, ces permanences se déroulent les vendredis, de 18h à 20h. Ces séances, gratuites et sans inscription, permettent de faciliter la compréhension de l'histoire, de la géographie et des institutions politiques aux niveaux suisse, vaudois et lausannois.</p>	Association Nouvelles Perspectives

Mesure n° 7	Permanence d'accueil et d'orientation du BLI		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>La Ville de Lausanne offre à toute personne – indépendamment de son passeport, ainsi qu'aux associations et institutions, accueil et conseil sur des thèmes divers en lien avec la migration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le BLI tient un monitoring des visites et des téléphones reçus par des particuliers.</li> <li>- Le BLI reçoit des retours spontanés quant à la qualité de ses prestations en matière de conseil et d'information.</li> <li>- Des échanges continus avec les professionnels des services communaux concernés (information, service social, jeunesse,...) permettent d'actualiser le rôle de conseil et d'information du BLI.</li> <li>- Le BLI tient un monitoring sur la fréquentation du site internet.</li> </ul>	<p>Situé au cœur de Lausanne, le BLI est la plateforme d'information et centre de relais de l'administration communale dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme.</p> <p>Il convient de mettre en exergue que la Ville de Lausanne doit faire face à une augmentation constante des besoins en matière d'intégration spécifique. Entre 2010 et 2016, le taux de population étrangère est passé de 39.9 à 42.9%. Durant la même période, le nombre de nouveaux arrivants par année est passé de 12'000 à 15'000 personnes, avec des conséquences très concrètes pour les entités qui doivent faire face à ces nouvelles demandes, notamment dans le domaine de l'accueil et du conseil.</p> <p>Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h, le BLI est largement accessible au public. Une <u>permanence d'accueil</u> permet, dans ces plages horaires, de recevoir les questions particulières des habitants sans passeport suisse, et de les réorienter vers les institutions les plus appropriées sur des thèmes divers en</p>	<p>Bureau de la communication (web &amp; multimédia) Bureau communication externe pour le mini-site</p>



		<p>lien avec la migration : cours de français, formation, école, travail, assurances sociales, naturalisation, droits politiques.</p> <p>Les prestations suivantes sont assurées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Accueil et orientation sur des services ou institutions spécialisées ;</li> <li>-Programme d'accueil destiné aux personnes nouvellement arrivées ;</li> <li>-Conseil et soutien aux projets d'intégration et de prévention du racisme ;</li> <li>-Coordination avec les acteurs de l'intégration.</li> </ul> <p>Les supports d'information suivants permettent un appui à notre rôle de conseil :</p> <p>Le <u>site internet</u> du BLI, <a href="http://www.lausanne.ch/bli">www.lausanne.ch/bli</a>, rattaché à celui de la Ville, dispose d'une rubrique « accueil à Lausanne » très complète, notamment en matière d'offres de cours de langue. Sur le site <a href="http://www.lausanne.ch">www.lausanne.ch</a>, sous la rubrique « ville pratique », les nouveaux arrivants disposent d'un éventail très large d'information dans tous les domaines de la vie quotidienne. Ce site est accessible aussi en anglais.</p> <p>La <u>foire aux questions (FAQ)</u> mise sur internet a été aussi réalisée pour améliorer la qualité de l'accueil dans nos guichets. Réalisée à partir des questions qui reviennent le plus souvent, cette importante FAQ permet un accueil de qualité plus systématique : la personne peut repartir avec une réponse et des références écrites. Une mise à jour importante est prévue ces prochaines années. Le BLI prévoit de</p>	
--	--	---	--

		<p>rendre la FAQ plus accessible, via la mise sur pied d'un <u>micro-site multilingue</u>, répondant aux principales questions que peuvent se poser les nouveaux arrivants sans passeport suisse.</p> <p>Une <u>carte de présentation</u> du BLI rappelant ses différentes missions sera éditée ces prochaines années en mettant en évidence les différents pôles développés grâce au soutien fédéral.</p> <p>Une <u>newsletter</u> (3-6 numéros/an selon les besoins) diffusée par voie électronique, consacrée aux activités du BLI et des acteurs de l'intégration (formations, colloques, fonds pour réaliser des projets associatifs, nouvelles publications...).</p> <p>Une série intitulée « <u>Les Cahiers du BLI</u> », sept numéros à l'heure actuelle consacrés à diverses thématiques en lien avec l'intégration et la prévention du racisme (ex. le profilage racial à la police ; l'apport d'une association sportive à la vie d'un quartier lausannois). Les cahiers du BLI visent à donner la parole à des jeunes auteurs ou à des auteurs confirmés par la publication d'études originales (ou de synthèses) en matière d'intégration ou de prévention du racisme.</p>	
--	--	---	--

Mesure n° 8	Statistiques et recherches		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesures	Partenaires
<p>Une meilleure valorisation et connaissance des éléments statistiques disponibles en matière d'intégration et de prévention du racisme constituera un élément central pour la politique communale d'intégration. Sur la base de ces éléments, il sera possible de mieux connaître les besoins du terrain et de mieux cibler les prestations spécifiques en matière d'intégration à développer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré de satisfaction des usagers (professionnels et public) quant aux fiches statistiques réalisées sur la population étrangère lausannoise : collecte des retours spontanés et évaluation interne.</li> <li>- Degré de satisfaction des usagers (professionnels et public) quant aux recherches thématiques effectuées : collecte des retours spontanés et évaluation interne.</li> <li>- Qualité des démarches de valorisation réalisées pour mieux faire connaître auprès du public les résultats obtenus (par ex. publications grand public, communications ciblées).</li> </ul>	<p>Le nouveau pôle « statistiques et recherches » au sein du BLI est chargé, en collaboration avec divers partenaires communaux, de développer au quotidien, et selon les ressources à disposition, les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire des analyses en lien avec les inégalités sociales, selon les quartiers lausannois, avec pour objectif de mieux cibler les prestations en matière d'intégration ;</li> <li>- développer des outils d'analyse et d'évaluation nécessaires à la définition de mesures d'intégration globales (Ville dans son ensemble) et spécifiques (par quartiers/thématiques) ;</li> <li>- à partir de l'analyse des données quantitatives, développer des analyses qualitatives afin de mettre en évidence les secteurs où les besoins sont les plus importants et cibler au mieux les actions à entreprendre ;</li> <li>- apporter un soutien à l'équipe en matière de données statistiques.</li> </ul> <p>Plus concrètement, pour l'heure, son action vise avant tout la réalisation des deux mesures suivantes :</p> <p><b>1. Elaboration de fiches statistiques sur la population étrangère, par quartier.</b> Ces fiches statistiques pourraient être mises à disposition des professionnels et de la population intéressée. Elles devraient donner lieu à une publication de synthèse en 2017-2018, après validation par la Municipalité. Cette publication constituerait l'occasion de donner un aperçu général sur les différents quartiers selon</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Office d'appui économique et statistique</li> <li>-Contrôle des habitants</li> <li>-Associations de migrants</li> <li>-Institutions et associations d'aide à la réinsertion professionnelle</li> <li>-Maisons de quartiers</li> <li>-Associations de quartiers</li> </ul>

		<p>les éléments statistiques relatifs à la population lausannoise, que celle-ci possède ou non un passeport suisse.</p> <p>En 2020-2021, ces fiches statistiques seront mises à jour en vue de la nouvelle législature et, en principe, du prochain programme communal d'intégration. Une publication de synthèse sera également effectuée sur la base de ces nouvelles fiches, ce qui permettra de préparer cette nouvelle étape dans de bonnes conditions.</p> <p><b>2. Des recherches qualitatives ciblées sont effectuées</b></p> <p>De manière plus précise, des recherches qualitatives ciblées sont envisagées pour répondre au mieux aux mesures proposées.</p> <p>Une recherche qualitative par année est prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2017-2018, une <b>recherche sur les associations lausannoises</b> œuvrant dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme sera conduite. Cette recherche permettra de faire un état des lieux, en donnant un panorama du tissu associatif lausannois et des axes d'action dans lesquels les associations lausannoises se distinguent. Il serait intéressant de se questionner sur la contribution des associations dans le domaine social, culturel, sportif et sur le plan religieux.</li> <li>- En 2018-2019, nous programmons de cibler sur les <b>besoins des nouveaux arrivants en termes d'accueil</b>. Les offres actuelles sont-elles parfaitement adéquates ? Quels sont</li> </ul>	
--	--	--	--

		<p>les moyens les plus appropriés pour transmettre les informations auprès des nouveaux arrivants ? Constate-t-on des différences selon les communautés ? L'objectif premier est de permettre d'adopter notre offre globale et de mieux cibler selon les besoins spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2019-2020, un focus spécifique pourrait être porté sur la <b>situation professionnelle des femmes migrantes à Lausanne</b>, qui constituent un groupe souvent confronté à la double discrimination. Si des recherches ont été conduites au niveau suisse, une recherche sur le plan local permettra, outre la mise en évidence des besoins des femmes migrantes dans leur processus d'intégration, d'établir également des comparaisons avec d'autres recherches du même type. L'un des objectifs de cette recherche est, bien sûr, d'adapter, au plus près des besoins identifiés, les offres en matière d'insertion professionnelle pour le public féminin.</li> </ul>	
--	--	--	--

## **Objectifs du SEM : 2<sup>e</sup> pilier – Formation et travail**

### **Petite enfance**

- Les familles migrantes sont informées des offres concernant la petite enfance dans les domaines de la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé, et elles ont accès à ces offres dans le respect du principe de l'égalité des chances.

Mesure n° 9	1001 histoires – Mandat ISJM		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>Les mesures développées à Lausanne en matière de la petite enfance ont pour objectif principal l'égalité des chances.</p> <p>Des mesures de proximité facilitent l'apprentissage du français auprès des familles migrantes.</p> <p>La mise en réseau des familles migrantes est favorisée dans le but de mieux faire connaître le système préscolaire et scolaire, ainsi que les offres existantes dans les domaines clés de la vie quotidienne à Lausanne, comme la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les familles allophones sont satisfaites quant à la qualité de l'échange pendant les rencontres selon leur feed-back spontané.</li> <li>- Nombre de présences lors des animations.</li> <li>- Les animateurs/trices font part de leur satisfaction quant à la qualité de la formation reçue.</li> </ul>	<p>L'Institut suisse Jeunesse et Médias coordonne le projet « 1001 histoires », en collaboration avec le BLI pour le territoire communal. En valorisant la langue d'origine, l'objectif est aussi de favoriser l'accès au français, de faciliter l'intégration et de faire connaître aux familles les diverses prestations existant notamment dans le domaine préscolaire et de la santé.</p> <p>Au maximum 110 rencontres autour des contes et du livre, dans neuf langues différentes, seront mises sur pied chaque année pour les familles allophones et les jeunes enfants de 0 à 6 ans. Il s'agit ainsi de développer les compétences interculturelles des personnes migrantes, aussi bien de celles qui participeront aux rencontres, que plus particulièrement des animatrices qui conduiront ces rencontres et qui suivront une formation gratuite d'une journée. Le BLI y participe pour donner les informations dans les domaines préscolaires, de la santé et de l'intégration des immigrants.</p>	<p>Institut suisse Jeunesse et Médias - ISJM</p>

Mesure n° 10	Place aux histoires – Mandat Osons les livres		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>Les mesures développées à Lausanne en matière de la petite enfance ont pour objectif principal l'égalité des chances.</p> <p>Des mesures de proximité facilitent l'apprentissage du français auprès des familles migrantes.</p> <p>La mise en réseau des familles migrantes est favorisée dans le but de mieux faire connaître le système préscolaire et scolaire ainsi que les offres existantes dans les domaines clés de la vie quotidienne à Lausanne, comme la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les séances ont lieu comme prévu.</li> <li>- Une auto-évaluation est faite par les organisatrices.</li> <li>- Les organisatrices recueillent des feed-back spontanés positifs auprès des participant-e-s.</li> <li>- Nombre de présences lors des animations.</li> </ul>	<p>Ce projet vise à atteindre des familles allophones avec de jeunes enfants, mais également des personnes de tout niveau social et de tout âge. L'objectif est de les inviter à pratiquer le langage du récit ensemble pour qu'il soit appliqué au quotidien.</p> <p>Développé par des professionnelles de la petite enfance, particulièrement engagées dans le domaine de l'encouragement précoce, cette mesure est complémentaire à « 1001 histoires », puisque la narration des contes se déroule en français. Il vise à mobiliser autour de la lecture, dans un premier temps, plusieurs quartiers lausannois dont la mixité est forte.</p>	<p>Association « Osons les livres »</p>



**Objectif du SEM : 2<sup>e</sup> pilier – Formation et travail  
Employabilité**

- Les migrantes et les migrants qui n'ont pas directement accès aux structures ordinaires disposent d'une offre d'encouragement qui les prépare aux offres de formation du post-obligatoire, notamment la formation professionnelle (y compris les offres de formation transitoire) et/ou améliore leur employabilité.

Mesure n° 11	Ateliers destinés aux femmes migrantes comme premier pas vers l'insertion		
Objectif communal	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>En complémentarité aux mesures développées par les pouvoirs publics, la Ville de Lausanne soutient des projets destinés à apporter un appui aux personnes résidentes se trouvant dans une situation de précarité et dans un processus d'insertion professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de participantes correspond aux attentes des organisateurs.</li> <li>- Les participantes sont satisfaites quant à la qualité des ateliers.</li> <li>- Une auto-évaluation des animateurs/organisateur est effectuée.</li> </ul>	<p>Divers ateliers de base ou d'approfondissement sont offerts aux femmes migrantes pour faciliter leur insertion professionnelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours favorisant l'intégration sociale et l'acquisition de compétences de base en vue de l'insertion professionnelle,</li> <li>- Accompagnement et appuis pour favoriser le placement d'employées de maison et nettoyeuses;</li> <li>- Des formations qualifiantes non certifiées;</li> <li>- Des appuis individuels pour les démarches de recherche d'emploi.</li> </ul>	<p>Service du travail Bourse à travail – BAT</p>

Mesure n° 12	Permanence Emploi-Formation au BLI en différentes langues		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>La Ville de Lausanne favorise l'insertion professionnelle des personnes migrantes en valorisant leurs propres ressources.</p> <p>Les services communaux actifs dans le domaine de l'emploi agissent dans un esprit d'ouverture et de partenariat pour surmonter les obstacles rencontrés par une partie de la population migrante en matière d'insertion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une équipe d'animateurs-trices anime la permanence 4 fois par semaine, en 4 langues</li> <li>- Les usagères et usagers donnent des feed-back spontanés positifs.</li> <li>- Les usagères et usagers donnent des feed-back spontanés positifs.</li> <li>- La permanence est fréquentée de façon régulière.</li> </ul>	<p>Une permanence emploi-formation est animée 4 fois par semaine par une équipe d'animateurs-trices ayant reçu une formation spécifique sur les thèmes de la formation et de l'emploi et bénéficiant d'un accompagnement sous la forme d'un coaching trimestriel.</p> <p>L'offre proposée par la permanence sera complétée par le dispositif suivant : des personnes ressources parlant des langues ne faisant pas partie de l'offre de la permanence (ex : somali, tigrinya, rom) seront formées sur ces thèmes, avec pour objectif de constituer un relais dans leur communauté.</p> <p>La fréquentation des permanences par langue fera l'objet d'une évaluation interne annuelle, qui servira à vérifier si l'offre est en adéquation avec la demande et d'adapter le dispositif en cas de besoin.</p>	<p>Service du travail (Office régional de placement – ORP et Fondation lausannoise d'aide au travail – FLAT) Formateur-trice externe</p>

<b>Mesure n° 13</b>	<b>Rencontre annuelle thématique des secteurs de l'emploi et de la formation et de la recherche Remise du prix Diversité-Emploi-Formation Démarches diverses auprès des entreprises</b>		
<b>Objectifs communaux</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Mesure</b>	<b>Partenaires</b>
<p>La Ville de Lausanne sensibilise les secteurs de l'emploi et de la formation et de la recherche à la gestion de la diversité en favorisant la mise en réseau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de participant-e-s correspond aux attentes du BLI.</li> <li>- Les participant-e-s donnent des feed-back spontanés satisfaisants sur l'évènement.</li> <li>- Une auto-évaluation est faite par les organisateurs.</li> </ul>	<p>Dans un souci de mise en réseau des secteurs de l'emploi et de la formation, la Ville de Lausanne récompensera chaque année une action du secteur privé ou du secteur de la formation et de la recherche favorisant la diversité à Lausanne.</p> <p>Cet évènement permet de réunir les acteurs du secteur privé, du domaine de la formation et de la recherche pour une rencontre thématique sur la gestion de la diversité et/ou de la prévention des discriminations dans le domaine de l'emploi de manière conviviale et dans l'idée d'ancrer à long terme cette thématique pour ce rendez-vous annuel.</p> <p>Afin de maintenir le contact avec le secteur privé, les instituts de formation et de recherche, le BLI envisage de les informer de manière régulière. Plusieurs canaux sont envisagés : premièrement, le BLI prévoit d'émettre une newsletter thématique plusieurs fois par an et de créer une page spécifique sur le site internet du BLI. D'autres canaux de communication seront également utilisés pour relayer des informations spécifiques, à l'image des magazines et/ou newsletters propres à chaque branche d'activité. Des contacts seront développés dans ce sens, notamment avec les associations</p>	<p>Partenaires sociaux – associations patronales et syndicales</p> <p>Associations professionnelles</p> <p>Instituts de recherche</p>

		<p>professionnelles. Enfin, des rencontres pourront aussi être organisées sur des sujets spécifiques. Il sera notamment important de diffuser les informations relatives aux révisions d'ordonnance en discussion, visant à faciliter l'intégration professionnelle des détenteurs-trices de permis F, par exemple.</p> <p>La diffusion de bonnes pratiques et d'expériences réussies (ex : les lauréats du Prix DEF), la mise à disposition d'une FAQ sur ces thématiques sont des contenus qui seront inclus dans ces communications.</p> <p>Enfin, des formations en gestion de la diversité continueront d'être proposées aux entreprises et instituts de recherche et de formation.</p>	
--	--	--	--

**Objectif du SEM : 3<sup>e</sup> pilier – Communication et intégration sociale**  
**Vivre-ensemble**

- Les migrantes et les migrants participent à la vie sociale dans leur voisinage, dans leur quartier ou leur commune, et s'engagent dans des organisations de la société civile.

Mesure n° 14	Caravane des quartiers et Fonds interculturel		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>La Ville de Lausanne favorise la participation citoyenne et le vivre ensemble en renforçant le savoir-faire des milieux associatifs et des professionnels concernés par ces thématiques.</p>	<p><u>Caravane des quartiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux événements par la population</li> <li>- Auto-évaluation des organisateurs</li> <li>- Degré de satisfaction des associations de quartier quant à la collaboration établie avec la Caravane des quartiers</li> </ul> <p><u>Fonds interculturel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La majorité des projets présentés respectent les critères du Fonds.</li> <li>- Nombre de participant-e-s aux ateliers d'information</li> </ul>	<p>Les projets de proximité soutenus par le Fonds interculturel se réaliseront tous les deux ans de mai à octobre, période de la « Caravane interculturelle ».</p> <p>Le Fonds interculturel vise à favoriser l'intégration sociale par une interaction dynamique entre la population suisse et étrangère dans les quartiers lausannois en mettant en relief l'expression et la diversité culturelles. Ce Fonds met l'accent sur l'interculturalité en poursuivant les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir et stimuler les échanges interculturels entre population suisse et étrangère à Lausanne ;</li> <li>- stimuler diverses formes d'expression artistique et culturelle par une participation active de la population lausannoise.</li> </ul> <p>La décision de l'octroi des subsides incombe à la Commission lausannoise pour l'intégration des immigrés (CLI). Le BLI se charge de conseiller les requérants, de préparer les dossiers à l'attention de la CLI. Outre la gestion proprement dite du Fonds et la préparation des dossiers à l'attention de la CLI, le BLI assume le suivi et l'accompagnement des projets, ce qui garantira la mise sur pied de projets de proximité de qualité.</p>	<p>Association de la Caravane interculturelle</p> <p>Associations de quartier</p> <p>Sociétés de développement</p> <p>Secrétariat municipal</p> <p>Commission lausannoise pour l'intégration -CLI</p> <p>Associations et institutions</p>



		<p>Une évaluation externe de la Caravane des quartiers est en cours. Le rapport sera rendu au cours de l'été 2017 et une décision municipale devra être prise sur l'avenir de cette manifestation en automne 2017. Le BLI informera dès que possible le BCI, dans le cas où des orientations nouvelles seraient souhaitées par la Municipalité. A noter toutefois que si la forme devait être revue, les objectifs seront en principe gardés.</p>	
--	--	---	--

Mesure n° 15	Fonds lausannois d'intégration - FLI		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>La Ville de Lausanne favorise la participation citoyenne et le vivre ensemble en contribuant à renforcer le savoir-faire des milieux associatifs et des professionnels concernés par ces thématiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de projets déposés correspond au nombre de projets attendu et est en adéquation avec les fonds à disposition.</li> <li>- Le nombre de projets soumis est en adéquation avec les fonds à disposition</li> <li>- Les projets présentés respectent en majorité les critères établis.</li> </ul>	<p>Destiné à financer des projets portés par des associations (dimension participative) dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, pendant nécessaire à toute politique d'intégration et de formation à la citoyenneté, ce fonds suit les lignes directrices suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bénéficiaires sont les associations de personnes migrantes, les institutions et associations spécialisées ou les collectifs de quartier ;</li> <li>- les buts des projets doivent favoriser l'intégration au sens large, à l'exception des cours de français déjà financés par d'autres moyens fédéraux et cantonaux, ainsi que par la Ville de Lausanne ;</li> <li>- son fonctionnement est assuré par le BLI qui peut proposer des axes thématiques annuels, mais la décision de l'octroi est prise par la Commission lausannoise pour l'intégration (CLI).</li> </ul> <p>En amont des délais d'appels d'offres, le BLI organise 2 fois par an des séances d'information à propos du FLI.</p> <p>Il propose également des conseils aux porteurs de projets dans l'objectif de leur permettre de déposer un projet abouti et répondant aux critères fixés. Ces conseils se prodiguent sous la forme de rendez-vous individuels.</p> <p>Les projets terminés sont valorisés, en</p>	

		<p>particulier sur le site internet du BLI, mais également dans un rapport annuel. Cette mise en avant des projets finalisés constitue par ailleurs une source d'information pour les futurs porteurs de projets sur le FLI sur le type de projets auxquels ce fonds se destine.</p> <p>Des appels d'offres spécifiques sont organisés selon les besoins thématiques. La réalisation de projets dans le cadre de tels appels d'offre permettront l'atteinte d'objectifs communs. Exemple : un appel d'offre spécifique sera proposé aux associations dans la perspective de mettre en œuvre des projets dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020.</p>	
--	--	--	--

Mesure n° 16	Renforcement des compétences des associations		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>La Ville de Lausanne favorise la participation citoyenne et le vivre ensemble en contribuant à renforcer le savoir-faire des milieux associatifs et des professionnels concernés par ces thématiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de participant-e-s correspond au nombre de participant-e-s attendu</li> <li>- Les participant-e-s sont satisfait-e-s (évaluation écrite)</li> <li>- Une auto-évaluation des organisateurs est effectuée.</li> </ul>	<p>Le BLI publie en début d'année, un « <u>Guide des associations lausannoises</u> », à l'attention des associations œuvrant dans le domaine de l'intégration et la prévention du racisme. L'objectif premier est de développer leur mise en réseau. Editée pour la première fois en 2015, cette brochure sera évaluée et améliorée ces prochaines années, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des associations actives dans le domaine de l'intégration et la prévention du racisme.</p> <p>A l'intérieur de ce guide, le BLI informe sur les <u>rendez-vous associatifs</u> qu'il met sur pied et qui permettent un échange ouvert et un dialogue entre les responsables des politiques communales et les associations.</p> <p>On trouve également dans le guide l'<u>offre de formation</u> développée par le BLI pour les associations actives dans l'intégration et la prévention du racisme. Les modules de formation portent en particulier sur des thématiques essentielles de la vie associative et sur la gestion de projets.</p> <p>Dans le cadre de sa permanence, le BLI assure</p>	<p>Bénévolat-Vaud</p> <p>Associations et institutions</p>

		<p>toujours son rôle de <u>conseil</u> auprès des associations en matière de mise sur pied de projets associatifs, notamment concernant la gestion de projets et la recherche de fonds.</p> <p>Enfin, le BLI actualise régulièrement sur sa page internet une <u>liste</u> des associations d'étrangers actives à Lausanne.</p> <p>Un flyer visant à présenter les possibilités de location des salles, à des conditions modiques, est édité à l'intention des associations.</p>	
--	--	--	--

Mesure n° 17	Ateliers de formation à l'attention des concierges		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>La Ville de Lausanne favorise la participation citoyenne et le vivre ensemble en contribuant à renforcer le savoir-faire des milieux associatifs et des professionnels concernés par ces thématiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de participant-e-s attendu est atteint.</li> <li>- Les participant-e-s font part de feedback positifs dans le cadre de l'évaluation orale finale.</li> <li>- Une auto-évaluation est effectuée par les organisateurs.</li> </ul>	<p>Sensibiliser les concierges, acteurs et actrices du « vivre ensemble », à la communication interculturelle et à la résolution des conflits, constitue l'objectif premier de cette formation. Depuis 2013, le Bureau lausannois pour les immigrés, en collaboration avec le Service du logement et des gérances, organise des formations dans ce but.</p> <p>Ces formations, constituées d'un premier module de base de quatre demi-journées, sont complétées par un module d'approfondissement de deux-demi journées.</p> <p>Ces formations sont fortifiées par la publication de la brochure « Concierges actrices et acteurs clés du vivre ensemble » résumant le contenu de formation, et constituant un support pour toute personne intéressée à la thématique.</p> <p>La prestation mêlera des formations ouvertes à tous types de concierges et des formations plus spécifiques consacrées à aux concierges d'institutions ayant des besoins particuliers (institutions à caractère social ou éducatif).</p> <p>Le BLI formera également des pairs, soit des concierges qui pourront assister la formatrice dans son travail, et constituer un pôle de concierges-référents pour leurs collègues en ce qui concerne les questions de dialogue interculturel et de résolution de conflits.</p> <p>Dans la mesure des besoins, ces formations</p>	<p>Service du logement et des gérances Gérances privées Concierges</p>

		seront complétées, ou remplacées, par des formations favorisant la cohabitation dans les quartiers et incluant une démarche globale (concierges, association de quartier, habitants).	
--	--	---	--

Mesure n° 18	Ateliers de préparation à la retraite pour les personnes migrantes		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>La Ville de Lausanne met sur pied des mesures d'information spécifiques, dans le but de mieux faire connaître les prestations sociales à tout âge de la vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de participant-e-s attendu est atteint</li> <li>- Degré de satisfaction des participant-e-s (formulaire d'évaluation)</li> <li>- Auto-évaluation des organisateurs</li> </ul>	<p>Le BLI continue de proposer des ateliers de préparation à la retraite pour un public de personnes migrantes, en collaboration avec leurs associations respectives. Ces ateliers, qui ont lieu une fois par an, sont ouverts à toutes les nationalités. Ils se déroulent en deux temps. Une première soirée vise à expliquer le système suisse des trois piliers aux habitants lausannois sans passeport suisse et proches de l'âge de la retraite. Une deuxième soirée, complémentaire à la première, donne une information plus spécifique par pays d'origine, et dans la langue maternelle des participants.</p> <p>La brochure explicative sur le système de retraite en Suisse éditée par le BLI en 2017 sera distribuée et permettra aux participant-e-s de repartir avec un document de référence sur cette thématique.</p>	<p>Contrôle des habitants Caisse Suisse de Compensation Patronats italiens Consulats portugais, espagnols et autres nationalités Associations de migrants</p>



Mesure n° 19	Nouveau La diversité lausannoise dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse - JOJ 2020 (10-19 janvier 2020)		
Objectifs communaux	Indicateurs	Mesure	Partenaires
<p>La Ville de Lausanne favorise la participation citoyenne et le vivre ensemble en contribuant à renforcer le savoir-faire des milieux associatifs et des professionnels concernés par ces thématiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants à la séance d'information.</li> <li>- Nombre de projets déposés en lien avec les JOJ 2020, dans le cadre du Fonds lausannois d'intégration.</li> <li>- Adéquation des projets déposés en lien avec les JOJ 2020</li> </ul>	<p>La Municipalité de Lausanne souhaite que la Ville de Lausanne à travers ces différents services profitent des JOJ 2020 pour promouvoir son image, promouvoir le sport et la santé par le sport. Il est aussi important que ces Jeux soient une fête populaire.</p> <p>Déjà impliqué dans l'organisation des 3<sup>ème</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver, le BLI collabore au projet afin de faire participer et permettre l'engagement des communautés étrangères lausannoises à ce grand évènement.</p> <p>Dès 2018, le BLI informera son réseau sur les activités en lien avec les JOJ 2020 mis en place par le CIO. Ainsi les Lausannois d'ici et d'ailleurs peuvent participer activement à la semaine des JOJ 2020, s'ils le souhaitent.</p> <p>4. <u>Séance d'information</u> En 2018, le BLI organisera une séance d'information sur les JOJ 2020 et les diverses possibilités de participation pour les associations et groupements d'étrangers.</p>	<p>CIO Direction de l'enfance, de la jeunesse, et des quartiers Service des sports</p> <p>Clubs de sport lausannois</p>

		<p>5. <u>Soutien à des projets</u> Un appel d'offres spécifique du Fonds lausannois d'intégration (FLI) permettra de subventionner des projets ponctuels en lien avec les JOJ 2020 portés par des associations de migrants.</p> <p>6. <u>Accompagnement des projets</u> Le BLI effectuera un travail approfondi d'accompagnement des projets associatifs, qui seront avant tout destinés à promouvoir la diversité culturelle. Des contacts devront être assurés avec la programmation événementielle globale des JOJ 2020. Le CIO transmettra également au BLI des informations sur l'organisation à laquelle pourraient participer les habitant-e-s. Ainsi, le BLI transmettra ces informations spécifiques aux associations de migrants par mail.</p>	
--	--	--	--

## Annexe 1: Rapport-préavis No 2016/33

Sports, intégration et protection  
de la population

### **Réponse au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration »**

*Rapport-préavis N° 2016/33*

Lausanne, le 28 avril 2016

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La création du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) et celle du premier poste de préposé aux immigrés en Suisse, en février 1971, constituent les premières bases de la politique communale d'intégration. Les 45 ans de ces actions pionnières en Suisse ont été célébrés le 11 décembre 2015, dans le cadre du vernissage de la publication « Traits d'union – L'intégration à Lausanne. Evolution des pratiques, visions et actions ». Cette publication de soixante pages offre, simultanément, un regard rétrospectif sur la genèse de la politique lausannoise d'intégration, souvent peu connue, ainsi qu'une synthèse des missions actuelles du BLI dans le contexte évolutif de ces dernières années. Cette publication constitue l'un des jalons du processus de concertation mis en œuvre en vue de la rédaction du présent rapport-préavis sur la politique communale d'intégration.

Le dispositif lausannois d'intégration s'est basé jusqu'ici sur le rapport-préavis N° 2003/29 « Politique communale d'intégration et naturalisation des immigrés »<sup>4</sup>. Or, depuis 2003, de nombreux changements sont intervenus, aux niveaux tant fédéral que cantonal. C'est dans ce contexte mouvant que la Municipalité de Lausanne a engagé des démarches participatives au cours des cinq dernières années afin d'élaborer, en concertation avec la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI), des nouvelles propositions, au plus près des besoins du terrain. Ces orientations font désormais partie intégrante du programme d'intégration communal présenté au canton de Vaud en 2013, en vue de la signature d'une Convention de subventionnement pour la période allant de 2014 à 2017.

Aujourd'hui, il convient d'inscrire ces orientations, qui ont fait leurs preuves, dans un document de même rang que le rapport-préavis N° 2003/29, à savoir dans le présent rapport-préavis sur la politique lausannoise d'intégration, répondant au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration »<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Bulletin du Conseil communal (BCC), Lausanne, 19 janvier 2003.

<sup>5</sup> BCC, Lausanne, 5 novembre 2013.

## 1. Objet du rapport-préavis

Ce rapport-préavis vise à présenter, dans le cadre de la réponse au postulat précité et de manière synthétique, les mesures relatives à la promotion de l'intégration sur le plan lausannois, tout en précisant la définition de l'intégration défendue par les autorités communales, définition partagée aux niveaux cantonal et fédéral. Il n'a pas pour vocation de mettre en exergue toutes les actions conduites par l'administration communale en matière d'intégration et de prévention du racisme, mais de se concentrer sur les mesures spécifiques conduites principalement par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Outre le récapitulatif de ces mesures, le présent rapport-préavis vise à présenter les évolutions récentes en matière de politique d'intégration sur les plans fédéral, cantonal et communal, ainsi que les conventions de subventionnement qui ont été conclues avec le Canton de Vaud couvrant la période 2014-2017.

Au seuil de la nouvelle législature 2016-2021, le présent rapport-préavis poursuit également l'objectif majeur de consolider, sur le plan institutionnel, les missions du dispositif lausannois d'intégration et de présenter les orientations futures dans ce domaine.

Pour le surplus, la référence au rapport-préavis de 2003, ainsi qu'à la nouvelle publication « Traits d'union – L'intégration à Lausanne. Evolution des pratiques, visions et actions », offre un regard rétrospectif sur la genèse de la politique communale d'intégration, regard permettant de mettre en perspective l'actuelle et future politique communale d'intégration, décrite dans ce rapport-préavis.

## 2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis
2. Table des matières
3. L'évolution démographique en point de mire
4. Définir l'intégration pour agir
5. Evaluation du dispositif lausannois (2009) et point de départ d'un processus participatif
6. La promotion de l'intégration au niveau lausannois
  - 6.1 Accueil et information
  - 6.2 Langue et formation
  - 6.3 Intégration professionnelle
  - 6.4 Intégration sociale et participation
  - 6.5 Citoyenneté et naturalisation
  - 6.6 Prévention du racisme
7. Les évolutions récentes de la politique d'intégration aux niveaux fédéral, cantonal et communal
  - 7.1 Les impulsions fédérales
  - 7.2. Les évolutions sur le plan cantonal
  - 7.3. Le processus lausannois
8. Les enjeux financiers : signature de deux conventions de subventionnement entre l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne en matière de politique d'intégration et de prévention du racisme
  - 8.1 Convention de subventionnement concernant la mise en œuvre de l'encouragement spécifique de l'intégration dans la commune de Lausanne pour la période allant de 2014 à 2017
  - 8.2 Les orientations du programme communal d'intégration 2014-2017
  - 8.3. Convention de subventionnement concernant la mise en œuvre des prestations en matière de prévention du racisme pour la période allant de 2014 à 2017
9. Une redéfinition du dispositif lausannois d'intégration
  - 9.1 Une commission communale d'intégration renforcée et élargie
  - 9.2 Les missions et organisation du Bureau lausannois pour les immigrés
10. Visions pour le prochain programme communal d'intégration 2018-2021
  - 10.1 Vers une politique d'intégration mieux adaptée aux besoins
  - 10.2 Pour une approche stratégique de la cohésion territoriale
11. Correspondance avec les objectifs en termes de développement durable
12. Aspects financiers
13. Conséquences sur l'effectif du personnel communal
14. Rappel du postulat
15. Conclusions

### 3. L'évolution démographique en point de mire

La Ville de Lausanne, désormais quatrième ville suisse, a connu une forte croissance au cours de la dernière décennie. Depuis 2014, sa population totale a dépassé les 140'000 habitants. Avec un taux de croissance annuel supérieur à 1% au cours de ces dernières années, et s'élevant à 1.6% en 2015, Lausanne connaît une progression inégalée depuis les années soixante, marquées par le boom économique et l'Exposition nationale de 1964. Dans un mouvement similaire, le nombre d'étrangers n'a cessé d'augmenter depuis plusieurs décennies. Entre 2000 et 2014, la population étrangère est passée de 44'414 à 59'269 habitants, c'est-à-dire de 35.6% à 42.3% de la population totale lausannoise.

**Tableau 1 : Evolution de la population étrangère depuis 2000**

<b>Population étrangère</b>	<b>44'414</b>	<b>45'269</b>	<b>46'189</b>	<b>47'360</b>	<b>48'216</b>	<b>48'584</b>	<b>49'324</b>	<b>49'774</b>
<b>Année</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>

<b>Population étrangère</b>	<b>50'740</b>	<b>52'568</b>	<b>53'783</b>	<b>55'157</b>	<b>56'789</b>	<b>58'562</b>	<b>59'269</b>
<b>Année</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>

Les nationalités présentes à Lausanne ont également évolué depuis l'année 2000. Désormais, les ressortissants de France et du Portugal sont, depuis plusieurs années, les plus représentés. On constate qu'en 2014, près de deux tiers de la population étrangère de Lausanne est européenne (Europe des 28). La population étrangère formant le tiers restant se répartit comme suit : 12% provient des autres pays d'Europe tels que la Serbie ou le Kosovo, 10% du continent africain, 7% d'Asie, 5% d'Amérique latine et, finalement, un peu plus de 2% d'Amérique du Nord ou d'Océanie.

Sur les 59'269 personnes installées à Lausanne sans passeport suisse, 54'332 jouissent d'un permis C (établissement) ou d'un permis B (séjour), soit au total près de 92%.

**Tableau 2 : La population étrangère selon le type de permis**

Etrangers selon autorisation de séjour (2014)	
<b>Etablissement (C)</b>	31'051
<b>Séjour (B)</b>	23'281
<b>Court séjour</b>	1'342
<b>Cas en attente et requérant-e-s<sup>6</sup></b>	3'595

Demain, comme aujourd'hui, la politique d'intégration continuera à revêtir une importance capitale dans une ville où la population étrangère atteint 42.3% de sa population globale, dépassant ainsi nettement la moyenne vaudoise s'établissant à 32.7%, selon les statistiques 2014. Il convient de noter que, sur les dix-sept quartiers que compte Lausanne, tous, à l'exception d'un seul (Beaulieu/Grey/Boisy), dépassent la moyenne vaudoise. Dix quartiers, sur dix-sept, dépassent même la moyenne lausannoise de 42.3% de population étrangère. Dans ce contexte, la conception de l'intégration, incluant la population dans son ensemble, prend tout son sens.

#### 4. Définir l'intégration pour agir

La politique lausannoise d'intégration s'ancre fermement dans le contexte des droits fondamentaux et vise une meilleure cohésion sociale. Il s'agit avant tout de créer les conditions cadres visant à favoriser l'égalité des chances. En tant que membre de la Coalition européenne des villes contre le racisme, Lausanne veille à l'élimination de toute forme de discrimination entre population suisse et étrangère. De manière globale, la Ville de Lausanne s'engage dans une démarche participative pour mettre en œuvre une politique communale d'intégration, en adéquation avec les droits fondamentaux qui nous relient.

La vision lausannoise de l'intégration s'inscrit clairement dans une approche qui favorise :

- la pédagogie des droits humains ;
- le respect des valeurs communes ;
- la construction d'une citoyenneté ouverte et participative.

Cette approche doit contribuer à ce que chacune et chacun puissent trouver sa place au sein de notre société. La promotion de l'intégration vise un accès égal aux ressources sociales, politiques et économiques. Dans ce but, la simultanéité des droits et des devoirs de la personne qui arrive, d'une part, et de la société qui accueille, d'autre part, est essentielle pour développer des mesures spécifiques pertinentes. L'intégration, conçue ainsi comme un processus réciproque, concerne la population lausannoise dans son ensemble.

*Une tâche transversale*

<sup>6</sup> Source : SCRIS (état à fin 2014)

Au-delà du rôle de cheville ouvrière que joue le BLI pour la coordination des mesures spécifiques en matière d'intégration en lien avec la migration, de nombreux secteurs de l'administration communale portent cette politique en tant que structures ordinaires dont les prestations s'adressent à toute la population, en favorisant l'accès au marché du travail, l'égalité des chances dès le plus jeune âge, ou encore l'accès au logement, par exemple.

De plus, la Ville de Lausanne, consciente du rôle important des initiatives issues de la vie associative et du rôle citoyen joué par les associations, soutient ces dernières dans des domaines très variés : cours de français, activités socioculturelles et sportives, spectacles, animations festives, interprétariat, projets d'intégration spécifiques, mise à disposition de locaux, etc. De nombreuses initiatives émanant d'associations ou de collectifs permettent ainsi de rendre visible l'apport positif des populations migrantes et de stimuler l'échange interculturel. La liste des associations de personnes migrantes est régulièrement mise à jour sur le site du BLI.

L'intégration constituant une tâche transversale mobilisant des compétences variées, la politique d'intégration de la Ville concerne de nombreux services communaux, ainsi qu'un vaste tissu associatif de près de 160 associations œuvrant dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme, au sein desquelles sont actifs de nombreux professionnels et bénévoles.

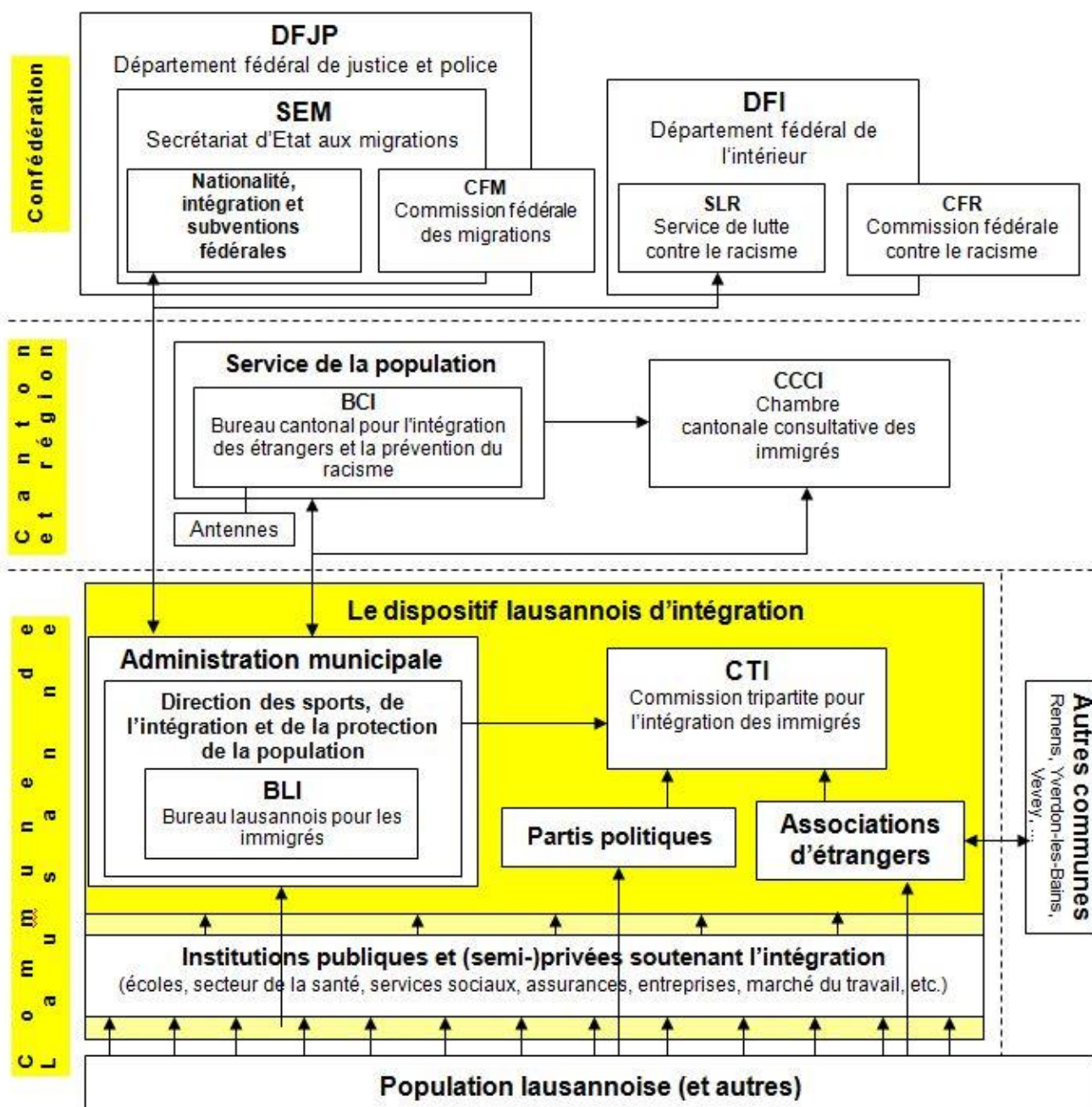
Au-delà de cette mosaïque de compétences complémentaires composée par les partenaires locaux, la Ville de Lausanne, par l'intermédiaire du BLI notamment, entretient des échanges réguliers avec les acteurs clés de l'intégration aux niveaux cantonal (Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme – BCI) et fédéral (Secrétariat d'Etat aux migrations – SEM, Commission fédérale des migrations – CFM ; Service fédéral de lutte contre le racisme – SLR, Commission fédérale contre le racisme – CFR).

Le schéma ci-dessous synthétise les principaux partenaires aux niveaux fédéral, cantonal et communal<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Source : Rapport d'évaluation KEK-CDC, 2010, p. 8.





Il convient également de mentionner les échanges réguliers en matière de politique d'intégration avec les autres villes vaudoises ou suisses, par le biais des délégués communaux et au sein d'instances telles l'Union des villes suisses (UVS), la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) ou encore la Conférence suisse des délégué-e-s communaux et cantonaux à l'intégration (CDI).

Aujourd'hui, devenue une politique publique reconnue au niveau suisse, la politique d'intégration se construit, plus que jamais, grâce à une somme d'engagements.

## 5. Evaluation du dispositif lausannois (2009) et point de départ d'un processus participatif

La plupart des mesures de promotion de l'intégration, mesures présentées dans le chapitre 6, ainsi que celles développées dans le cadre du programme communal d'intégration 2014-2017 (cf. chapitre 9), ont été notamment discutées dans le cadre du processus de concertation en vue de déboucher sur un document de référence, élaboré en 2010 et intitulé « Lausanne 2016 – Construire l'égalité. Pistes d'action pour favoriser l'égalité des chances et l'intégration des étrangères et des étrangers »<sup>8</sup>. Ce document de référence a abouti après un processus participatif en quatre étapes, processus qui s'est déroulé à partir de 2009 et jusqu'en 2011 :

1. évaluation externe du dispositif lausannois d'intégration<sup>9</sup>;
2. discussions au sein de la CTI ;
3. consultation auprès des associations lausannoises ;
4. consultation publique.

C'est notamment grâce à ce travail préalable que la Ville de Lausanne a pu répondre à la demande cantonale de présenter un programme communal d'intégration en 2013, dans des délais très serrés, et qu'elle s'est trouvée en bonne posture pour négocier avec le Canton sur ces questions.

## 6. La promotion de l'intégration au niveau lausannois

Promouvoir l'intégration concerne la population lausannoise dans son ensemble, indépendamment de la nationalité et de la condition socio-économique de chaque habitant. La promotion large de l'intégration s'effectue quotidiennement dans différents services de l'administration communale.

A cette action quotidienne réalisée par les structures ordinaires s'ajoutent des mesures spécifiques contribuant à concrétiser le principe d'égalité des chances pour les personnes migrantes dans des secteurs clés de l'intégration. Les mesures dites spécifiques sont prises principalement en charge par le BLI. Sans avoir pour vocation de dresser un récapitulatif exhaustif, ce chapitre met en exergue les actions les plus marquantes dans des champs d'action essentiels en matière d'intégration :

- accueil et information ;
- langue et formation ;
- intégration professionnelle ;
- intégration sociale et participation ;
- citoyenneté et naturalisation ;
- prévention du racisme.

Ce récapitulatif, à vocation programmatique, permet également de mettre le doigt sur quelques lacunes. C'est pourquoi, de nouvelles mesures, récemment initiées ou sur le point de l'être, sont également proposées. Ce récapitulatif, ainsi que les mesures intégrées dans la convention de subventionnement signée avec le Canton de Vaud, servent de cadre global de référence pour la législature 2016-2021 et sera complété par un nouveau programme communal d'intégration pour la

<sup>8</sup> Ce document de référence est téléchargeable sur le site [www.lausanne.ch/bli](http://www.lausanne.ch/bli), rubrique CTI.

<sup>9</sup> Le rapport d'évaluation élaboré par le bureau indépendant KEK-CDC est téléchargeable sur le site [www.lausanne.ch/bli](http://www.lausanne.ch/bli), rubrique CTI.

période 2018-2021. Ce nouveau programme sera élaboré et présenté au Canton de Vaud dans le courant de l'année 2017 en vue d'obtenir un nouveau cofinancement.

## 6.1 Accueil et information

### *Objectif*

*La Ville de Lausanne développe une politique d'accueil dans le but d'offrir une information de qualité, adaptée à chaque situation, et mettant en exergue les prestations mises sur pied par les services communaux dans différents secteurs essentiels de la vie quotidienne.*

### *Structures d'accueil*

La Ville de Lausanne dispose de structures visant à offrir un accueil et une information de qualité par le biais des bureaux d'information à la population Info-Cité. Ces bureaux ouverts au public disposent d'un grand matériel d'information sur l'administration communale et sur les manifestations organisées à Lausanne et dans les environs.

En ce qui concerne plus spécifiquement les questions liées à la migration, le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) est la plate-forme d'information et le centre de relais de l'administration communale pour orienter le public lausannois, indépendamment de son passeport, ainsi que les professionnels, sur les questions spécifiques liées à la migration et à l'intégration, dans tous les domaines de la vie quotidienne. Largement accessible au public, dès novembre 2009, le BLI dispose de bureaux sur la place de la Riponne, en plein centre-ville, donnant directement sur la rue.

### *Programme d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées*

Lausanne accueille environ 15'000 à 16'000 personnes par année, dont les deux tiers n'ont pas de passeport suisse. Depuis la rentrée 2009, à l'initiative du Bureau lausannois pour les immigrés et en collaboration avec le Service du développement de la Ville et de la communication ainsi que le Contrôle des habitants, la Ville de Lausanne propose à toutes les personnes nouvellement établies dans la capitale vaudoise un programme d'accueil. Il s'adresse à tous les nouveaux arrivants en ville de Lausanne, venant d'une autre commune, d'un autre canton ou de l'étranger, indépendamment de sa nationalité et de son statut juridique. Conformément à l'Ordonnance fédérale sur l'intégration des étrangers, il répond à l'obligation légale d'informer la population migrante sur les aspects facilitant l'intégration et l'accès à l'égalité des chances (cours de français, formation) et vise notamment à :

- offrir un accueil de qualité aux nouveaux arrivants, suisses et étrangers ;
- garantir la diffusion et la compréhension des informations pratiques sur Lausanne ;
- promouvoir une image forte de la Ville de Lausanne.

Le programme d'accueil lausannois comporte trois volets :

a) Une brochure d'information intitulée *Vivre à Lausanne* présente, de manière synthétique, les grands thèmes de la vie quotidienne (école, travail, santé, etc.), ainsi qu'un répertoire d'adresses utiles. Disponible en 12 langues, elle est distribuée par le Contrôle des habitants et les réceptions communales.

b) Des séances d'accueil par la Municipalité visent à souhaiter la bienvenue et à présenter les diverses facettes de la Ville. Les trois à quatre rendez-vous annuels sont l'occasion pour les autorités de présenter leur vision pour Lausanne, ainsi que les services de l'administration communale.

c) Des visites de la ville, organisées par le Mouvement des Aînés, invitent les nouveaux arrivants à découvrir Lausanne de manière insolite.

Le programme d'accueil lausannois se distingue par son double objectif : faire connaître les prestations existantes et utiles pour les personnes nouvellement établies, et instaurer un dialogue constructif avec l'administration communale dès leur arrivée.

#### *Ateliers d'accueil et d'orientation pour les personnes migrantes*

Si le programme d'accueil a été mis sur pied à l'attention des personnes suisses et étrangères, c'est qu'indépendamment de leur passeport, elles sont confrontées aux mêmes préoccupations en arrivant dans une ville nouvelle. Cependant, certaines problématiques peuvent être plus difficiles à résoudre pour les personnes migrantes, que ce soit par manque de réseaux, par méconnaissance de la langue d'accueil ou à cause d'une situation socioéconomique difficile. Il est actuellement reconnu au niveau suisse, notamment par le Secrétariat d'Etat aux migrations et par les gouvernements cantonaux, que les pouvoirs publics doivent prendre en charge la spécificité de ces besoins d'information.

Afin d'offrir une information plus adaptée aux personnes migrantes, des ateliers spécifiques, en différentes langues, visent à aborder, en trois heures maximum, les questions les plus importantes pour elles (formation et cours de français, reconnaissance des diplômes et monde du travail, école, santé, citoyenneté). Pour ce faire, des personnes ressources, maîtrisant simultanément le français et leur langue d'origine, sont formées par l'équipe du BLI, développant ainsi un réseau utile pour l'administration communale et les associations de personnes migrantes.

#### *Ateliers thématiques dans les quartiers*

Des ateliers thématiques, portant sur des sujets spécifiques (par ex. système scolaire, prévention en matière de santé) et décentralisés dans les quartiers, seront aussi mis sur pied, de manière complémentaire aux ateliers d'accueil et d'orientation, dès mai 2016.

#### *Produits d'information*

Dès le début de 2008, l'information a été au centre des préoccupations du BLI, afin de mieux faire connaître les prestations sociales, culturelles et sportives de la Ville de Lausanne. Le récapitulatif des publications proposé en annexe offre un panorama des produits d'information développés dès 2008.

## 6.2 Langue et formation

### *Objectif*

*L'apprentissage du français, ainsi que l'accessibilité aux offres de formation, favorisent l'autonomie et l'intégration. La Ville de Lausanne s'engage à faciliter l'information, l'orientation et l'accessibilité aux cours de français et aux formations élémentaires, selon les possibilités de chaque individu.*

La connaissance de la langue du pays d'accueil facilite l'intégration sociale des personnes migrantes. La population étrangère est inégale devant cet apprentissage, selon le pays d'origine (pays francophones ou non par exemple), selon l'alphabet d'origine, ou encore selon l'âge, le moment d'arrivée dans la société d'accueil ou la formation suivie dans le pays avant l'émigration en Suisse. D'autres facteurs externes entrent en ligne de compte, comme le fait d'avoir un emploi, des enfants en âge scolaire, faire partie ou non d'un réseau amical et familial ou s'engager auprès d'une association.

### *Une offre substantielle de cours de français à développer*

Pour répondre à l'hétérogénéité de la demande des personnes migrantes en matière de formation et d'apprentissage de la langue française, depuis 1995, la Ville de Lausanne, par le biais du Service social, subventionne à hauteur de CHF 3.15 millions annuels la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), qui regroupe cinq associations lausannoises actives dans le domaine<sup>10</sup>. La CIFEA est chargée d'offrir un ensemble de cours cohérent permettant l'acquisition de compétences de base (en français, informatique, calcul, techniques d'apprentissage,...), afin notamment de rendre accessible une formation du type de l'apprentissage. Ce sont surtout des personnes avec de réels besoins en matière de formation élémentaire qui fréquentent l'offre globale. Près de 90% des participant-e-s n'ont pas de passeport suisse. Les femmes constituent également un groupe cible important, jusqu'à atteindre le 74% des apprenants en 2015.

De l'enveloppe globale de CHF 3.15 millions, un peu plus de CHF 2 millions environ sont réservés chaque année aux cours de français. Concernant spécifiquement ces derniers, le taux de participant-e-s n'ayant pas de passeport suisse dépasse le 95%. Même si l'offre lausannoise est très substantielle, il n'en demeure pas moins que des efforts constants doivent être poursuivis en matière d'adéquation de l'offre à la demande, notamment en ce qui concerne les cours d'alphabétisation, ou encore les formations semi-intensives et intensives. De manière générale, pour faciliter l'accès à la formation de base des personnes avec enfants à charge, un montant de CHF 20'000.- de la CIFEA est dédié au financement de places à la Halte-jeux BIP-BIP afin de garder les enfants de parents en formation dans des cours de la CIFEA.

A ces offres formelles s'ajoutent les *Cours de français à Vidy-Plage* qui sont organisés chaque été par le BLI, depuis 2010, et qui rencontrent un grand succès à chaque édition. Ces ateliers sont gratuits et très accessibles : ils se font sur un mode informel, dans l'espace public, et ne nécessitent pas d'inscriptions. Ces ateliers visent à inciter les nouveaux arrivants à poursuivre l'apprentissage estival

---

<sup>10</sup> La CIFEA regroupe les associations suivantes : Centre Femmes - Appartenances), CEFIL – Le Relais, CORREF, Français en jeu et Lire et Ecrire.



au sein de cours plus formels à la rentrée et à mieux faire connaître l'offre lausannoise dans ce domaine.

Afin de soutenir les personnes migrantes dans la connaissance des offres existantes, notamment gratuites, le BLI publie chaque année la brochure « Apprendre à Lausanne », qui liste les cours de français, les cours utiles pour les personnes migrantes, ainsi que ceux de langue et culture d'origine (ELCO) proposés à Lausanne.

Par ailleurs, d'autres mesures sont envisagées par le BLI :

- développer le réseau d'enseignant-e-s et d'associations en charge des cours de langue et culture d'origine (ELCO). Il est admis et reconnu, aux niveaux tant politique que scientifique, que l'apprentissage de la langue du pays d'accueil est facilité, pour les migrant-e-s, lorsque l'accès à la langue et à la culture du pays d'origine est valorisé ;
- défendre et promouvoir le plurilinguisme, en particulier auprès des parents d'enfants migrants, au travers d'actions d'information.

La Ville de Lausanne considère de son devoir d'adapter les offres de formation et d'apprentissage du français aux besoins spécifiques de sa population. L'apprentissage du français constitue un outil important, parmi d'autres, pour avoir accès aux ressources économiques, sociales et culturelles. Il est à favoriser sur la base d'une démarche volontaire, seule apte à développer les facultés d'autonomie nécessaires, et en misant sur des prestations de qualité et complémentaires.

### *Interprétariat communautaire*

De manière complémentaire à l'encouragement de l'apprentissage du français, l'accès à l'interprétariat communautaire et à la médiation culturelle doit être encouragé, si l'on souhaite un accès équitable aux services publics, notamment dans le secteur de l'éducation, de l'aide sociale et de la santé.<sup>11</sup>

### *Le rôle de l'école*

L'école joue un rôle central à la fois dans l'apprentissage du français et en vue de l'intégration sociale des familles migrantes. C'est d'autant plus le cas avec le développement de « l'école à journée continue », qui articule des prestations pédagogiques et d'accueil de jour. Pour le surplus, la Ville s'efforce de valoriser l'intégration des migrants dans les quartiers, en veillant à la mixité sociale, et en s'appuyant sur la capacité parentale plutôt qu'en pointant du doigt leurs lacunes linguistiques.

Ainsi, le service des écoles travaille-t-il en étroites relations, d'une part avec les acteurs cantonaux de l'école – directions d'établissements et corps enseignant – et, d'autre part, avec les services concernés de la Ville. Le décloisonnement et l'approche pluridisciplinaire constituent les clés d'une politique intégrative efficiente.

Concernant les prestations les plus sollicitées par les élèves ou familles migrantes, on peut relever :

---

<sup>11</sup> Les questions relatives au financement de ces prestations et à la répartition des tâches entre Confédération, cantons et communes font l'objet de discussions depuis 2010 et seront certainement à nouveau discutées dans le cadre du prochain programme fédéral 2018-2021.

- Depuis plus de quinze ans, l'existence d'un Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL), qui assure chaque année plus de 300 entretiens d'accueil pour les primo-arrivant-e-s, la plupart du temps en présence d'un-e interprète communautaire de l'association *Appartenances*. Le CREAL gère près de 30 classes d'accueil et développe la réflexion pédagogique sur les différentes formes d'appui : cours intensifs de français, groupes d'accueil, appuis spécifiques... Il exploite un centre de ressources et coache donc les enseignant-e-s, grâce à quatre doyen-ne-s spécialisé-e-s. De plus, le CREAL joue, avec le service des écoles, un rôle d'appui aux familles parfois en difficultés avec les démarches administratives (« guichet centralisé »).
- Une équipe de huit assistants sociaux scolaires (A.S.S.) intégrés aux écoles traite de très nombreuses situations où l'enfant ne parvient plus à investir son « métier d'élève », souvent en lien avec des questionnements relatifs à la migration. Les A.S.S. sont parmi les rares professionnels qui se rendent à domicile et appuient les familles ; ils sont accessibles, sans formalités lourdes, pour des soutiens et des conseils très pragmatiques et ponctuels.
- Les devoirs surveillés, comme toutes les autres prestations, ne sont pas spécifiquement ciblés sur les besoins des élèves migrants, mais ils constituent une forme d'appui scolaire et social financièrement accessible pour les élèves. A Lausanne, environ 3'800 élèves y ont recours, ce qui favorise leurs capacités d'« apprendre à apprendre » et accélère donc l'intégration des bénéficiaires.
- Vu l'importance de la participation des enfants et de leur famille, signalons enfin les actions des Commissions d'établissement (p. ex. soirées d'accueil des nouveaux parents, repas intercommunautaires, actions de prévention), ainsi que le centre de prêt d'équipements sportifs de la Ville, qui a permis à environ 1'300 élèves, dont une grande majorité de migrants, de se rendre une semaine à la neige.

Sans que l'on puisse démontrer scientifiquement que les mesures ci-dessus ont un lien de causalité direct, il convient toutefois de relever les éléments suivants :

1. au cours de ces dernières années, les comparaisons internationales sur les performances des élèves de 15 ans (épreuves PISA), montrent des progrès concernant les résultats des élèves migrants, notamment lorsqu'ils commencent l'école en Suisse relativement tôt ;
2. le taux de chômage des jeunes est le plus bas des pays de l'OCDE, en dépit du taux élevé de personnes migrantes en Suisse ;
3. sur le plan local, en dix ans, les phénomènes de violence des jeunes ont fortement baissé en ville de Lausanne<sup>12</sup> ;
4. enfin, de manière générale, le sentiment relatif de « bonheur » est plus élevé chez les jeunes des villes ayant des politiques actives en matière d'intégration qu'ailleurs.

Ce sont là quelques indices encourageants du fait que cette constellation de mesures porte ses fruits.

### *L'encouragement précoce*

Quant à l'encouragement précoce, il s'agit d'une thématique figurant à l'agenda politique et scientifique depuis plusieurs années maintenant. Elle fait l'objet de projets actuellement mis en œuvre dans différents cantons et communes. Une des idées centrales de ce type d'approche consiste à insister sur l'importance de l'apprentissage de la langue d'origine pour les jeunes enfants, afin de faciliter

---

<sup>12</sup> In : « L'évolution de la violence parmi les jeunes en Suisse : principaux résultats des études comparatives menées dans les Cantons de Vaud et Zurich ». Etude conduite par le Prof. Killias, L. Hermann et la Dre Lucia à l'Ecole des Sciences Criminelles, UNIL, Lausanne, mai 2015.

celui d'une langue du pays d'accueil. En plus de ce public cible spécifique, les actions entreprises à ce niveau permettent également de toucher les familles, en particulier les mères des enfants allophones.

A Lausanne, deux projets associatifs ont été mis sur pied de manière participative avec les associations de migrant-e-s : « 1001 histoires » par l'Institut suisse Jeunesse et Médias et « Place aux histoires » par l'Association « Osons les livres ». Dans un souci de pérennisation de ces actions, ces projets, soutenus par la Ville de Lausanne et les instances fédérales et cantonales, sont cofinancés par le biais du BLI.

De plus, répondant favorablement à la demande du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), la Ville de Lausanne est devenue également une commune pilote dans le développement du projet cantonal « Petits pas », qui a été lancé dès 2014 dans le domaine de l'encouragement précoce.

De manière plus générale, la Ville de Lausanne a adopté, en janvier 2015, un rapport-préavis sur la politique familiale conduite au niveau communal. Le développement d'un lieu d'accueil, d'information et de coordination spécialisé dans les domaines touchant la famille et la création d'une plateforme réunissant tous les partenaires publics, et d'intérêt public, professionnels et bénévoles constituent les deux mesures phares de ce document.

### 6.3 Intégration professionnelle

#### *Objectif*

*L'accès à l'emploi constitue un levier essentiel de l'intégration. Or, l'intégration professionnelle et économique est un des domaines où il est difficile d'obtenir des résultats probants. La Ville de Lausanne favorise le développement de mesures spécifiques en matière d'intégration professionnelle, en collaboration avec le secteur de l'emploi et de la formation. En tant qu'employeur, elle s'engage à promouvoir les compétences interculturelles au sein de l'administration communale.*

En matière de politique de l'emploi, les principales mesures en vigueur relatives à l'intégration professionnelle sont abritées par le Service du travail. Elles relèvent d'une volonté, tant de réinsertion que d'intégration professionnelle à proprement parler. Elles s'inscrivent dans le cadre des Mesures actives de marché du travail (MAMT), prévues par la Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) et par la Loi cantonale sur l'emploi (LEmp). Les prestations en la matière sont fournies par l'Office régional de placement de Lausanne (ORP) et les Emplois temporaires subventionnés de Lausanne (ETSL). La Municipalité a par ailleurs créé la Fondation par l'aide au travail (FLAT), qui peut octroyer des aides subsidiaires aux interventions possibles fondées sur la LACI ou sur la LEmp.

Dans l'idée de répondre aux besoins spécifiques des femmes migrantes, le Service du travail a donné un mandat à Bourse à travail (BAT) pour développer des ateliers visant à favoriser l'insertion professionnelle des femmes migrantes.

Hormis cette palette d'actions au niveau communal, il convient de relever que les autorités fédérales et cantonales, ainsi que le secteur privé, peuvent influencer directement sur la politique de l'emploi. C'est pourquoi, les mesures nouvelles proposées ci-après visent notamment à développer des initiatives pour



les groupes vulnérables et à favoriser la mise en réseau du secteur de l'emploi, afin de promouvoir la diversité :

- organisation d'ateliers d'approfondissement à l'attention des femmes migrantes en voie d'insertion professionnelle ;
- mise sur pied d'une permanence au BLI en différentes langues avec focus formation/emploi, dès mai 2015 ;
- lancement, dès janvier 2016, du prix « Diversité-Emploi-Formation », destiné aux entreprises et instituts de formation et de recherche, actifs dans le domaine de l'insertion professionnelle des personnes migrantes. Cette mesure est conçue également dans un souci de sensibilisation du secteur privé à ces thématiques et dans l'objectif de favoriser la mise en réseau du secteur de l'emploi et de la formation.

Au niveau interne, la Ville de Lausanne, en tant qu'employeur, s'engage à développer les compétences interculturelles du personnel, notamment par le développement de formations internes.

#### 6.4 Intégration sociale et participation

##### *Objectif*

*Au fil de l'âge, selon ses ressources économiques et son capital social, les besoins varient d'une personne à l'autre pour se sentir bien au sein de la société dans laquelle elle vit. La Ville de Lausanne s'efforce de répondre aux besoins spécifiques de ses habitant-e-s. Elle soutient et valorise la diversité et la participation, en tant qu'atouts importants pour l'ensemble de la population lausannoise.*

Soucieuse de répondre au mieux aux besoins spécifiques de sa population tout en garantissant une cohésion sociale durable, la Ville de Lausanne offre de manière transversale des prestations de qualité au travers des différents services de son administration. Elle s'engage également à reconnaître et à valoriser la diversité, sous toutes ses formes.

C'est surtout par le biais des actions menées au sein de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS), ainsi qu'au sein de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP), que le travail d'intégration sociale est mis en œuvre. Pour une présentation détaillée, on se référera au document « Lausanne 2016 – Construire l'égalité », déjà cité<sup>13</sup>. Par ailleurs, la gestion des logements subventionnés, ainsi que l'aide individuelle au logement, deux domaines gérés respectivement par la Direction du logement et de la sécurité publique (LSP) et SIPP, contribuent bien évidemment à la politique globale d'intégration.

Les propositions de nouvelles mesures en matière d'intégration sociale et de participation placent le BLI au cœur de la politique d'intégration en tant qu'entité transversale pour les années à venir. Ces projets approfondiront le travail de gestion de la diversité et aborderont en particulier les thématiques suivantes : l'âge, le genre et les migrations, les mesures participatives et le travail de quartier. Plusieurs thèmes sont actuellement en discussion et sont susceptibles d'occuper durablement l'agenda politico-administratif dans les années à venir.

---

<sup>13</sup> Voir *supra*, p.6.

### *a) Âge, genre et migrations*

L'âge et le genre constituent deux axes centraux de toute politique qui entend favoriser de concert l'intégration sociale et prévenir les discriminations multiples. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont sans doute à cet égard des groupes potentiellement davantage victimes de discriminations multiples. Raison pour laquelle la Ville s'engage en particulier à se mobiliser dans trois directions : l'intégration dans le domaine préscolaire (voir chapitre 6.2.), les actions spécifiques en direction des différentes catégories de femmes migrantes et, enfin, une attention particulière donnée aux personnes les plus âgées de notre société.

### *b) Femmes et migration*

La question du genre est une problématique qui nourrit de manière transversale les autres politiques publiques. Il convient de relever l'hétérogénéité des situations des femmes migrantes pour cibler au mieux les projets futurs. En Suisse, les femmes migrantes sont toujours moins nombreuses que les hommes. Mais lorsqu'on regarde de manière différenciée les pays d'origine, on constate que c'est surtout le cas pour les pays d'émigration traditionnels (Espagne, Portugal, Italie et Ex-Yougoslavie). En revanche, les femmes migrantes sont majoritaires lorsqu'il s'agit de l'immigration issue de pays d'Europe de l'Est, de certains pays d'Afrique, d'Asie ou des Amériques.

Sur le marché du travail, il faut relever que, si globalement le taux d'activité des femmes migrantes est un peu moins élevé que celui des Suissesses (77.8% contre 72.5% des femmes actives entre 15 et 64 ans), des différences importantes ressortent en fonction des secteurs d'activité ou des qualifications. Par exemple, il y a, en Suisse, 28% des femmes migrantes actives qui sont au bénéfice d'un diplôme supérieur contre 24% des Suissesses<sup>14</sup>.

Ces quelques considérations statistiques invitent à dresser un tableau nuancé et différencié de la situation socioéconomique, familiale et professionnelle des femmes migrantes en Suisse et à Lausanne. Elles constituent une première base sur laquelle des analyses complémentaires seront conduites ou des projets ciblés élaborés.

### *c) La politique en faveur des aînés*

En collaboration avec les associations de défense des aînés, le BLI a développé des ateliers de préparation à la retraite pour les personnes migrantes. L'augmentation des personnes migrantes arrivant à l'âge de la retraite fournit l'occasion d'une réflexion spécifique et d'une action décidée en vue de mieux informer ces populations en regard de cette étape cruciale de leur parcours de vie, dont les enjeux peuvent différer de ceux de la population suisse.

A l'avenir, d'autres projets en lien avec cette population seront développés. Il convient d'anticiper au mieux cette problématique, ce d'autant plus que c'est souvent dans les moments clés des parcours de vie (naissance, entrée dans la vie d'adulte, retraite, fin de vie...) que le travail interculturel prend un sens et une acuité toute particulière.

---

<sup>14</sup> Ces informations sont tirées de l'enquête mandatée par la CFM, *Femmes en migration. L'image des migrantes dans la perception de l'opinion publique et de la politique, ainsi que dans la recherche actuelle*, Berne, 2009.

## *Mesures participatives*

Avec Agenda 21, la Ville de Lausanne a consolidé une politique de participation directe avec les citoyennes et les citoyens. Les nouvelles mesures présentées ci-après visent à élargir et renforcer cette culture de la participation. La Ville de Lausanne souhaite soutenir durablement le travail des associations actives sur son territoire, dans la mesure de ses moyens, dans le but de renforcer les capacités citoyennes du tissu associatif, représentatif de la diversité de la population lausannoise et des groupes vulnérables ou habituellement peu représentés (jeunes, femmes, seniors, personnes migrantes).

### *a) Le Fonds lausannois d'intégration (FLI)*

Le FLI vise à compléter l'action conduite par les pouvoirs publics dans les secteurs clés de l'intégration, en valorisant la participation des citoyennes et des citoyens et en mettant à leur disposition des moyens financiers pour leur permettre de concrétiser leurs initiatives. Ces démarches doivent favoriser sur le terrain l'intégration sociale de la population lausannoise dans son ensemble, ainsi que contribuer à lever les obstacles en matière d'égalité des chances, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas de passeport suisse.

Destiné à financer des projets portés par des associations, ce fonds suit les lignes directrices suivantes :

- les bénéficiaires en sont les associations de personnes migrantes, les institutions et associations spécialisées ou les collectifs de quartier ;
- les objectifs des projets doivent favoriser l'intégration au sens large et la cohabitation dans les quartiers ; les mesures déjà subventionnées par ailleurs, tels les cours de français par exemple, sont exclus ;
- son fonctionnement et sa gestion sont assurés par le BLI, qui peut proposer des axes thématiques annuels ;
- les décisions d'octroi de subsides sont prises par la CTI, sur préavis du BLI.

Chaque année, en principe jusqu'en 2017, le FLI encaisse un montant de CHF 120'000.–, constitué par un versement annuel de CHF 60'000.– de la Commune de Lausanne, sous réserve de l'approbation du budget communal, et une subvention annuelle cantonale et fédérale de CHF 60'000.–, prévue par la convention relative au programme communal d'intégration en vigueur jusqu'en 2017. La mise sur pied de ce Fonds et son organisation n'ont entraîné aucun coût supplémentaire pour la Ville de Lausanne.

Le FLI a été créé suite à la décision de la Municipalité de ne plus subventionner le Forum des étrangères et des étrangers de Lausanne (FEEL), aujourd'hui dissous. La concertation avec les associations a effectivement permis non seulement d'adopter une politique de soutien aux projets associatifs, mais aussi la mise à disposition de locaux à des conditions avantageuses par le biais d'une convention annuelle établie avec l'Espace Dickens.

Les règles de gestion, proposées en annexe, visent à présenter les critères d'octroi des subsides, ainsi que le descriptif détaillé de l'organisation du FLI. A noter qu'une évaluation externe du FLI est prévue, évaluation dont les coûts seront pris en charge par le FLI.

Enfin, il convient de relever qu'outre le soutien financier par le biais de projets dans le cadre du FLI, le Conseil communal a décidé, à différentes reprises dans le passé, de soutenir plusieurs associations, actives dans le domaine de l'intégration, par le biais de subventions structurelles pour un montant fixé

par l'organe délibérant<sup>15</sup>. Dans un souci de cohérence et d'égalité de traitement, il conviendra, dans le cadre de la prochaine législature, d'établir des conventions avec lesdites associations afin de déterminer, dans un cadre clairement défini, les prestations subventionnées. Cette manière de procéder, en déléguant la conduite des opérations à la direction en charge de l'intégration, paraît la mieux à même de garantir un traitement équitable et plus de transparence. Elle est, en outre, susceptible de permettre d'élargir les possibilités de collaboration et de synergies, aboutissant par exemple à un élargissement éventuel de l'offre des salles de location à disposition et à des résultats bénéfiques pour toutes les parties, ainsi que pour les usagers.

*b) Soutien à la gestion de projets et à la gestion d'associations*

Outre le soutien financier, le BLI continue par ailleurs sa mission de conseil aux projets d'associations œuvrant dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme. En dehors du travail relatif à la gestion du fonds précité ou du Fonds interculturel notamment, le BLI a acquis une expertise en matière de conseil en projets, largement reconnue par les associations partenaires.

Le BLI propose également des prestations en matière d'aide à la gestion d'associations, par le biais de formations spécifiques, fort appréciées.

*c) Le travail de quartier au service de l'intégration sociale*

Le quartier constitue une unité de base du travail d'intégration sociale. Le travail de quartier s'inscrit donc dans toute politique d'intégration conçue à échelle d'une ville. Plusieurs facteurs démographiques et politiques indiquent « l'importance que revêt encore aujourd'hui le quartier, en tant que cadre de référence, lieu d'attachement, espace de pratiques et de relations »<sup>16</sup>. Le quartier peut représenter une ressource, en termes de relations sociales notamment, et permettre l'intégration. Cette dimension est appelée à se renforcer dans les grandes villes, et cette politique se doit d'être conduite dans une démarche d'intégration globale, quelle que soit l'origine ou la provenance de ses habitants, conformément à la notion d'intégration prônée par la Confédération, le Canton de Vaud et la Municipalité de Lausanne.

Selon cette définition globale de l'intégration, le travail de quartier est à privilégier dans toute action visant à l'amélioration de la vie collective et de la cohésion sociale. Le quartier est aussi le lieu de la vie associative. Ainsi, le travail de soutien et d'encouragement du milieu associatif en général et des associations de quartier doit être favorisé par différents biais.

Concrètement, au sein de l'administration lausannoise, outre le service de l'urbanisme, ces objectifs concernent à ce jour avant tout trois secteurs :

- Le Service jeunesse et loisirs (SLJ), notamment en lien avec le travail effectué par les maisons de quartiers. Le SJL est l'autorité de tutelle de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) qui chapeaute les maisons de quartiers et centres socioculturels présents dans quinze quartiers lausannois, constituant ainsi des lieux essentiels de la vie de quartier et du travail de proximité avec les adolescent-e-s, leurs familles et la population lausannoise dans son ensemble.

---

<sup>15</sup>Outre l'Association de la Caravane interculturelle dont il sera question dans ce chapitre 6.4 (point d), trois associations bénéficient de soutiens structurels : Entrelaçar (CHF 12'000.-), Globlivres (CHF 30'000.-) et le Cercle ouvrier (CHF 27'000.-).

<sup>16</sup> In : Authier Jean-Yves, « Les citoyens et leur quartier », L'année sociologique, n°58, Paris, 2008, p.42.

- Le pôle « contrats de quartiers », rattaché au Service administratif et de l'intégration – SAI, dont la présentation des objectifs et des actions entreprises dès 2011 figureront dans le futur rapport-préavis sur la politique des quartiers, rapport-préavis répondant au postulat de Mme Natacha Litzistorf intitulé « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! », déposé en octobre 2014<sup>17</sup>, ce qui constituera l'occasion d'en dresser le bilan.
- Le BLI, notamment en lien avec diverses initiatives « terrain », le soutien financier, l'accompagnement des associations et la Caravane des quartiers.

Il convient de relever qu'en ce qui concerne l'apport à la politique des quartiers du BLI, ce dernier a connu, dès fin 2007, plusieurs phases de développement et, conscient de l'importance de se rapprocher du terrain, a réalisé des initiatives innovantes en ce sens, initiatives relevées ci-après à titre indicatif et non exhaustif :

- publication du « Guide du bon voisinage » et d'un dépliant multilingue, en collaboration avec le Service du logement et des gérances ;
- mise sur pied de formations à l'interculturalité destinées aux concierges lausannois actifs dans les secteurs du logement subventionné et privé ;
- publication de la brochure « Concierges – Actrices et acteurs du vivre ensemble », destinée à l'ensemble des concierges lausannois;
- organisation de formations de prévention dans les quartiers et/ou destinées aux animatrices et animateurs socioculturels ;
- bus citoyen sillonnant les quartiers en vue de mieux faire connaître les droits politiques et les actions citoyennes ;
- cours de français dans l'espace public (Vidy-Plage).

Le développement de mesures d'intégration mieux ciblées, destinées à des publics spécifiques, indépendamment ou non de leur passeport, passe par une meilleure observation des inégalités, dans les différents quartiers et secteurs de la ville.

*d) La Caravane des quartiers et le Fonds interculturel pour promouvoir la diversité*

Destinée à remplacer la Fête de Lausanne, la première édition de la Caravane des quartiers a vu le jour en 2010. Cette manifestation itinérante sillonne des quartiers lausannois tous les deux ans. Sa création fait suite à l'adoption des conclusions du préavis N° 2009/4<sup>18</sup>, lequel a instauré une contribution communale de CHF 250'000.–, inscrite au budget les années paires, lorsque la Caravane se rend, en principe, dans quatre quartiers et de CHF 50'000.–, les années impaires, années de préparation. Ledit préavis donne également un aperçu de l'organisation de la Caravane des quartiers, organisation reposant sur l'« Association de la Caravane interculturelle », qui a été créée à cet effet.

De même, en appui à la Caravane, il a été décidé de remplacer le *Fonds culturel pour les communautés étrangères* par un nouveau *Fonds interculturel*, dont l'objectif est de favoriser l'intégration sociale et les échanges interculturels. Le Fonds interculturel, dispensant CHF 60'000.– tous les deux ans, soutient les projets associatifs qui sont présentés au public dans le cadre des étapes itinérantes de la Caravane des quartiers. La gestion du Fonds interculturel est assurée par le BLI.

<sup>17</sup> BCC, Lausanne, 7.10.2014.

<sup>18</sup> Préavis 2009/4 « Pour l'intégration sociale et la vie de quartier : la Caravane interculturelle, nouvelle manifestation », BCC, Lausanne, 21.01.2009.

A l'issue de l'édition 2016, seize quartiers lausannois auront accueilli la Caravane des quartiers, c'est-à-dire la presque totalité des dix-sept quartiers que compte Lausanne. L'heure est donc particulièrement bienvenue pour s'interroger sur les réussites et les éventuels points faibles de cette manifestation bisannuelle, sur l'atteinte des objectifs qui lui ont été attribués par le préavis N° 2009/4, sur ses coûts financiers, sur son bilan de fréquentation, ainsi que sur son organisation structurelle. L'Association s'est engagée à faire évaluer la démarche par un mandataire externe.

Les discussions et évaluations qui auront lieu avec les principaux acteurs de la Caravane des quartiers au sujet de ses quatre éditions devraient permettre à la Municipalité de décider du devenir de cette manifestation, de ses orientations thématiques futures et de son assise institutionnelle. Sur les plans tant thématique que financier, il convient de relever que la Caravane des quartiers, ainsi que le Fonds interculturel, font partie du budget du BLI et que, dès 2014, ils figurent au programme communal d'intégration cofinancé par le Canton de Vaud et la Confédération.

#### e) *La diaspora en tant que catalyseur de la cohésion sociale*

Outre les projets de proximité favorisant l'intégration sociale dans le pays d'accueil, projets qui peuvent être financés par le FLI notamment, les associations de personnes migrantes gardent souvent un lien fort avec leur lieu d'origine. Les projets de coopération et de solidarité internationale sont un autre moyen de participation exprimant une citoyenneté active. Les associations de personnes migrantes accomplissent souvent un travail précieux, qui peut se concrétiser par des projets en matière d'éducation, de développement durable ou de promotion de la santé par exemple, dans leur pays d'origine. Sans conteste, la diaspora est un catalyseur de développement et de cohésion sociale entre ici et là-bas.

Ces aspects ont été valorisés par la FEDEVACO, organisation faîtière regroupant 45 ONG actives dans la coopération au développement, en lançant le 1<sup>er</sup> Prix vaudois Diaspora et Développement en 2016. Grâce à l'appui du Bureau cantonal pour l'intégration - BCI, un cycle de formation, axé sur la gestion de projets, a été mis sur pied. Pour sa part, la Ville de Lausanne, sur le budget du BLI, a financé le premier prix, consistant en un chèque de CHF 5'000.-, prix remporté par une association péruvienne pour son engagement en faveur de l'accès à des installations sanitaires écologiques au Pérou.

### 6.5 *Citoyenneté et naturalisation*

#### *Objectif*

*La citoyenneté se traduit, dans les faits, de diverses manières : par l'implication dans un projet dans son quartier ; par le travail bénévole dans une association, un syndicat, un parti politique ; par l'exercice de ses droits civiques. La Ville de Lausanne favorise une meilleure connaissance des institutions et des droits politiques, avec l'objectif de renforcer la démocratie locale.*

La participation active de toutes et de tous à la vie de la Cité est un ressort essentiel du bon fonctionnement de toute société démocratique. Participer activement, c'est certes exprimer son opinion individuellement dans les urnes (citoyenneté politique), mais c'est aussi s'investir collectivement dans son quartier, dans une association, dans un projet spécifique (citoyenneté sociale). Les collectivités



publiques, la commune en tête, doivent s'engager à garantir des chances égales de participation à ces différents niveaux. Le chapitre consacré à l'intégration sociale (voir *supra* p. 12) donne un aperçu des actions visant à favoriser la participation sur le plan local. Il s'agira dans ce chapitre de se concentrer sur les actions conduites afin de mieux faire connaître les droits politiques qui constituent le cœur symbolique de la citoyenneté.

#### a) *Citoyenneté*

L'octroi, en 2003, des droits politiques au niveau communal pour les personnes étrangères ayant passé dix ans en Suisse, dont trois ans dans le canton de Vaud, constitue une avancée majeure. La nouvelle Constitution vaudoise défend ainsi une conception territoriale de la démocratie qui accorde à terme une capacité citoyenne à quiconque réside de manière durable dans un lieu. Toutefois, l'acquisition formelle du droit de vote ne transforme pas *de facto* tous les individus, Suisses ou étrangers, en citoyens actifs. Outre le développement de mesures favorisant la participation au sens large, seules à même de consolider, à long terme, une participation politique régulière, il convient également d'effectuer un travail pédagogique, forcément de longue haleine, afin d'informer des droits politiques.

Les scrutins communaux organisés sur le territoire lausannois depuis 2004 (p. ex. élections de 2006, 2011 et 2016, vote sur Métamorphose en 2009 ou sur la tour Taoua en 2015) conduisent à des résultats mitigés du point de vue de la participation des personnes étrangères. Cela ne doit pas conduire à des conclusions trop hâtives : le seul octroi du droit de vote ne fait de personne une citoyenne ou un citoyen actif. Les résultats de recherches en sociologie politique montrent à l'envi que les ressorts de la participation politique et de l'intérêt pour la chose publique ne dépendent pas de l'acquisition d'un droit formel, mais bien de propriétés sociales plus structurelles. L'âge, le revenu, le genre et le niveau d'éducation sont quelques-unes des variables centrales qui déterminent en grande partie le rapport des individus au politique. Il n'y a donc pas de raison de penser, *a priori*, que les étrangers et étrangères habitant à Lausanne échappent à ces logiques.

La campagne d'information sur les droits politiques, intitulée « Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix », lancée pour la première fois en 2011, dans le cadre des élections communales, a constitué une base solide pour systématiser l'information sur ces thématiques depuis lors, notamment auprès des Lausannois-e-s sans passeport suisse et auprès des jeunes.

L'objectif de systématiser l'information, en dehors des scrutins, s'est concrétisée, dès 2012, par l'envoi d'un courrier signé par la Municipalité et accompagné de la publication « Votre guide – Mode d'emploi pour mieux comprendre la citoyenneté » à toute personne, suisse ou étrangère, venant d'obtenir le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal. Cet envoi comprend également un calendrier annuel qui répertorie toutes les activités citoyennes organisées au fil de l'année en cours (visites, séance d'information, sorties du bus citoyen).

Ce programme pionnier en Suisse a bénéficié, à deux reprises, du large soutien financier de la Commission fédérale pour les migrations (CFM) et a été partiellement repris par les Cantons du Jura et de Genève. Le soutien financier de la Confédération a notamment permis de développer des outils novateurs, qui constituent la clef de voûte de ce programme comprenant les éléments suivants :

- publication « Votre guide – Un mode d'emploi pour mieux comprendre la citoyenneté » ;
- publication « Objectif citoyenneté – Un guide pour favoriser la participation à la vie politique et publique » destinée aux institutions publiques ;
- film « Comment voter ? » ;

- mise sur pied d'un bus citoyen, qui sillonne les quartiers lausannois avant les scrutins, avec l'objectif d'informer la population grâce à une équipe d'animateurs. Le BLI a notamment développé un quiz qui permet à ces derniers d'aborder avec les passants, de manière ludique (par le biais d'une « roue de la fortune citoyenne »), des thèmes tels la géographie, l'histoire et divers aspects de la vie locale ;
- visites d'institutions lausannoises, cantonales ou fédérales visant à connaître les institutions et à sensibiliser à l'action des pouvoirs publics ;
- séance d'information sur les droits politiques, avec un atelier pratique visant à se familiariser avec le matériel de vote.

Ce programme a bénéficié d'une évaluation externe dont l'une des recommandations principales était de poursuivre la systématisation de l'information. A l'instar de plusieurs recherches sociologiques, il faut aussi souligner le fait que l'impact de telles campagnes ne peut que très partiellement s'appuyer sur l'observation du taux de participation aux élections et votations, quand bien même l'objectif de la démarche est de favoriser la citoyenneté sous toutes ses formes. En ce sens, il faut prudemment relever que le taux de participation des étrangers aux élections communales de 2016 a atteint le 21.4%, ce qui constitue une augmentation encourageante de 10% par rapport aux élections de 2011 (taux de 19.4%).

### *b) Naturalisation*

En matière de citoyenneté, seule la naturalisation permet aux étrangères et étrangers d'accéder aux droits politiques sur les plans fédéral et cantonal. Hautement symbolique, la procédure de naturalisation en Suisse est l'une des plus exigeantes d'Europe, notamment pour ce qui est de la durée de séjour requise, dix ans, pour initier la demande de naturalisation selon les dispositions fédérales révisées en 2014.

Malgré l'augmentation relativement récente du nombre des naturalisations au niveau suisse, augmentation qui peut s'expliquer, en partie, par les initiatives populaires cherchant à limiter le taux d'étrangers au cours de ces dernières années, l'acquisition de la nationalité suisse reste faible en comparaison internationale. A fin avril 2014, le pays comptait 1.9 million d'étrangers, soit 23.5% de la population globale. Or, actuellement, se sont entre 30'000 et 40'000 personnes qui obtiennent chaque année la nationalité suisse.

#### *Les nouvelles dispositions fédérales*

Au fil d'après débats parlementaires, les Chambres fédérales ont fini par approuver la révision de la [loi fédérale sur la nationalité \(LN\)](#) en 2014. Fille du compromis, la nouvelle loi reflète partiellement les trois objectifs initiaux du gouvernement suisse :

- adapter une norme juridique datant de 1952 ;
- harmoniser partiellement diverses procédures cantonales de naturalisation ;
- mettre l'accent sur la volonté d'intégration des candidats au passeport suisse.

L'appréciation du facteur d'intégration constitue la pierre angulaire de cette révision. Le Conseil fédéral a justement souvent avancé comme argument que son souhait visait « simplement à octroyer la nationalité aux étrangers qui sont le mieux intégrés en Suisse »<sup>19</sup>. La définition de l'intégration défendue par le Conseil fédéral transparaît dans l'art. 14 de ladite loi prévoyant que :

---

<sup>19</sup> Entretien de Simonetta Sommaruga, Swissinfo, 21 juin 2014.



*« Avant l'octroi de l'autorisation, on s'assurera de l'aptitude du requérant à la naturalisation. On examinera en particulier si le requérant :*

- a) s'est intégré dans la communauté suisse ;*
- b) s'est accoutumé au mode de vie et aux usages suisses ;*
- c) se conforme à l'ordre juridique suisse ; et,*
- d) ne compromet pas la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. »*

Le Parlement fédéral a également décidé qu'à l'avenir les candidats à la naturalisation devront maîtriser une langue nationale par oral et également attester, en principe, qu'ils en maîtrisent l'expression écrite.

### *Les conséquences sur les plans cantonal et communal*

Au-delà des compétences fédérales, les procédures cantonales, et surtout communales, ont été jusqu'ici déterminantes en matière de naturalisation. Or, la récente révision de la loi fédérale sur la nationalité tend simultanément à une harmonisation partielle des procédures et à un durcissement des conditions de l'octroi de la naturalisation. A l'heure de définir les nouvelles procédures cantonales et communales, il conviendra de garder à l'esprit que l'« esprit du lieu » joue effectivement un rôle non négligeable en matière de naturalisation, d'autant plus dans un système où les trois niveaux de décision sont concernés, et où les échelons cantonal et communal restent importants, notamment pour déterminer le facteur d'intégration sociale et professionnelle d'une personne.

Il faut également relever que la législation vaudoise a été jusqu'ici relativement progressiste en ce qui concerne la durée de séjour dans le canton, les possibilités de naturalisation facilitée et le montant des émoluments. L'art. 69 de la Constitution vaudoise dispose même que « l'État et les communes facilitent la naturalisation des étrangers ».

Il conviendra, à l'heure d'appliquer, en principe dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les nouvelles dispositions fédérales de perpétuer également les orientations d'ouverture défendues jusqu'ici sur le plan vaudois, orientations susceptibles d'être en adéquation avec les exigences en matière de cohésion sociale de la capitale vaudoise, où 42% de la population n'a pas de passeport suisse.

### *La naturalisation à Lausanne*

C'est le bureau des naturalisations, rattaché au secrétariat municipal, qui est chargé du suivi administratif des dossiers. Une fois que le dossier est complet, il est transmis à la Municipalité. Pour les naturalisations selon la procédure ordinaire, un membre de la Municipalité auditionne le candidat en présence de deux délégués de la Commission consultative des naturalisations.

Au cours de cinq dernières années, comme l'illustre le tableau ci-dessous, une moyenne d'environ 400 candidates et candidats par année ont été auditionnés. Sur ces cinq dernières années, au total, ce sont 4'813 personnes qui ont été naturalisées à Lausanne.

**Tableau 3:**

**Résultats des auditions de candidats étrangers à la bourgeoisie de Lausanne et nombre total de personnes naturalisées de 2010 à 2015**

Année	Nombre de candidats entendus	Réussites	Echecs	Nombre total de personnes naturalisées (incluant la naturalisation facilitée)
2010	426	326	100	929
2011	238	193	45	916
2012	504	382	122	800
2013	314	249	65	864
2014	398	335	63	631
2015	420	357	63	673
<b>Total</b>	<b>2'300</b>	<b>1'842</b>	<b>458</b>	<b>4'813</b>

La naturalisation est un choix individuel qui a également des répercussions sur la cohésion sociale. Si c'est un choix éminemment individuel, la tendance à se naturaliser dépend toutefois de plusieurs facteurs : de la nationalité d'origine, de la durée du séjour en Suisse, de la catégorie socioprofessionnelle et du niveau de formation par exemple. On constate que les étrangers les mieux formés et les plus aisés se naturalisent plus vite et que l'acquisition de la nationalité est plus fréquente chez les étrangers nés et scolarisés en Suisse.

Le taux de naturalisation dépend aussi de l'attitude des autorités responsables. Si les grandes villes ne peuvent qu'influencer faiblement la législation fédérale en la matière, elles peuvent toutefois être attentives à son application sur le plan cantonal et exiger une information sur les nouvelles dispositions aussi large et transparente que possible, surtout dans une phase de transition, comme celle que nous connaissons actuellement en l'année 2016.

Quant aux communes, il est de leur devoir de s'assurer que les étrangers disposent de toutes les informations nécessaires en matière de naturalisation et qu'ils puissent bénéficier d'offres de préparation à la naturalisation. De surcroît dans une période de transition, il conviendrait d'adapter les capacités du traitement administratif des dossiers, en fonction des besoins, afin d'être en cohérence avec les objectifs défendus en matière de cohésion sociale.

Sans conteste, la naturalisation, en tant qu'étape intégrative importante pour les individus concernés, est un facteur qui contribue, de manière déterminante, à la cohésion sociale de notre ville, du canton et de la Suisse.

## 6.6 Prévention du racisme

### Objectif

*La promotion de l'intégration, la lutte contre les discriminations et la prévention du racisme sont des champs d'action complémentaires. Veiller à l'élimination de toute forme de discrimination constitue une tâche essentielle d'une société pleinement démocratique.*

La promotion de l'intégration n'est pas suffisante si elle ne comprend pas un axe ambitieux de lutte contre les discriminations et de prévention du racisme. Car le racisme, bien qu'il se manifeste sous des formes multiples, est contraire aux droits humains. En ce sens, le racisme et les discriminations qui en découlent menacent la cohésion sociale et remettent en question les valeurs citoyennes, comme par exemple le principe d'égalité de traitement.

Ce n'est que depuis une quinzaine d'années que la Suisse prend conscience que le racisme a un coût individuel et social. Le Conseil fédéral a reconnu que « peu de procès pour discrimination sont intentés. La voie juridique semble rebuter nombre de personnes concernées car les coûts sont trop élevés comparativement à l'utilité relative d'un succès devant les tribunaux. L'incertitude et la peur, ainsi que les risques liés à un procès, empêchent les personnes victimes de discrimination d'avoir recours à la voie légale. Pour que le droit en vigueur soit plus souvent appliqué, il faut que le public en ait une meilleure connaissance, qu'il s'agisse des victimes potentielles de discrimination ou de la société en général.»<sup>20</sup>

Dans les domaines par exemple du monde du travail, des loisirs, de l'école, des transports publics, du logement, le droit existant est souvent sans effet. C'est précisément dans ces cas, évidemment les plus nombreux au quotidien, qu'il est important de pouvoir recourir aux instruments différenciés de prévention et d'intervention dans le but de contribuer à un changement d'attitude.

Présenté en octobre 2010 auprès de la Coalition européenne des villes contre le racisme, le programme lausannois de prévention du racisme vise à couvrir quatre axes d'intervention :

- sensibiliser et prévenir le racisme auprès de la population ;
- soutenir les victimes ;
- observer et évaluer les discriminations ;
- promouvoir des pratiques équitables.

Avec ce programme concret de mesures, réalisées pour la plupart, la Ville de Lausanne est ainsi, à ce jour la seule ville romande à avoir adhéré pleinement à la Coalition européenne des villes contre le racisme, qui réunit sept villes suisses et plus de quatre-vingt municipalités européennes, engagées dans la lutte contre les discriminations.

Dans le domaine de la sensibilisation, la Semaine lausannoise d'actions contre le racisme, dont la dixième édition s'est déroulée en mars 2016, constitue l'événement phare en matière de sensibilisation de la population, en lien avec la Journée internationale contre le racisme, célébrée chaque année le 21 mars. Dès ses débuts, cette manifestation pionnière en Suisse a été mise en exergue en tant que projet exemplaire en matière de collaboration entre les associations locales et l'administration par la Commission fédérale des migrations (CFM).

---

<sup>20</sup> Communiqué de presse du Département fédéral de l'intérieur, Berne, 15.04.2010.

Le rôle souvent pionnier de la Ville en matière de prévention des discriminations a d'ailleurs conduit tous les cantons romands et le Tessin à confier à la déléguée lausannoise à l'intégration le pilotage de leur première, et à ce jour unique, campagne commune « La diversité, une valeur suisse ? », campagne lancée en mars 2012.

Plus récemment, l'expertise du BLI a été également reconnue par le Canton de Vaud par la signature avec la Ville de Lausanne d'une convention de subventionnement concernant la mise en œuvre des prestations en matière de prévention du racisme pour la période allant de 2014 à 2017. Grâce à ce mandat, le BLI a ainsi réalisé des formations spécifiques à l'intention du personnel des administrations communales et cantonale avec l'objectif de favoriser la communication interculturelle et de favoriser, dans les faits, le principe d'égalité de traitement. Les personnes ayant subi une situation discriminatoire ou de racisme sur le territoire communal bénéficient aussi désormais d'une permanence d'écoute et de conseil.

Ces actions marquantes, et non exhaustives, illustrent l'engagement constant de la Ville de Lausanne dans le domaine de la lutte contre les discriminations depuis 2008, engagement résolu qu'elle poursuivra notamment en portant à l'avenir une attention encore accrue aux enjeux liés à l'observation et à l'évaluation des discriminations dans l'espace urbain.

## **7. Les évolutions récentes de la politique d'intégration aux niveaux fédéral, cantonal et communal**

### *7.1 Les impulsions fédérales*

La loi fédérale sur les étrangers est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La politique d'intégration y est expressément qualifiée de tâche commune de la Confédération, des cantons et des communes.

Dès 2010, les impulsions au niveau fédéral ont visé à ce que la politique d'intégration soit désormais reconnue comme une thématique centrale pour le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux, dans la perspective de la cohésion sociale et dans l'intérêt de la place économique suisse. En ce sens, la Confédération défend le postulat que l'encouragement de l'intégration doit être reconnu en tant que tâche étatique. Cela implique que la Confédération et les gouvernements cantonaux renforcent et organisent la politique d'intégration.

Dans l'optique fédérale, les objectifs de la politique d'intégration des étrangères et des étrangers se définissent par le renforcement de la cohésion sociale selon les principes constitutionnels, l'amélioration du vivre-ensemble et la réalisation de l'égalité des chances, notamment par la participation effective des étrangères et étrangers à la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse.

En ce qui concerne l'encouragement de l'intégration, trois principes en constituent désormais la clef de voûte :

- L'encouragement de l'intégration se fait au niveau local, via les structures ordinaires telles que les écoles, la formation professionnelle, la santé publique, la vie associative, etc.
- L'encouragement spécifique doit compléter l'offre des structures ordinaires, afin de combler les lacunes existantes. L'encouragement spécifique doit aussi soutenir les structures ordinaires dans l'accomplissement de leur travail d'intégration.
- L'affectation des contributions fédérales pour l'encouragement spécifique de l'intégration est prévue par les cantons, dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux.

Ces orientations se sont concrétisées par le lancement, en 2010, d'un processus de négociation entre Confédération et cantons, qui a abouti aux dispositions suivantes :

- Au cours de l'année 2013, les cantons et la Confédération conviennent d'objectifs dans le cadre de programmes d'intégration cantonaux d'une durée de quatre ans, dès 2014.
- Sur le plan financier, la Confédération augmente sa contribution financière de CHF 20 à 36 millions par année de 2014 à 2017. Cette augmentation est en principe liée à la condition que les cantons adaptent également les fonds dévolus à l'encouragement spécifique de l'intégration dans le cadre de leurs possibilités financières. La règle « un franc Confédération/un franc canton et communes » s'applique.
- En échange de la contribution fédérale, chaque canton présente un programme cantonal reposant sur des piliers thématiques et proposant des nouvelles mesures et investissements.

### *7.2. Les évolutions sur le plan cantonal*

Le modèle vaudois de programme cantonal d'intégration (PIC) présenté à l'ancien Office fédéral des migrations (ODM), aujourd'hui Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), dans l'avant-projet de décembre 2012, a été dévoilé à fin janvier 2013 aux cinq communes ayant créé un poste de délégué-e à l'intégration (outre Lausanne, Yverdon-les-Bains, Renens, Vevey, Nyon).

Le Canton de Vaud a proposé à ces cinq communes d'élaborer à leur tour des programmes communaux d'intégration (appelés par le Canton « mini-PIC »), déclinés sur la base des objectifs cantonaux et fédéraux, pour obtenir l'enveloppe financière qui leur sera dévolue, selon une pondération effectuée entre la population globale et le nombre d'étrangers. Cette pondération est reprise du modèle de répartition établi par la Confédération pour les cantons. Le Canton de Vaud recevra de la Confédération une enveloppe globale d'environ 4.5 millions.

Chaque programme communal devra comprendre des nouvelles mesures spécifiques d'intégration dans cinq domaines, répartis selon les trois piliers suivants :

1. information et conseil ;
2. encouragement précoce et employabilité ;
3. intégration sociale.

Les communes qui auront présenté un programme d'intégration communal, composé de nouvelles mesures spécifiques en matière d'intégration, jouiront d'une large autonomie d'action dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques communales respectives.

Ces programmes d'intégration communaux ont dû être finalisés pour fin octobre 2013, pour aboutir, selon les cas, entre novembre 2013 et octobre 2014, à la conclusion d'une convention-programme entre le Canton et les communes pour la période 2014-2017. De son côté, le canton de Vaud a également conclu une convention-programme avec la Confédération à la fin 2013.

### *7.3. Le processus lausannois*

Deux domaines d'action, dans lesquels la Ville de Lausanne se distingue particulièrement par son engagement et son investissement financier, ont initialement été exclus des programmes d'intégration communaux : les cours de français et la prévention du racisme.

Des négociations avec le Canton ont abouti à un accord oral permettant de corriger ces règles du jeu comme suit :

- Le Canton reconnaît le travail de centre de compétences du BLI, qui continuera à jouir de son autonomie actuelle.
- Le subside que le BLI recevra avant tout de la Confédération, via le canton, à hauteur d'environ CHF 650'000.-, peut couvrir en partie le travail et les projets actuels.
- En plus de ce subside, le Canton confirme qu'il souhaite que le BLI présente une offre de mandat en matière de prévention du racisme pour l'ensemble du canton.

Le Canton reconnaît ainsi l'expertise de la Ville de Lausanne en matière de prévention du racisme et que l'administration communale lausannoise fournit un terrain intéressant pour des projets pilotes en matière de formations pour les professionnels actifs dans des domaines aussi variés que la police, l'inspection du travail, l'ORP, le Contrôle des habitants, formations pouvant être transférables sur le plan cantonal ou pour d'autres communes vaudoises.

## **8. Les enjeux financiers : signature de deux conventions de subventionnement entre l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne en matière de politique d'intégration et de prévention du racisme**

### *8.1 Convention de subventionnement concernant la mise en œuvre de l'encouragement spécifique de l'intégration dans la commune de Lausanne pour la période allant de 2014 à 2017*

En acceptant cette convention, la Commune s'engage à réaliser les objectifs présentés dans le tableau synoptique élaboré par le BLI qui figure plus bas (sous chapitre 9), « au moindre coût, en respectant les délais et les buts impartis et à assurer l'effet durable des prestations. ». En contrepartie, le montant global versé par le Canton pour la durée convenue du programme est de CHF 2'632'680.-, ce qui représente une somme annuelle de CHF 658'170.-, de 2014 à 2017.

Il est à noter que cette convention est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015, renouvelable pour deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017. Cette disposition est due à la Loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) de 2007, qui prévoit une durée de subventionnement de 3 ans, renouvelable (voir art. 18, al. 3 de la LIEPR : « La subvention est accordée pour une période maximale de trois ans. Elle peut être renouvelée. »). En raison de cette disposition, la durée des conventions établies sur le plan cantonal ne peut pas reprendre telle quelle la durée de quatre ans prévue par la Confédération pour les programmes d'intégration cantonaux (« PIC »). En revanche, les partenaires cantonaux ont assuré à plusieurs reprises, aux cinq communes concernées par les « mini-PIC », que leur durée devait s'entendre sur quatre ans et que la restriction sur le plan cantonal n'était que formelle.

### *8.2 Les orientations du programme communal d'intégration 2014-2017*

Le programme communal d'intégration 2014-2017 comprend les mesures d'intégration suivantes, en grande partie déjà mises en place et validées par la Municipalité en 2013. Les nouvelles mesures (mesures N<sup>os</sup> 10, 11, 12, 17) sont cofinancées par le subside fédéral-cantonal et n'impliquent pas de coûts supplémentaires pour la Ville de Lausanne. Ces nouvelles mesures se concentrent sur les volets « employabilité » et « intégration sociale ».

## Synthèse du tableau synoptique des mesures en matière d'intégration présenté au canton

<b>1<sup>er</sup> pilier</b>	
<b>Information et conseil</b>	
<b>N°</b>	<b>Mesures</b>
1	Développement du programme global d'accueil destiné à tous les nouveaux arrivants. Ce programme d'accueil comprend trois volets : publication « Vivre à Lausanne », séances d'accueil par la Municipalité, visites de la ville de Lausanne.
2	Mise sur pied d'ateliers d'accueil et d'orientation pour les personnes migrantes, en complément au programme global d'accueil. Ces ateliers, d'environ 3h, se déroulent en principe en 8 langues chaque année et donneront un aperçu des secteurs clés en matière d'intégration (logement, travail, formation, école, santé). Ces ateliers sont conçus en lien avec la publication d'accueil « Vivre à Lausanne ».
3	Mise sur pied d'ateliers thématiques dans les quartiers. Ces ateliers se déroulent en français et approfondissent un thème spécifique tel que formation, école, santé, travail, etc.
4	Mise à jour et publication annuelle de la brochure « Apprendre à Lausanne », brochure en français et dépliant synthétique multilingue.
5	Mise sur pied d'ateliers de préparation à la naturalisation (CORREF).
6	Permanence d'accueil et d'orientation BLI.
<b>2<sup>e</sup> pilier</b>	
<b>Encouragement précoce et employabilité</b>	
<b>Les nouvelles mesures proposées pour ce pilier se concentrent sur l'employabilité dans le but de combler les lacunes existantes dans ce domaine.</b>	
7	Projet « 1001 histoires » (Institut suisse Jeunesse et Médias).
8	Projet « Place aux livres » (Association Osons les livres).
9	Ateliers destinés aux femmes migrantes comme premier pas vers l'insertion (Bourse à travail).
10	Mise sur pied d'ateliers d'approfondissement à l'attention des femmes migrantes en voie d'insertion professionnelle (Bourse à travail).
11	Mise sur pied d'une permanence au BLI en différentes langues avec focus formation/emploi. L'équipe de personnes animant cette permanence reçoit une formation spécifique dans un souci d'insertion ; ces personnes sont aussi des facilitateurs/facilitatrices au sein de l'administration communale pour diverses démarches devant être effectuées par leurs ressortissants.



12	Organisation d'une rencontre annuelle thématique des secteurs de l'emploi et de la formation et remise du prix « Diversité-Emploi-Formation ».
<b>3<sup>e</sup> pilier</b>	
<b>Intégration sociale</b>	
13	Caravane des quartiers et Fonds interculturel (soutien à des projets de proximité accompagnant la Caravane des quartiers tous les deux ans).
14	Ateliers de formation à l'attention des associations (gestion de projets, thématiques en lien avec l'intégration et la prévention du racisme).
15	Ateliers à l'attention des concierges, acteurs clés du « vivre ensemble ».
16	Ateliers de préparation à la retraite pour les personnes migrantes.
17	Fonds de projets d'intégration (soutien à des projets associatifs) Cette mesure vise à corriger la critique récurrente et légitime des associations découlant du fait qu'hormis le Fonds interculturel, la Ville de Lausanne ne disposait pas jusqu'ici d'un fonds de soutien à des projets dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme.

### 8.3. Convention de subventionnement concernant la mise en œuvre des prestations en matière de prévention du racisme pour la période allant de 2014 à 2017

Cette seconde convention prévoit que les tâches et missions suivantes sont confiées à la Commune, qui les délègue, sous sa responsabilité, au BLI :

- a. la conception et la délivrance de prestations de formation ;
- b. le contrôle et le suivi desdites prestations en termes de résultats et de coûts ;
- c. le maintien d'une permanence d'accueil, d'orientation et de soutien en cas de situation de racisme ;
- d. la mise en œuvre et la tenue d'indicateurs d'évaluation de la permanence.

A ces fins, cette convention prévoit le versement annuel d'un montant de CHF 150'000.– pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015. A l'instar de la précédente convention, cette seconde convention est également renouvelable pour deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités comprises dans la convention pour les deux volets : prestations de formations (environ dix formations spécifiques par année), d'une part, et permanence d'accueil, d'orientation et de soutien en cas de situation à caractère raciste et discriminatoire, d'autre part.



<b>Prestations de formation</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	Le personnel des administrations cantonale et communales, ainsi que les institutions ou autres organismes.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir, organiser et animer une formation continue adaptée aux besoins, destinée au personnel des administrations cantonale et communales, ainsi qu'aux institutions ou autres organismes, afin d'améliorer les compétences en communication et compréhension interculturelles et prévenir ainsi le développement de toute forme de racisme et de discrimination institutionnelle.</li> </ul>
<b>Permanence d'accueil</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	Les personnes confrontées à des situations à caractère raciste en ville de Lausanne.
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer, conseiller, orienter, soutenir et accompagner les personnes victimes de toutes formes de racisme et de discrimination.</li> <li>• Orienter vers le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI) les situations à caractère raciste intervenant en dehors du territoire lausannois.</li> <li>• De son côté, le BCI oriente les consultant-e-s vers le BLI au cas où une situation à caractère raciste lui est signalée sur le territoire lausannois. Le BLI prend en charge le traitement de ces cas éventuels.</li> </ul>
<b>Activités subventionnées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de la permanence d'accueil, d'orientation et de soutien en ville de Lausanne.</li> <li>• Mise en place et gestion d'une permanence d'écoute, de conseil et d'aide (comprenant médiation et aide juridique), dont la fréquence et la durée sont proposées par le BLI.</li> <li>• Promotion de la permanence d'accueil, d'orientation et de soutien auprès de la population lausannoise.</li> </ul>

## 9. Une redéfinition du dispositif lausannois d'intégration

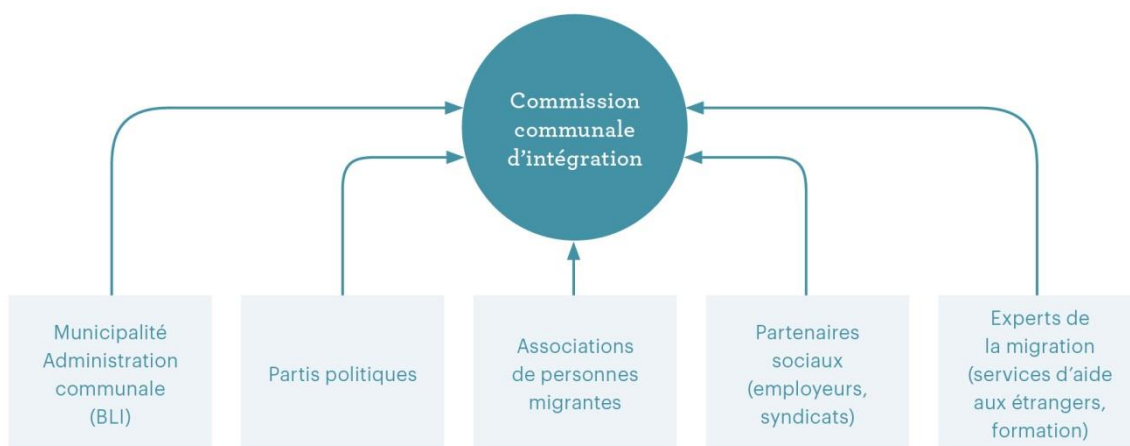
Sur le plan institutionnel, le dispositif lausannois d'intégration repose, depuis 2015, sur le travail conjugué du BLI et de la CTI, au sein de laquelle sont représentées les associations de personnes migrantes. Jusqu'en 2014, ces dernières y étaient représentées par le Forum des étrangères et des étrangers de Lausanne (FEEL), organe faitier instauré en 2003 et dissous en janvier 2015. Elle est présidée par le conseiller municipal en charge de l'intégration.

### 9.1 Une commission communale d'intégration renforcée et élargie

Aujourd'hui, la Commission communale d'intégration est dite « tripartite », car elle regroupe trois types d'acteurs : les partis politiques siégeant au Conseil communal, l'administration (représentée par le BLI) et les associations de personnes migrantes.

A l'avenir, conformément aux discussions internes de la CTI au cours de ces dernières années, ce lieu de concertation verra son rôle de plate-forme d'échange renforcé en élargissant sa composition à des experts du domaine de la migration, ainsi qu'aux partenaires sociaux.

La représentation des intérêts de la population étrangère sera garantie par la participation directe d'associations de personnes migrantes. Comme c'est déjà le cas actuellement dans le dispositif mis en place en 2003, les partis politiques pourront également relayer leurs propositions. A son tour, le BLI continuera à privilégier ses contacts avec les associations de personnes migrantes, afin d'être directement informé et d'être en mesure de servir de relais.



Sur le plan du contenu, les missions de la Commission communale d'intégration seront redéfinies de manière pragmatique en tant que plate-forme d'échange, organe consultatif de la Municipalité, organe délibérant sur l'octroi de subsides dans le cadre des fonds destinés à l'intégration et à la prévention du racisme, ainsi que lors de l'attribution du nouveau Prix Diversité-Emploi-Formation. Symbole d'une attention soutenue portée aux domaines de l'emploi et de la formation, ce nouveau prix, qui sera remis pour la première fois en mai 2016, est destiné aux entreprises, ainsi qu'aux instituts de formation et de recherche, actifs concrètement dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes.

L'élargissement de la Commission à des personnes actives de manière professionnelle dans le domaine de la migration, ainsi qu'aux partenaires sociaux (employeurs, syndicats) devrait permettre un meilleur échange qualitatif sur les dossiers actuels en matière d'intégration, ainsi qu'une plus grande focalisation sur les domaines essentiels que constituent la formation et l'emploi.

La Commission, qui se réunira en principe de quatre à six fois par année, sera composée de membres désignés par la Municipalité pour la période de la législature. La composition de la Commission reflètera le souci de garantir une certaine représentativité (sexe, origine, âge). Elle totalisera seize membres au maximum, selon la répartition suivante :

#### Municipalité / Administration

- Le/la municipal-e en charge de la politique d'intégration, assumant le rôle de président-e de la Commission.

- Le/la déléguée à l'intégration, assumant le rôle de secrétaire de la Commission.

### Partis politiques

- Un-e représentant-e par groupe politique représenté au Conseil communal, à savoir six conseillères et conseillers communaux à partir de la prochaine législature.

### Migration

- Quatre représentant-e-s des associations de personnes migrantes, représentant tant les migrations traditionnelles que nouvelles.
- Un-e représentant-e des services d'aide aux étrangers (par ex. Centre social protestant, Appartenances, EPER, Point d'appui, etc.).

### Formation / Emploi

- Deux représentant-e-s des partenaires sociaux (un-e représentant-e des associations patronales, un-e représentant-e des syndicats).
- Un-e représentant-e du domaine de la formation (par ex. Centre de ressources pour élèves allophones, instituts de formation, enseignant-e-s de langue et de culture d'origine).

### *Les missions de la Commission*

- La Commission est une plate-forme d'échange en matière d'intégration et de prévention du racisme pour les représentant-e-s des communautés étrangères, les partenaires lausannois de l'intégration, les partis politiques et l'administration. Elle assure un suivi des thématiques actuelles en matière d'intégration et de prévention du racisme.
- La Commission est un organe consultatif de la Municipalité en matière d'intégration. Elle peut formuler des propositions à la Municipalité en matière d'intégration des étrangères et des étrangers en ville de Lausanne.
- La Commission, ou une délégation de celle-ci, décide de l'octroi des subsides dans le cadre du Fonds lausannois d'intégration et du Fonds interculturel.
- Sur préavis du BLI, la Commission, ou une délégation de celle-ci, décide de l'attribution du Prix Diversité-Emploi-Formation.

### *Organisation de la Commission*

Les membres de la Commission sont désignés ad personam par la Municipalité pour la période de la législature, ainsi que sur proposition des partis pour leurs représentant-e-s, siégeant en principe au Conseil communal. Les autres membres de la Commission sont proposés à la Municipalité par le-la conseiller-ère municipal-e en charge de la politique d'intégration.

Pour assurer un suivi des dossiers, les représentant-e-s des partis politiques peuvent également proposer un-e suppléant-e, devant être nommé-e par la Municipalité pour la période de la législature.

Par ailleurs, selon les thématiques abordées, la Commission peut inviter des représentants de l'administration ou des intervenants externes concernés par le sujet spécifique porté à l'ordre du jour.

### *Nom de la Commission*

Si la composition de la Commission est acceptée sous cette forme, l'appellation de la Commission doit être modifiée, car elle dépasserait la fonction tripartite actuelle (partis/étrangers/administration).

Le nom de « Commission lausannoise pour l'intégration » (CLI) a pour avantage de mettre en relief l'appartenance locale, ainsi qu'une conception large et dynamique de l'intégration.

## 9.2 Les missions et organisation du Bureau lausannois pour les immigrés

Cheville ouvrière du dispositif lausannois d'intégration, le travail conduit par le BLI est, depuis 2014, organisé en pôles thématiques, couvrant une large palette de secteurs essentiels pour l'intégration :

- accueil (primo-information) ;
- conseil (permanence) ;
- associations ;
- intégration sociale ;
- intégration professionnelle ;
- citoyenneté – naturalisation ;
- prévention du racisme.

Un nouveau pôle thématique « associations » concentre désormais toutes les actions visant à favoriser la vie associative, actions qui ont été développées en 2015, suite au forum ouvert associatif, organisé en novembre 2014. Ce forum ouvert, suivi d'un bilan partagé à fin janvier 2015, a permis d'identifier les pistes de travail pour encourager la collaboration entre les associations et la Ville de Lausanne et visant à :

- favoriser une meilleure information sur les actions entreprises par la Ville de Lausanne et entre associations ;
- favoriser la formation des associations ;
- favoriser l'accès à des salles.

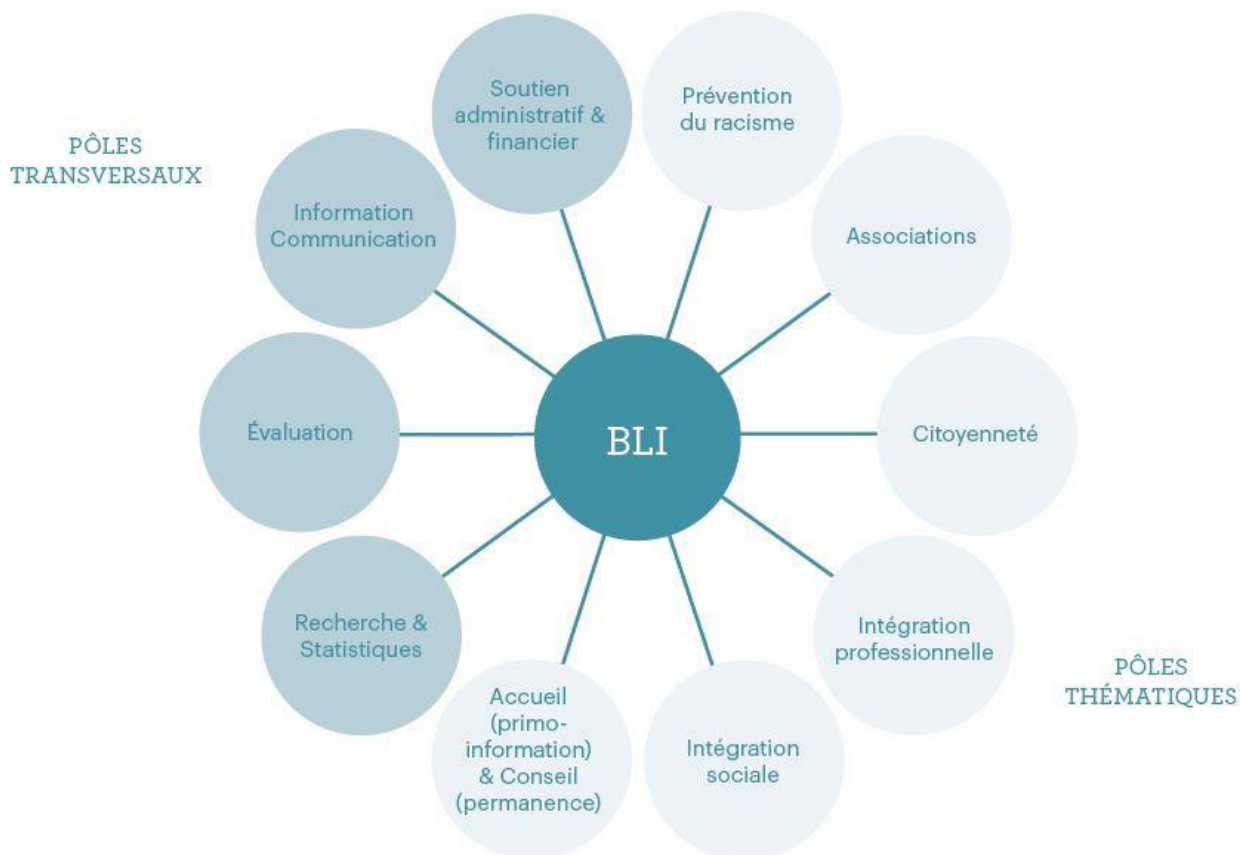
Avec la mise sur pied du « Fonds lausannois d'intégration » en 2014, les associations disposent également de nouvelles possibilités de participation, afin de réaliser leurs initiatives citoyennes.

Ces pôles thématiques bénéficient de l'appui de quatre pôles transversaux :

- information & communication ;
- soutien administratif et financier ;
- évaluation ;
- recherche & statistiques.

Au cours de ces dernières années, le BLI a accordé une importance accrue aux aspects liés à la communication et à l'information, afin de répondre au mieux aux nombreuses sollicitations dont il est l'objet, émanant de publics fort divers (personnes migrantes de toutes catégories socio-économiques et de tous statuts juridiques confondus, professionnels de la migration, du secteur scolaire et socio-sanitaire, entreprises, médias).

Parallèlement, le développement d'outils liés à l'évaluation des prestations et des projets mis sur pied a pris une importance accrue, dès lors que des conventions de subventionnement ont été signées avec le Canton de Vaud.



Un nouveau pôle transversal « recherche & statistiques » (0.6 EPT), d'ores et déjà couvert entièrement par la convention signée avec le Canton de Vaud, viendra étoffer l'organisation du BLI, en tant que CDD jusqu'en décembre 2017. Ce développement n'entraîne aucune nouvelle dépense pour la Ville et, prudemment, n'a été envisagé qu'après constat d'exercices 2014 et 2015 fort favorables à la Ville de Lausanne en matière d'intégration. De surcroît, ce développement permettra un meilleur positionnement de la Ville sur les plans tant qualitatif que financier.

En effet, délaissées, faute de ressources, ou confiées à des personnes extérieures, la recherche et l'analyse des problématiques liées à l'intégration des immigrants étaient conçues, déjà dans le rapport-préavis de 2003, comme des tâches fondamentales du BLI. A ce jour, pour diverses raisons, ce volet d'activités n'a pas encore pu être mené à bien sur la durée, ce qui est dommageable d'un point de vue de l'optimisation de l'usage des ressources.

Afin de se positionner favorablement pour le prochain programme communal d'intégration cofinancé par le Canton de Vaud et la Confédération, ce volet sera développé en collaboration avec le DEVCOM, service avec lequel des séances ont déjà eu lieu à ce sujet en 2016. Cette collaboration permettra de conduire des recherches qualitatives dans le domaine de l'intégration et de favoriser une meilleure connaissance statistique de Lausanne auprès des unités et services communaux actifs dans le domaine de la cohésion sociale, ainsi qu'auprès des nombreux organismes subventionnés par la Ville. Cet apport qualitatif devrait contribuer à une meilleure optimisation de l'utilisation des ressources et, en ce sens, constitue un investissement important pour les prochaines années.

Dans un contexte fortement évolutif et aux besoins démographiques en constante augmentation, le BLI dispose actuellement de 6.6 équivalents-plein-temps EPT (dont 2.2 EPT sont liés aux conventions signées avec le Canton de Vaud et sont donc des CDD sur une période de quatre ans, renouvelables). Actuellement, ces 6.6 EPT sont répartis entre neuf personnes, afin de développer un large éventail de projets et de mesures spécifiques.

## **10. Visions pour le prochain programme communal d'intégration 2018-2021**

### **10.1 Vers une politique d'intégration mieux adaptée aux besoins**

Depuis 2008, le BLI a développé et mis à disposition de la population lausannoise un large éventail de prestations généralistes couvrant les principaux axes de la politique d'intégration. Ces prestations, souvent novatrices et reconnues au niveau suisse, concrétisent une conception large de l'intégration impliquant la population locale dans son ensemble. De ce fait, les prestations intégratives communales s'adressent, selon les objectifs définis, à la population dans son ensemble et/ou au public migrant de manière spécifique. Cette vision globalement intégratrice est partagée aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

Au cours de la prochaine législature, il sera désormais possible d'étoffer cet acquis généraliste par la mise sur pied de mesures mieux ciblées, selon les besoins de différents groupes de la population. L'hétérogénéité de la population migrante est aujourd'hui aussi forte que celle de la population suisse et une meilleure prise en compte de cette diversité constituera un objectif central des mesures futures.

### **10.2 Pour une approche stratégique de la cohésion territoriale**

La politique d'intégration est au cœur de la cohésion sociale, définie selon le Conseil de l'Europe comme « la capacité d'une société moderne d'assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres ». Dans l'espace urbain, et en matière d'intégration, l'approche stratégique de la cohésion territoriale s'avère particulièrement judicieuse au regard des éléments démographiques et statistiques relatifs à la répartition de la population dans la ville.

Afin de réduire les inégalités, souvent à l'origine de fractures sociales et d'un accroissement du sentiment d'insécurité, et pouvoir proposer des mesures plus ciblées, des outils qualitatifs permettant un meilleur croisement des statistiques disponibles sont nécessaires. Des données socio-démographiques plus précises sur les populations concernées (suisse et immigrante), ainsi que sur leurs trajectoires, permettraient de mieux répondre aux ambitions affichées par la Ville de Lausanne en termes de cohésion sociale.<sup>21</sup>

La démarche préconisée s'alimente d'une meilleure appréhension des éléments statistiques, consolidée par une connaissance effective du terrain. Ces allers-retours entre éléments statistiques et terrain sont les mieux à même de fournir des outils fiables à l'heure de faire des choix, politiques et financiers, afin de mettre en œuvre des mesures spécifiques qui feront partie intégrante du programme communal d'intégration 2018-2021, cofinancé par la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud et la Confédération.

---

<sup>21</sup> Voir « Enjeux, objectifs et mesures, Ville de Lausanne, Développement durable », p. 11.

En résumé, la Ville de Lausanne entend faire en sorte que l'intégration, en lien avec les questions de migration, puisse être effectuée au plus près des besoins de la population lausannoise. Comme le relève le rapport d'évaluation 2009, « la Ville de Lausanne joue un rôle phare dans le canton et au-delà en matière d'intégration. Ce qui se fait à Lausanne est noté par les autres communes du canton. Cela constitue une invitation additionnelle pour la capitale cantonale à considérer l'intégration des populations étrangères comme un domaine d'importance. Et les efforts d'intégration lausannois sont perçus au-delà du canton de Vaud : la Commune a la particularité d'être la seule ville romande à disposer d'un service d'intégration spécialisé aussi important que le BLI – qui est aussi un centre de compétences en matière d'intégration défini par l'Office fédéral des migrations [actuellement Secrétariat d'Etat aux migrations – SEM] »<sup>22</sup>.

## 11. Correspondance avec les objectifs en termes de développement durable

La politique de développement durable, présentée dans le rapport-préavis communal adopté par la Municipalité en juillet 2015<sup>23</sup>, et préconisée par la Ville de Lausanne pour les cinq prochaines années, vise à favoriser « une société ouverte, conviviale et solidaire, dans laquelle chacun peut satisfaire ses besoins essentiels, et être intégré dans le respect mutuel ». Elle met aussi en point de mire les objectifs de promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations<sup>24</sup>, deux thématiques qui sont au cœur de l'action du BLI.

De manière plus spécifique, la politique en matière de cohésion sociale préconisée est de « s'engager fortement en amont pour éviter une précarisation plus coûteuse sur les plans humain et financier. La Ville mène donc également des mesures spécifiques pour répondre aux besoins des différents groupes de la population, des plus jeunes aux anciens, pour développer l'intégration, les liens sociaux dans les quartiers, et pour augmenter le sentiment de sécurité ».<sup>25</sup>

Les options présentées ici s'inscrivent dans ce contexte politique et contribueront à rendre effectifs ces objectifs, en visant justement à :

- favoriser le déploiement d'une politique d'intégration en meilleure adéquation avec les besoins spécifiques de la population lausannoise,
- faciliter une meilleure coordination entre les services et unités engagés au premier rang en faveur de la cohésion sociale.

## 12. Aspects financiers

Les orientations exposées dans ce rapport-préavis sont couvertes entièrement par le budget du BLI, et cofinancées par les conventions signées avec le Canton de Vaud. A cet égard, conformément au courrier du Canton de Vaud, datant du 19 octobre 2015, il convient de souligner que, « sur le plan financier, le principe demeure que les enveloppes budgétaires allouées dans le cadre des conventions

<sup>22</sup> Voir le rapport d'évaluation KEK-CDC, 2010, p. 6.

<sup>23</sup> BCC, Lausanne, 25.07.2015.

<sup>24</sup> Voir communiqué de presse du 25.07.2015.

<sup>25</sup> Voir « Enjeux, objectifs et mesures, Ville de Lausanne, Développement durable », p. 11.



dites mini-PIC le sont dans le cadre strict de la promotion de l'intégration spécifique. Les objectifs stratégiques fédéraux et cantonaux distinguent en effet les efforts entrepris par les structures ordinaires en matière d'intégration, efforts devant être pris par leurs propres budgets, et la promotion de l'intégration spécifique prise en charge par les bureaux de l'intégration cantonaux et communaux ».

En tenant compte de l'apport important de la promotion de l'intégration à une meilleure cohésion sociale dans l'intérêt de la population dans son ensemble, ainsi que par cohérence avec les engagements pris auprès du Canton de Vaud et de la Confédération, la Ville de Lausanne s'engage à respecter les orientations prises, sur les plans tant financier que thématique, et à consolider, dans la mesure de ses moyens, la politique communale d'intégration, dans un contexte où elle est devenue une politique transversale d'importance.

La Confédération, ainsi que le Canton de Vaud, ont réitéré à plusieurs reprises que le système de cofinancement pour les mesures spécifiques d'intégration seront consolidées à long terme et que les premières évaluations sont encourageantes. Sur le plan financier, la Confédération a proposé un programme de stabilisation 2017-2019, qui concerne également les programmes cantonaux d'intégration à moindre incidence<sup>26</sup>. Dans le cadre de la nouvelle période du prochain programme, les subsides fédéraux annuels (CHF 36 millions) risquent d'être réduits de 10%, soit CHF 3.6 millions. Cependant, la Confédération table sur le fait que certains cantons feront des économies dans le domaine de l'encouragement de l'intégration et qu'il faut donc s'attendre à ce que certains d'entre eux n'utilisent pas l'ensemble des subsides de la Confédération.

Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que les grandes villes, qui s'engagent de longue date dans le domaine de l'intégration, sont écoutées, en principe, par leurs cantons respectifs et par la Confédération. A cela s'ajoutent les effets démographiques qui jouent en faveur des centres urbains, en dépit d'une baisse éventuelle des subsides fédéraux.

Nonobstant, afin de garantir les acquis importants de ces dernières années, les enjeux institutionnels futurs en matière d'intégration sont d'autant plus liés aux aspects financiers. A l'heure de défendre les intérêts lausannois, il conviendra de favoriser des meilleures synergies, tant sur les plans institutionnel, que thématique et financier.

### **13. Conséquences sur l'effectif du personnel communal**

Il n'y a pas d'incidences sur l'effectif du personnel communal. Concernant les nouvelles prestations (pôles « associations » et « recherches & statistiques »), 1.3 EPT est prévu à cet effet et leur financement est assuré dans le cadre du budget.

---

<sup>26</sup>Conseil fédéral, Programme de stabilisation 2017-2019, Rapport explicatif pour la procédure de consultation du 25.11.2015, Berne (Administration fédérale des finances). Voir pp. 34-36.



## 14. Rappel du postulat

Déposé le 5 novembre 2013, le postulat intitulé « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration », présenté par MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana, invite la Municipalité à redéfinir la politique communale d'intégration, telle qu'envisagée dans le rapport-préavis de 2003. Partant d'un constat critique quant à l'action du Forum des étrangères et des étrangers de Lausanne (FEEL), un des piliers du dispositif lausannois d'intégration à l'époque, instauré par ledit rapport-préavis, trois pistes de redéfinition ont été avancées par les postulants. Ces pistes peuvent être synthétisées comme suit :

1. effectuer un bilan du FEEL en lien avec les objectifs qui lui étaient dévolus dans le rapport-préavis de 2003 et décider de la poursuite ou non du soutien financier de la Ville de Lausanne, voire même de l'existence de cet organisme faîtier ;
2. diversifier les acteurs de la politique communale d'intégration, d'une part en élargissant la Commission tripartite d'intégration (CTI) aux professionnels de l'intégration et aux partenaires sociaux et, d'autre part, en élaborant un inventaire des partenaires actuels de la Ville pour la mise en œuvre des mesures spécifiques d'intégration ;
3. développer des mesures en faveur d'une plus grande participation citoyenne et des mesures spécifiques de prévention du racisme.

En ce qui concerne le premier axe de ces pistes d'action, portant sur le FEEL, il convient de relever que ses associations membres ont décidé de sa dissolution en janvier 2015, dissolution faisant suite à des crises internes, ainsi qu'à la décision municipale de suspendre le versement de la subvention communale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Avant d'arriver à cette décision difficile et, préoccupée de longue date par la situation interne du FEEL, la Municipalité a agi selon ses moyens, tout en respectant l'indépendance de l'association, afin de favoriser l'émergence de solutions pertinentes et pragmatiques. Avec pour but premier d'offrir au FEEL l'opportunité de redéfinir son rôle au sein du dispositif lausannois d'intégration, une évaluation globale dudit dispositif est commandée par la Municipalité à un bureau indépendant, dès 2008 déjà, sans que cette chance ne soit véritablement suivie par la direction du FEEL. Le rapport d'évaluation final, qui a fait l'objet de nombreux entretiens, est rédigé en août 2009 et résume, comme suit, son constat relatif quant au FEEL : « *Le FEEL n'a que très partiellement atteint ses objectifs. Sa représentativité est limitée, les associations d'étrangers ne dépendent pas de lui pour communiquer avec la municipalité et l'administration communale, et le bureau du FEEL a initié des activités opérationnelles qui n'étaient pas prévues par le préavis. Le FEEL est autant, voire même plus, un lieu de poursuite de stratégies d'intégration individuelles qu'une organisation qui contribue à la conceptualisation de l'intégration. Les difficultés du FEEL de se mettre en place peuvent être comprises, en partie, comme l'expression du succès de l'intégration de la population étrangère, de l'absence de revendications urgentes qui lui sont communes et qui la rassemblent. En même temps, ces difficultés révèlent des divisions qui existent au sein de la population étrangère.* »<sup>27</sup>

Indépendamment des crises internes qui ont miné le FEEL au cours de son existence, à l'heure du bilan, il est pertinent de souligner que les objectifs qui lui étaient dévolus dans le rapport-préavis de 2003, ainsi que ceux figurant dans les anciens statuts de cet organisme faîtier, étaient simultanément trop ambitieux et peu pragmatiques, au point d'être difficilement atteignables, voire carrément hors d'atteinte. A fortiori, l'hétérogénéité croissante de la population étrangère au cours des dernières

---

<sup>27</sup> Voir le rapport d'évaluation KEK-CDC, 2010, p. 1.

années n'a fait qu'accentuer la difficulté de remplir à bon escient le rôle de « caisse de résonance » de la population étrangère de Lausanne, rôle prioritaire qui était dévolu au FEEL.

Ces constats, grandement partagés, ont pu être échangés dans le cadre du forum ouvert destiné aux associations de personnes migrantes, organisé à l'initiative de la CTI et du BLI, en novembre 2014. Si la revendication de longue date d'une « maison des associations » a été renouvelée, force est de constater qu'aucun besoin de coordination supplémentaire ou d'organisme faitier n'a été émis par les associations elles-mêmes à cette occasion.

Sur la base de ces constats, le présent rapport-préavis propose des pistes d'action pragmatiques en faveur des associations, propositions qui ont fait l'objet d'un bilan partagé en janvier 2015 et qui ont fait leurs preuves, tout en restant en adéquation avec les moyens financiers à disposition. Ainsi, l'ancienne subvention du FEEL a permis la création du Fonds lausannois d'intégration (FLI), destiné aux associations, et la mise à disposition de salles à leur intention, à un prix très modique (CHF 10.- par location), grâce à une convention signée entre l'Espace Dickens et la Ville.

Sur le plan institutionnel, second axe des pistes d'action proposées dans le postulat précité, il convient de rappeler que, suite au rapport d'évaluation précité, la CTI a développé, dès 2009, des orientations en vue d'un élargissement de la composition de cette commission aux partenaires sociaux et professionnels de l'intégration, dépassant ainsi sa fonction tripartite (partis politiques, associations de personnes migrantes, administration). La CTI a également réfléchi à ses missions, qui ont passablement augmenté et qui se sont diversifiées au gré des développements importants de l'action communale en matière d'intégration au cours de ces dernières années, notamment par exemple avec la mise sur pied du Fonds lausannois d'intégration.

Le présent rapport-préavis présente le résultat des discussions internes à la CTI quant à l'élargissement de cette commission, ainsi qu'une mise à jour de ses missions actuelles. La concertation sur ces aspects institutionnels précède donc les propositions contenues dans le postulat précité. Du point de vue de la Municipalité, cet élargissement doit favoriser les collaborations et la mise en réseau des acteurs de l'intégration sur le plan communal. Dans ce processus de concertation, les associations de personnes migrantes ont un rôle essentiel de relais, tant vers les autorités et l'administration que vers leurs propres ressortissants.

En guise d'inventaire « des partenaires actuels (externes) de la Ville pour la mise en œuvre des mesures spécifiques d'intégration », il convient de se référer aux associations et institutions citées dans la synthèse du programme communal d'intégration (voir chapitre 8.2). Ces associations et institutions bénéficient de mandats ponctuels dans le cadre des mesures spécifiques d'intégration développées dans le programme communal d'intégration.

En complément, la liste des associations de personnes migrantes et celle relative aux services d'aide aux étrangers, dont les coordonnées sont régulièrement mises à jour sur le site du BLI, sont jointes en annexe. Par ailleurs, les projets d'associations, de collectifs et d'institutions soutenus par le Fonds lausannois d'intégration et par le Fonds interculturel font l'objet de récapitulatifs annuels, qui peuvent être consultés sur le site du BLI.

Ces différentes sources permettent de donner un aperçu de la multiplicité des acteurs dans le domaine de l'intégration sur le plan communal, multiplicité témoignant de la vitalité locale, ainsi que de la complexité de cette thématique, si l'on se réfère également aux nombreux partenaires actifs aux niveaux tant cantonal que fédéral (voir synthèse p. 5).

Comme troisième axe d'action, les postulants proposent le développement de mesures en faveur d'une plus grande participation citoyenne et de mesures spécifiques de prévention du racisme. Depuis 2008, des mesures ont été proposées par le BLI dans le but de favoriser ces axes d'action. S'il serait fastidieux de les relever de manière exhaustive, le présent rapport-préavis poursuit justement l'objectif d'offrir une vision d'ensemble synthétique.

En ce qui concerne la participation, il convient de relever que les associations actives dans le domaine de l'intégration disposent aujourd'hui de multiples possibilités d'agir sur le plan local par la mise à disposition de soutiens financiers (notamment par le biais du Fonds lausannois d'intégration et du Fonds interculturel) ou par le soutien à des projets ponctuels dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme. L'offre développée par la Ville ne se limite pas au seul soutien financier : cette offre peut être complétée par un soutien et un accompagnement professionnel, de la conception à la mise en œuvre d'un projet associatif, ainsi que par la participation à des formations de qualité, formations destinées expressément aux associations et proposées gratuitement, hormis des frais d'inscription très modiques.

Pour ce qui relève des mesures spécifiques de prévention du racisme, en tant que membre de la Coalition des villes européennes contre le racisme, la Ville de Lausanne est à ce jour la seule ville romande à avoir présenté un programme concret d'actions, allant bien au-delà de la semaine de sensibilisation organisée chaque année en lien avec la Journée internationale contre le racisme. Les impulsions données par le BLI dans ce domaine sont, par ailleurs, reconnues aux niveaux tant suisse que cantonal. Signalons à titre d'exemples : la publication « Construire l'égalité – Un guide pour prévenir le racisme » (2014), visant à fournir une palette d'informations juridiques et de réponses concrètes dans un esprit de vulgarisation, le pilotage par la déléguée lausannoise à l'intégration de la seule campagne coordonnée à ce jour entre tous les cantons romands et le Tessin (campagne « La diversité, une valeur suisse ? », 2012), ainsi que le mandat cantonal octroyé au BLI, dès 2014, en vue d'organiser des formations de prévention du racisme et de gestion de la diversité sur l'ensemble du territoire vaudois.

De manière globale, toutes ces initiatives visent à développer la qualité des prestations de promotion de l'intégration, ainsi qu'à favoriser la complémentarité de ces mesures spécifiques, dans une optique d'optimisation de l'usage des ressources financières. En ce sens, le présent rapport-préavis répond entièrement au postulat précité.

## 15. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2016/33 de la Municipalité, du 28 avril 2016 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver les orientations proposées par la Municipalité en matière de politique d'intégration ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana intitulé « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Simon Affolter

### Annexes :

1. Liste des associations et des services d'aide aux étrangers actifs dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme à Lausanne
2. Liste des produits d'information proposés par le BLI dès 2008
3. Règles de gestion du Fonds lausannois d'intégration
4. Directives du Prix Diversité-Emploi-Formation

## Annexe 2: Fiche statistique sur le quartier Sébeillon/Malley

## Démographie et population étrangère

### Quartier 3 – Sébeillon / Malley

Aperçu 2016	Quartier 3		Lausanne	
Habitants	11'269	100.0%	143'561	100.0%
dont étrangers	5'801	51.5%	61'581	42.9%
dont nés en Suisse	1'066	18.4%	10'187	16.5%
dont permis C	3'085	53.2%	32'262	52.4%
dont Suisses	5'468	48.5%	81'980	57.1%
dont nés en Suisse	4'058	74.2%	64'366	78.5%

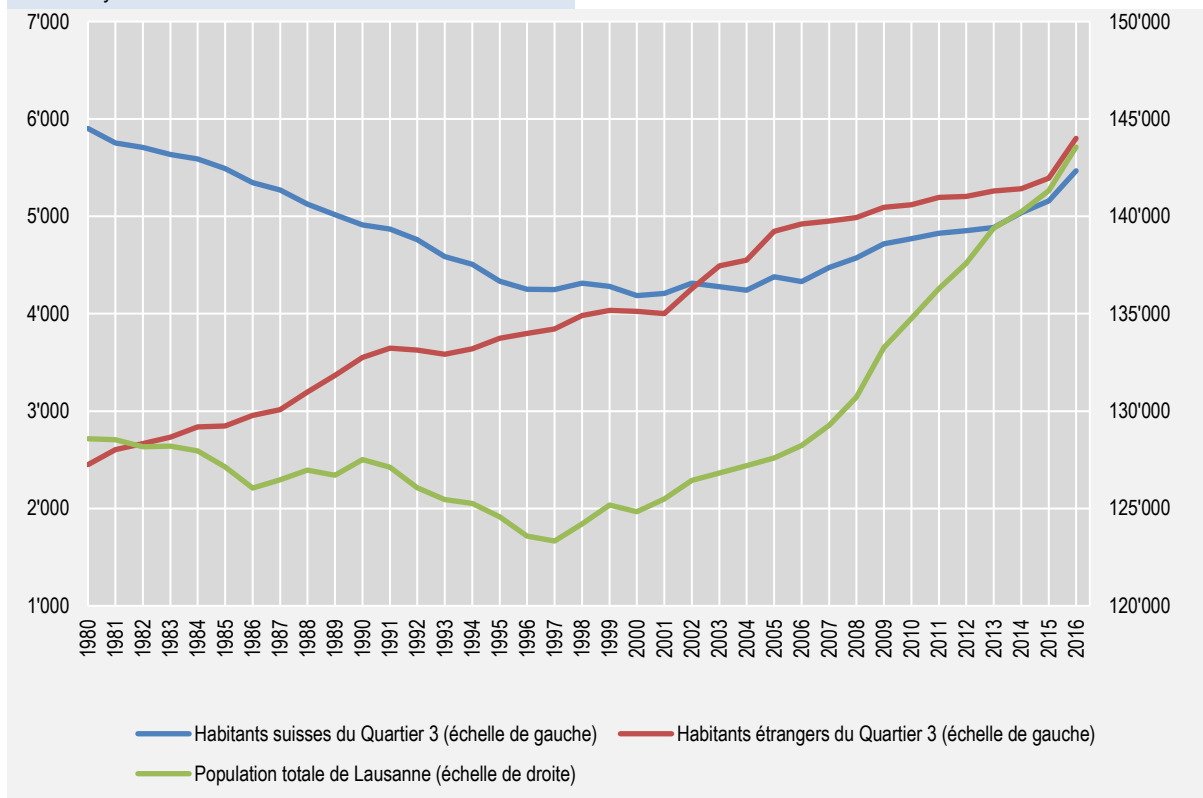
Ménages 2016	Quartier 3		Lausanne	
1 personne	2'354	44.0%	34'027	47.8%
2 personnes	1'500	28.0%	19'326	27.2%
3 personnes	726	13.6%	8'674	12.2%
4 personnes	516	9.6%	6'361	8.9%
5 personnes	163	3.0%	2'060	2.9%
6 personnes et plus	89	1.7%	727	1.0%
Total	5'348	100.0%	71'175	100.0%
Taille moyenne	2.1		2.0	

La population de ce quartier représente environ 8% de la population lausannoise. C'est un des quartiers les plus peuplés de la ville et celui dont le taux de population étrangère y est le plus élevé.

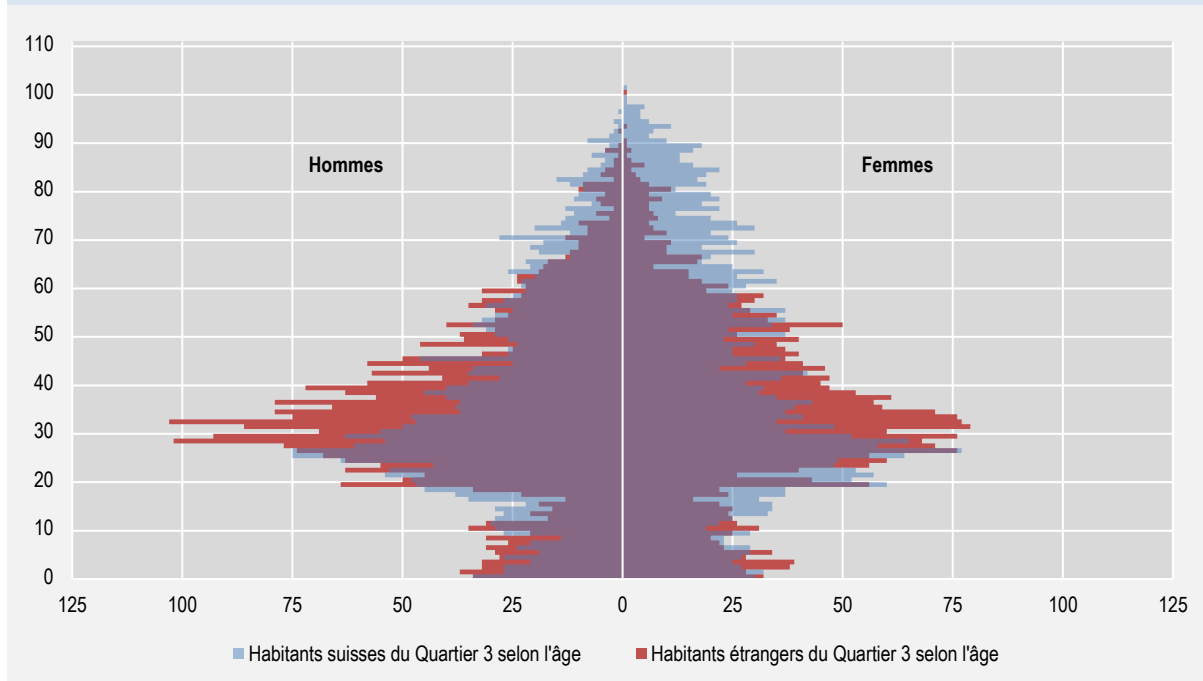
Le taux de ressortissants étrangers au bénéfice d'un permis C y est légèrement plus élevé que celui relatif à l'ensemble de la ville.

La population du quartier a globalement augmenté depuis les années 80. La population étrangère a augmenté de manière constante, avec une forte progression entre 2001 et 2005. D'autre part, la population suisse a diminué entre 1980 et 2000 dans ce quartier, constat qui peut être fait également pour Lausanne dans son ensemble.

La taille moyenne des ménages du quartier est sensiblement plus élevée que la moyenne lausannoise. C'est particulièrement le cas pour les ménages très nombreux (de 6 personnes et plus). A contrario, la part de ménages d'une personne est moins importante dans ce quartier.



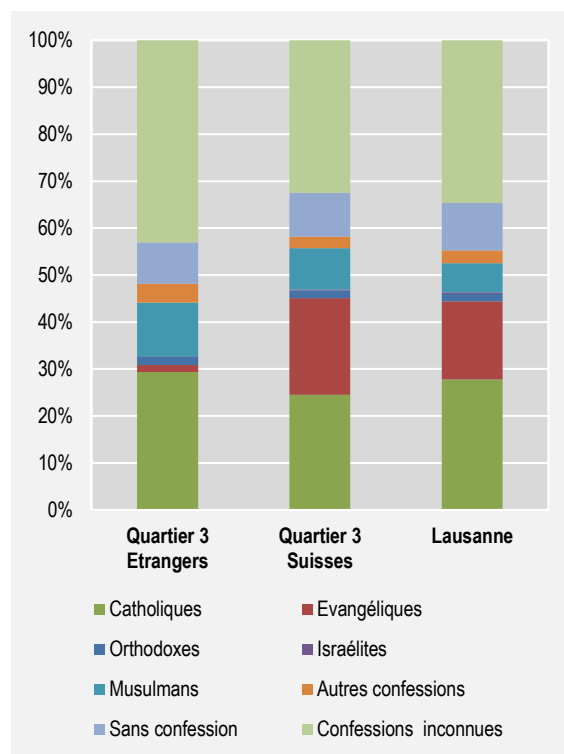
Etat civil 2016	Quartier 3 - Etrangers		Quartier 3 - Suisses		Lausanne	
Célibataires	3'046	52.5%	3'237	59.2%	76'936	53.6%
Mariés	2'022	34.9%	1'259	23.0%	43'519	30.3%
En partenariat	18	0.3%	20	0.4%	421	0.3%
Divorcés, séparés	598	10.3%	683	12.5%	16'899	11.8%
Veufs	117	2.0%	269	4.9%	5'786	4.0%
Total	5'801	100.0%	5'468	100.0%	143'561	100.0%



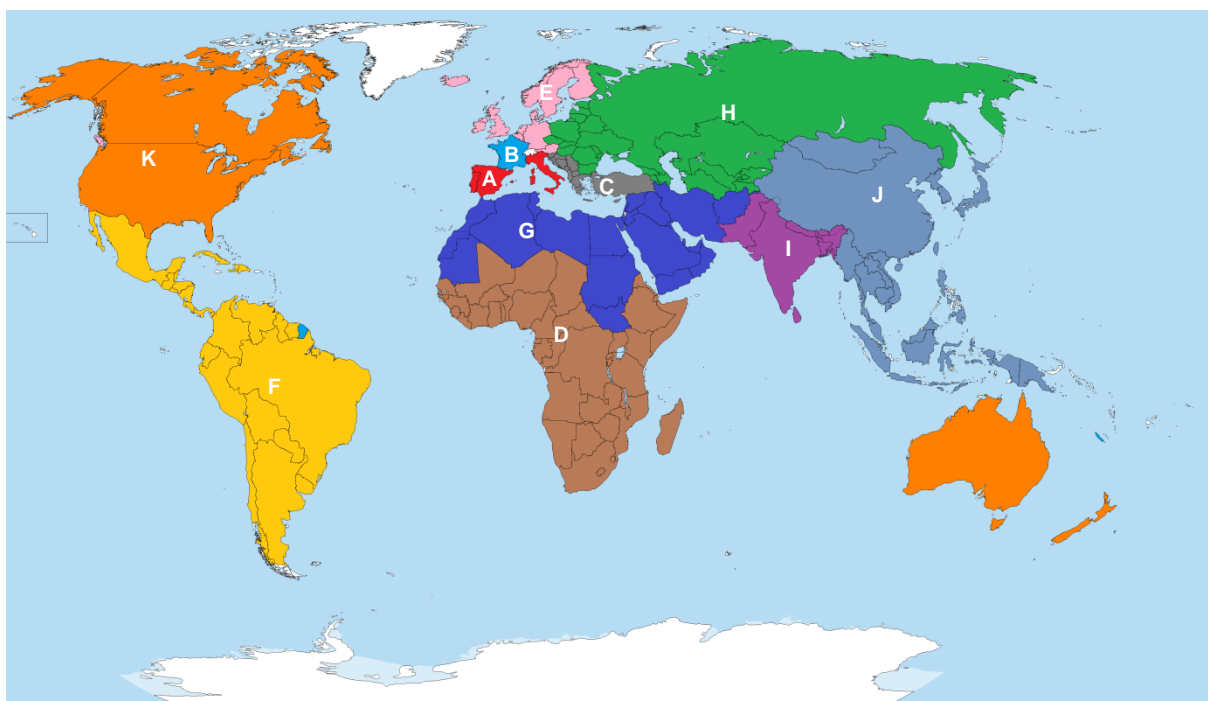
La pyramide des âges montre que la population étrangère du quartier est globalement plus nombreuse pour la classe d'âge des moins de 10 ans, ainsi que pour les 30 à 50 ans, en comparaison avec la population suisse. A l'inverse, la population suisse âgée de 10 à 20 ans, ainsi que celle âgée de plus de 60 ans, sont plus représentées que la population étrangère.

Ce quartier présente un taux de ressortissants étrangers célibataires moins important que la moyenne lausannoise. Les étrangers du quartier sont davantage mariés et moins nombreux à être divorcés, en comparaison avec les Suisses du quartier.

Plus de 50% de la population étrangère du quartier est de confession inconnue ou sans confession. Ce taux se situe à environ 42% pour la population suisse du quartier. Le taux de ressortissants étrangers catholiques est légèrement plus élevé que la moyenne lausannoise. Le quartier compte très peu d'étrangers de confession évangélique. Le taux de ressortissants étrangers se déclarant musulmans se situe autour de 12% ; il est de 10% pour les Suisses du quartier. Ces derniers chiffres sont deux fois plus élevés que le pourcentage moyens de musulmans dans l'ensemble de la ville, pourcentage se situant à 5% environ.



Groupes de pays 2016	Quartier 3		Lausanne		Couleur carte
A Europe du Sud-Ouest	2'055	35.4%	21'680	35.2%	Rouge
B France	860	14.8%	11'440	18.6%	Bleu
C Europe du Sud-Est	839	14.5%	6'738	10.9%	Gris
D Afrique subsaharienne	452	7.8%	4'107	6.7%	Brun
E Europe du Nord	238	4.1%	4'009	6.5%	Rose
F Amérique latine	349	6.0%	3'178	5.2%	Jaune
G Afrique du Nord et Moyen-Orient	308	5.3%	3'230	5.2%	Bleu roi
H Europe de l'Est et Asie centrale	222	3.8%	2'591	4.2%	Vert
I Sous-continent indien	222	3.8%	1'451	2.4%	Violet
J Asie de l'Est et Sud-Est	136	2.3%	1'751	2.8%	Bleu-gris
K Amérique du Nord et Océanie	115	2.0%	1'319	2.1%	Orange
Total (y.c. apatrides et inconnus)	5'801	100.0%	61'581	100.0%	



Habitants du Quartier 3 par groupes de pays 2016

Sexe	A		B		C		D		E		F		Etrangers		Suisses	
	Homme	1'091	53%	501	58%	433	52%	229	51%	124	52%	166	48%	3'046	53%	2'626
Femme	964	47%	359	42%	406	48%	223	49%	114	48%	183	52%	2'755	47%	2'842	52%

Âges	A		B		C		D		E		F		Etrangers		Suisses	
	< 20 ans	385	19%	116	13%	201	24%	130	29%	30	13%	50	14%	1'134	20%	1'178
20 à 39 ans	699	34%	604	70%	301	36%	191	42%	149	63%	163	47%	2'650	46%	1'980	36%
40 à 64 ans	761	37%	110	13%	292	35%	122	27%	44	18%	129	37%	1'673	29%	1'439	26%
65 ans et +	210	10%	30	3%	45	5%	9	2%	15	6%	7	2%	344	6%	871	16%



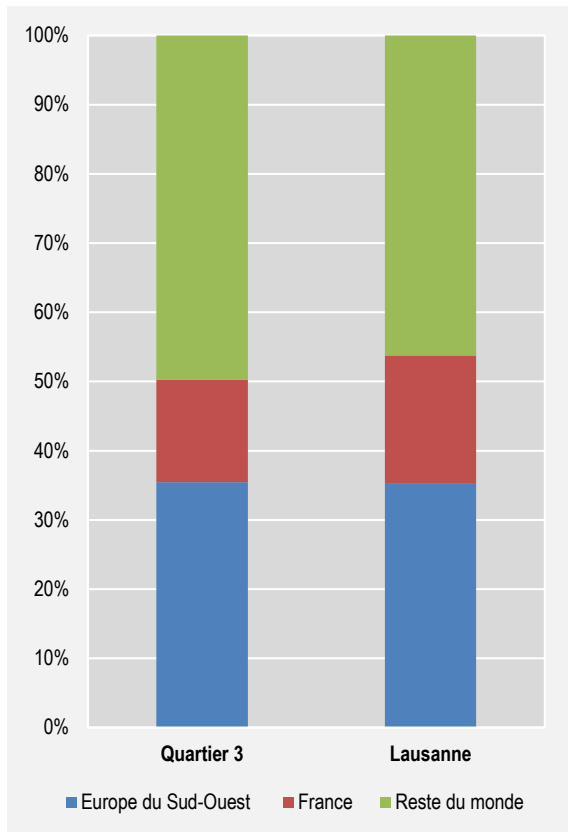
Total	2'055	100%	860	100%	839	100%	452	100%	238	100%	349	100%	5'801	100%	5'468	100%
-------	-------	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-------	------	-------	------

### Habitants du Quartier 3 par groupes de pays 2016

Lieu naissance de	A		B		C		D		E		F		Etrangers		Suisses	
En Suisse	467	23%	87	10%	210	25%	111	25%	33	14%	36	10%	1'066	18%	4'058	74%
A l'étranger	1'588	77%	773	90%	629	75%	341	75%	205	86%	313	90%	4'735	82%	1'410	26%

Durée résidence de	A		B		C		D		E		F		Etrangers		Suisses	
< 1 an	225	11%	247	29%	59	7%	77	17%	73	31%	45	13%	996	17%	543	10%
1 à 4 ans	520	25%	354	41%	166	20%	112	25%	86	36%	101	29%	1'697	29%	1'045	19%
5 à 9 ans	322	16%	150	17%	154	18%	111	25%	45	19%	89	26%	1'039	18%	709	13%
10 ans et +	988	48%	109	13%	460	55%	152	34%	34	14%	114	33%	2'069	36%	3'171	58%

Permis résidence de	A		B		C		D		E		F		Etrangers		Suisses	
Permis C	1'432	70%	327	38%	564	67%	201	44%	111	47%	134	38%	3'085	53%	-	-
Permis B	560	27%	481	56%	235	28%	165	37%	113	47%	187	54%	2'200	38%	-	-
Auto. de courte durée	38	2%	20	2%	5	1%	3	1%	6	3%	11	3%	210	4%	-	-
Requérant, en attente	25	1%	32	4%	35	4%	83	18%	8	3%	17	5%	306	5%	-	-
Total	2'055	100%	860	100%	839	100%	452	100%	238	100%	349	100%	5'801	100%	5'468	100%



Les ressortissants d'Europe du Sud-Ouest sont majoritaires au sein du quartier de Sébeillon/Malley. Viennent ensuite, à parts égales, les ressortissants français et les ressortissants d'Europe du Sud-Est. Ce quartier se différencie de l'ensemble de la ville, avec un taux de ressortissants du Sud-Est de l'Europe plus élevé et un taux de ressortissants d'Europe du Nord qui l'est moins.

La population étrangère du quartier réside, pour plus d'un tiers, depuis 10 ans ou plus à Lausanne. La moitié des habitants sans passeport suisse est au bénéfice d'un permis C.

Les ressortissants du Sud-Est de l'Europe qui résident dans ce quartier sont en légère majorité des hommes. Ils sont majoritairement en âge de travailler. Un quart des ressortissants du Sud-Est européen sont nés en Suisse. Plus de la moitié d'entre eux habite depuis 10 ans ou plus à Lausanne. Plus des deux-tiers d'entre eux (67%) sont au bénéfice d'un permis C, taux largement supérieur à celui de l'ensemble des étrangers du quartier (53%).

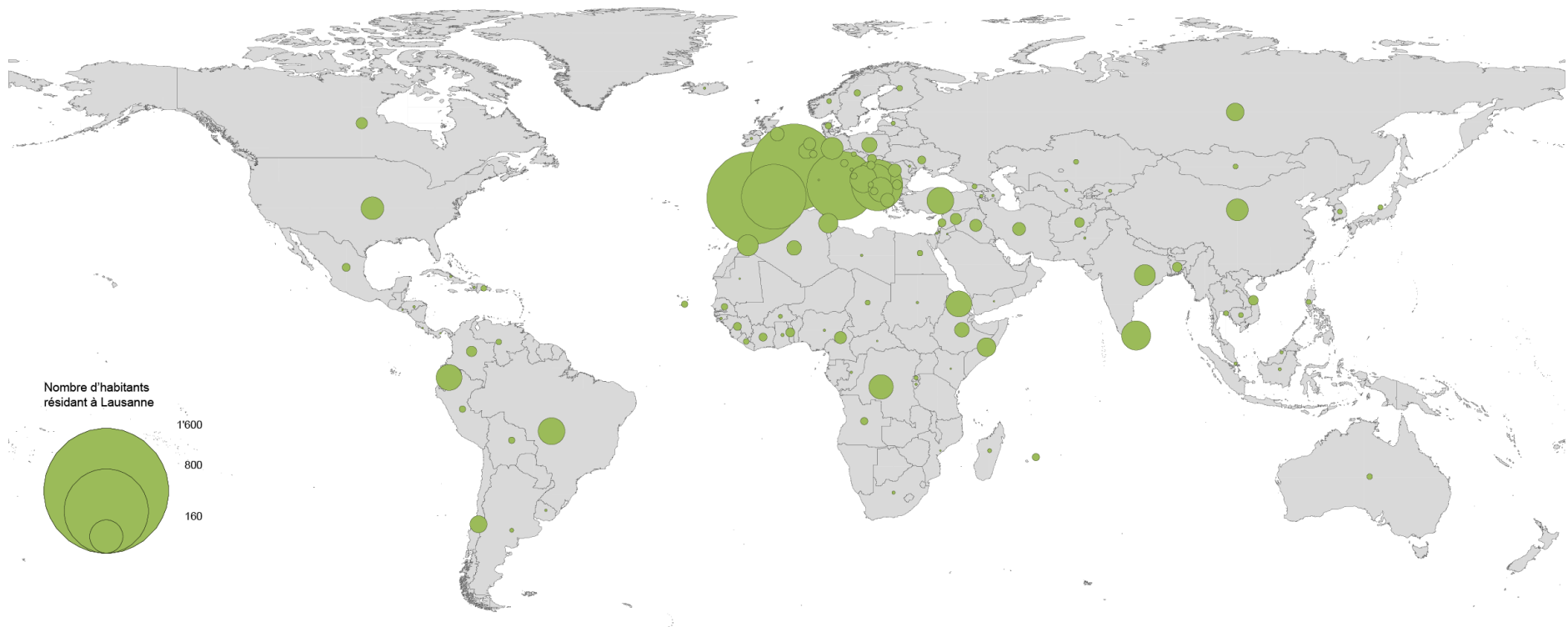
**Sources**

Ville de Lausanne  
*Contrôle des habitants et Guichet cartographique*

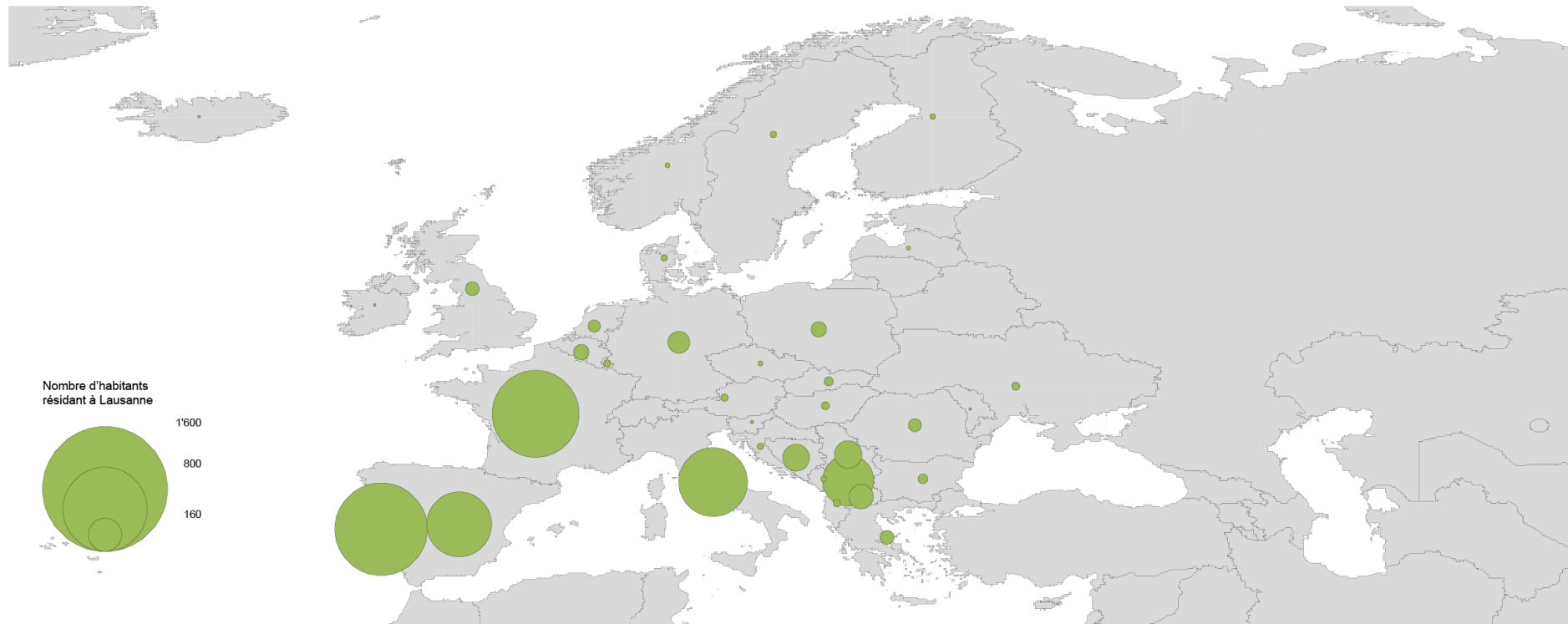
[www.lausanne.ch/statistique](http://www.lausanne.ch/statistique)  
[www.lausanne.ch/bli](http://www.lausanne.ch/bli)

**Notes**

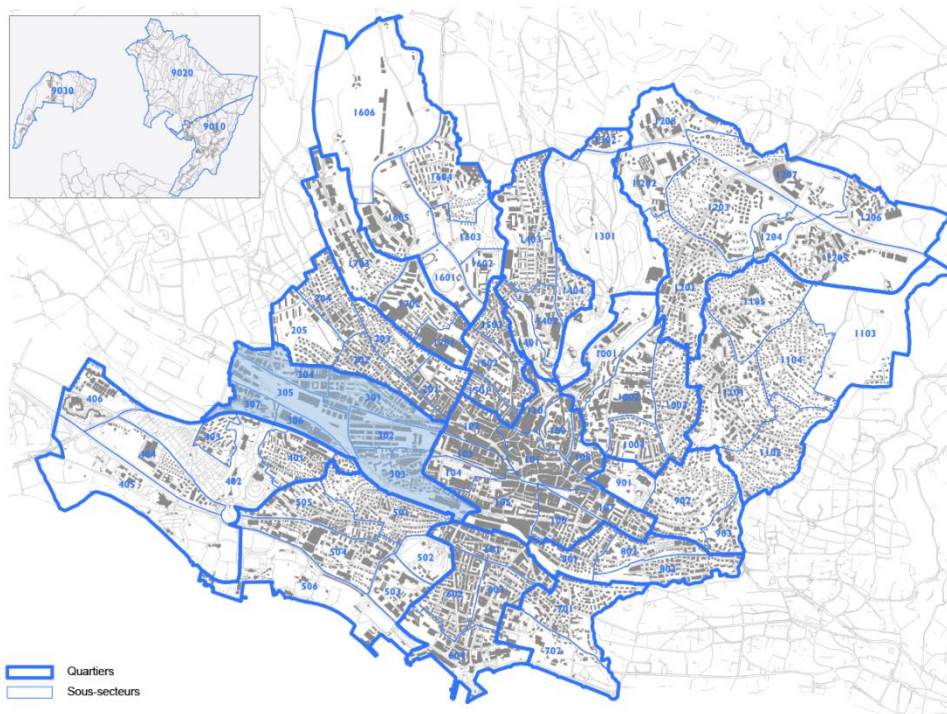
Les totaux des pourcentages arrondis peuvent différer de 100%  
Page 2, répartition de la population par religion, données 2015



Nationalités représentées au sein du Quartier 3 – Sébeillon / Malley, 2016



Nationalités représentées au sein du Quartier 3 – Sébeillon / Malley, 2016



- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p><b>1 - Centre</b><br/>101 - Rue Centrale<br/>102 - Chauderon<br/>103 - Flon<br/>104 - Montbenon<br/>105 - Gare/Petit-Chêne<br/>106 - Georgette<br/>107 - Avant-Poste<br/>108 - Marterey<br/>109 - Cité<br/>110 - Riponne/Tunnel</p> | <p><b>6 - Sous-Gare/Ouchy</b><br/>601 - Grancy<br/>602 - Harpe<br/>603 - Av. d'Ouchy<br/>604 - Ouchy</p>  | <p><b>13 - Sauvabelin</b><br/>1301 - Sauvabelin<br/>1302 - Pré-Fleuri</p>   |
| <p><b>2 - Maupas/Valency</b><br/>201 - Maupas<br/>202 - Av. d'Echallens<br/>203 - Montlétan<br/>204 - Chablière<br/>205 - Valency</p>  | <p><b>7 - Montchoisi</b><br/>701 - Montchoisi<br/>702 - Elysée</p>  | <p><b>14 - Borde/Bellevaux</b><br/>1401 - Borde<br/>1402 - Rouvraie<br/>1403 - Bellevaux<br/>1404 - Rte du Signal</p>   |
| <p><b>3 - Sébeillon/Malley</b><br/>301 - Rue de Morges<br/>302 - Rue de Sébeillon<br/>303 - Tivol<br/>304 - Prélaz<br/>305 - Gare de Sébeillon<br/>306 - Av. de Provence<br/>307 - Malley</p>  | <p><b>8 - Florimont/Chissiez</b><br/>801 - Florimont<br/>802 - Av. Rambert<br/>803 - Chissiez</p>   | <p><b>15 - Vinet/Pontaise</b><br/>1501 - Pré-du-Marché<br/>1502 - Valentin<br/>1503 - Pontaise</p>  |
| <p><b>4 - Montoie/Bourdonnette</b><br/>401 - Montoie<br/>402 - Vallée de la Jeunesse<br/>403 - Pyramides<br/>404 - Prés-de-Vidy<br/>405 - Bourget<br/>406 - Bourdonnette</p>   | <p><b>9 - Mousquines/Bellevue</b><br/>901 - Mon-Repos<br/>902 - Av. Secrétan<br/>903 - Ch. de la Vuachère</p>   | <p><b>16 - Bossons/Blécherette</b><br/>1601 - Stade<br/>1602 - Ancien-Stand<br/>1603 - Bois-Mermet<br/>1604 - Bois-Gentil<br/>1605 - Bossons<br/>1606 - Blécherette</p> |
| <p><b>5 - Montriond/Cour</b><br/>501 - Marc-Dufour<br/>502 - Milan<br/>503 - Les Cèdres<br/>504 - Cour<br/>505 - Mont-d'Or<br/>506 - Belleve</p>   | <p><b>10 - Vallon/Béthusy</b><br/>1001 - Le Vallon<br/>1002 - Hôpitaux<br/>1003 - Victor-Ruffy<br/>1004 - Béthusy</p>   | <p><b>17 - Beaulieu/Grey/Boisy</b><br/>1701 - Beaulieu<br/>1702 - Bergières<br/>1703 - Pierretleur</p>  |
|  | <p><b>11 - Chailly/Rovéréaz</b><br/>1101 - Chailly<br/>1102 - Plaisance<br/>1103 - Bois de Rovéréaz<br/>1104 - Craivavars<br/>1105 - Devin</p>  | <p><b>90 - Zones foraines</b><br/>9010 - Les Râpes<br/>9020 - Montheron<br/>9030 - Vernand</p>  |
|  | <p><b>12 - Sallaz/Vennes/Séchaud</b><br/>1201 - La Sallaz<br/>1202 - Vennes<br/>1203 - Rte de Berne<br/>1204 - Valmont<br/>1205 - Grangette<br/>1206 - Praz-Séchaud<br/>1207 - Ch. des Roches<br/>1208 - Grand-Vennes</p> |   |

Situation du Quartier 3 – Sébeillon / Malley au sein de la ville de Lausanne

## Annexe 3: Grille financière 2018-2021

	Commune 2018-2021	Canton 2018 2021	Commune par année	Canton par année	Total par année	
<b>1er pilier - Information et conseil</b>						
<i>Primo-information</i>						
1	Programme d'accueil global destiné à tous les arrivants	60'000	60'000	15'000	15'000	30'000
2	Ateliers d'accueil et d'orientation en langues pour les personnes migrantes	36'000	36'000	9'000	9'000	18'000
3	Publication annuelle "Apprendre à Lausanne"	16'000	16'000	4'000	4'000	8'000
4	Diverses publications d'information	36'000	36'000	9'000	9'000	18'000
	Travail de coordination global primo-information	548'340	548'340	137'085	137'085	274'170
	<b>Sous-total</b>	<b>696'340</b>	<b>696'340</b>	<b>174'085</b>	<b>174'085</b>	<b>348'170</b>
<i>Conseil</i>						
5	Ateliers de préparation à la naturalisation - Mandat Corref	50'000	50'000	12'500	12'500	25'000
6	Permanence de préparation à la naturalisation - Mandat Nouvelles Perspectives	24'000	24'000	6'000	6'000	12'000
7	Permanence d'accueil et d'orientation BLI	548'340	548'340	137'085	137'085	274'170
8	Recherches et statistiques	168'000	168'000	42'000	42'000	84'000
	<b>Sous-total</b>	<b>790'340</b>	<b>790'340</b>	<b>197'585</b>	<b>197'585</b>	<b>395'170</b>
	<b>Total 1er pilier</b>	<b>1'486'680</b>	<b>1'486'680</b>	<b>371'670</b>	<b>371'670</b>	<b>743'340</b>
<b>2e pilier - Formation et travail</b>						
<i>Petite enfance</i>						
9	1001 histoires - Mandat ISJM	40'000	40'000	10'000	10'000	20'000
10	Place aux livres - Mandat Osons les livres	32'000	32'000	8'000	8'000	16'000
	<b>Sous-total</b>	<b>72'000</b>	<b>72'000</b>	<b>18'000</b>	<b>18'000</b>	<b>36'000</b>
<i>Employabilité</i>						
11	Ateliers destinés aux femmes migrantes comme premier pas vers l'insertion	120'000	120'000	30'000	30'000	60'000
12	Permanence Emploi-Formation au BLI en différentes langues	140'000	140'000	35'000	35'000	70'000
13	Rencontre annuelle thématique des secteurs emploi, formation et recherche. Remise du prix "Diversité-Emploi-Formation" Démarches diverses auprès des entreprises	80'000	80'000	20'000	20'000	40'000
	<b>Sous-total</b>	<b>340'000</b>	<b>340'000</b>	<b>85'000</b>	<b>85'000</b>	<b>170'000</b>
	<b>Total 2e pilier</b>	<b>412'000</b>	<b>412'000</b>	<b>103'000</b>	<b>103'000</b>	<b>206'000</b>
<b>3e pilier - Communication et intégration sociale</b>						
<i>Vivre ensemble</i>						
14	Caravane des quartiers et Fonds interculturel	360'000	360'000	90'000	90'000	180'000
15	Fonds lausannois d'intégration - FLI	240'000	240'000	60'000	60'000	120'000
16	Renforcements des compétences des associations	40'000	40'000	10'000	10'000	20'000
17	Ateliers de formation "Vivre ensemble" (concierges et autres démarches)	30'000	30'000	7'500	7'500	15'000
18	Ateliers de préparation à la retraite pour les personnes migrantes	54'000	54'000	13'500	13'500	27'000
19	Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020	10'000	10'000	2'500	2'500	5'000
	<b>Total 3e pilier</b>	<b>734'000</b>	<b>734'000</b>	<b>183'500</b>	<b>183'500</b>	<b>367'000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2'632'680</b>	<b>2'632'680</b>	<b>658'170</b>	<b>658'170</b>	<b>1'316'340</b>



## **Règles de gestion du Fonds lausannois d'intégration - FLI**

### **Préambule**

Lausanne est une ville internationale : près de la moitié de la population n'a pas le passeport suisse, plus de 160 nationalités s'y côtoient. Promouvoir l'intégration, favoriser la compréhension mutuelle et prévenir le racisme nous concernent toutes et tous. Ces objectifs sont des enjeux complémentaires en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances.

Le Fonds d'intégration de la Commune de Lausanne, appelé ci-après « Fonds lausannois d'intégration FLI », vise à compléter l'action conduite par les pouvoirs publics dans les secteurs clés de l'intégration, en valorisant la participation des citoyennes et des citoyens et en mettant à leur disposition des moyens financiers pour leur permettre de concrétiser leurs initiatives. Ces démarches doivent favoriser sur le terrain l'intégration sociale de la population lausannoise dans son ensemble, ainsi que contribuer à lever les obstacles en matière d'égalité des chances, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas de passeport suisse.

Vu ce qui précède, la Municipalité adopte les règles de gestion qui suivent.

### **A. Constitution et but**

#### **Article 1**

Il est constitué, sous la dénomination "Fonds lausannois d'intégration - FLI", un fonds pour soutenir des projets de proximité visant la promotion de l'intégration. Lesdits projets poursuivent idéalement plusieurs des objectifs suivants :

- ✓ valoriser la diversité culturelle en tant qu'atout important pour l'ensemble de la population lausannoise ;
- ✓ promouvoir les échanges interculturels entre population suisse et étrangère à Lausanne, ainsi que la cohabitation dans les quartiers ;
- ✓ répondre aux besoins spécifiques de certains groupes de la population lausannoise et apporter un soutien particulier à des personnes de certains âges de la vie (par ex. femmes migrantes, enfants allophones en âge préscolaire, projets intergénérationnels) ;
- ✓ amener les participant·e·s à s'interroger sur les valeurs citoyennes et sur leurs propres valeurs ;
- ✓ aborder les thèmes de la peur réciproque et des préjugés ;
- ✓ montrer les rapports de pouvoir qui sont à la base du racisme et de la discrimination.

### **B. Ressources**

#### **Article 2**

Le fonds est alimenté par un versement de 75'000 francs de la Commune de Lausanne. Chaque année, en principe jusqu'en 2021, il encaisse un montant de 150'000 francs, constitué par un versement annuel de 75'000 francs de la Commune de Lausanne, sous réserve de l'approbation du budget communal, et une subvention annuelle cantonale et fédérale de 75'000 francs, prévue par la convention relative au programme communal d'intégration. Il est aussi alimenté par des dons. Cette enveloppe vise à garantir la promotion directe de projets associatifs.

## C. Affectation

### Article 3

Le FLI sert à soutenir des projets mis sur pied à Lausanne exclusivement et destinés à sa population, ainsi qu'à promouvoir les initiatives de type associatif.

En outre, ils doivent en principe être réalisés par :

- des associations au sens des art. 60ss du Code civil suisse ou des collectifs de personnes migrantes ;
- des associations au sens des art. 60ss du Code civil suisse actives en matière de promotion de l'intégration et de prévention du racisme ;
- des collectifs de quartier et des organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'intégration.

### Article 4

Pour déterminer l'octroi ou non des subventions, les projets sont évalués selon les critères suivants :

- la qualité du contenu en matière de promotion de l'intégration (par exemples : cohérence de la démarche, connaissances approfondies en matière d'intégration) ;
- la réponse à un besoin, en vue d'améliorer une situation existante ;
- l'implication active des personnes concernées (par exemples : habitant·e·s du quartier, personnes migrantes) ;
- la faisabilité du projet (par exemples : objectifs concrets et mesurables, planification des activités, mise en réseau, budget détaillé, auto-évaluation prévue) ;
- l'esprit novateur et l'impact aussi large que possible.

### Article 5

Les associations et collectifs bénéficient d'aides pour leurs seuls projets, à l'exclusion de toute aide financière structurelle.

Les types de projets suivants, pouvant bénéficier d'autres subsides fédéraux, cantonaux et communaux, ne sont pas prioritaires et ne donnent en principe pas droit à une subvention :

- les projets de publications (livres, brochures, films, etc.),
- les projets de recherche,
- les projets ayant bénéficié d'un subside par le FLI pendant deux années consécutives.

Il n'est pas accordé de subside aux projets suivants :

- les cours et ateliers d'apprentissage du français,
- les projets relevant de la formation élémentaire des adultes,
- les projets destinés aux primo-arrivants,
- les projets susceptibles d'obtenir des subsides par d'autres biais et visant à accompagner des manifestations lausannoises d'envergure, par exemples, divers festivals culturels, la Caravane des quartiers, Lausanne à table, etc.,
- les projets visant des activités de lobbying ou de publicité,
- les projets visant des activités politiques.

De manière générale, les projets soutenus doivent être neutres sur les plans politique et confessionnel.



### **Article 6**

Il n'existe aucun droit à l'obtention d'une subvention.

La subvention attribuée par le FLI couvre au minimum 10% et au maximum 75%, mais en moyenne 30 à 50% du budget total des projets de proximité présentés, étant précisé que le montant maximal d'un subside accordé par le FLI est fixé en principe à 10'000 francs.

Les requérants s'engagent à contribuer au minimum à 25% du budget total, sous forme d'apport personnel (capitaux, travail ou mise à disposition d'infrastructure, etc.). Ils sont encouragés aussi à obtenir des contributions de tiers et des cofinancements.

Sont qualifiés de « petits projets », ceux dont les coûts totaux ne dépassent pas 5'000 francs.

### **Article 7**

Pour assurer une utilisation efficace des ressources, un rapport d'évaluation externe doit être établi et présenté à la Municipalité en principe tous les quatre ans. Les coûts de cette évaluation seront supportés par le FLI.

### **Article 8**

Pour soutenir l'émanation et l'élaboration de projets par les associations de migrants, un-e chargé-e de projet peut être engagé-e de manière ponctuelle à un taux d'activité maximum de 20%. Sa tâche principale est d'aller à la rencontre des associations et de les accompagner dans la transformation de leurs idées en projets, prêts à être soumis au FLI. Les coûts de ce poste seront supportés par le FLI.

## **D. Organisation et gestion**

### **Article 9**

La Commission lausannoise pour l'intégration (CLI) évalue les dossiers présentés et décide de l'octroi des subsides pour les projets dont les coûts totaux sont supérieurs à 5'000 francs.

Elle peut déléguer ses compétences à un groupe de travail formé par des membres de la CLI, du/de la président-e de la CLI et du/de la délégué-e à l'intégration. Le/la délégué-e à l'intégration a une voix consultative.

La CLI ou le groupe de travail ad hoc ne peut statuer qu'en présence de la majorité de ses membres. En cas d'égalité, la voix du/de la président-e de la CLI est prépondérante.

Dans le cas où un membre de la CLI, ou respectivement du groupe de travail ad hoc, serait impliqué à quelque titre que ce soit dans un projet, il est dans l'obligation de se récuser à l'heure de la discussion et du vote sur l'octroi du subside concernant ledit projet.

La décision de l'octroi ou non d'un subside pour les « petits projets » revient à la direction des sports et de la cohésion sociale (la Direction), sur préavis du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI).

A défaut de projets remplissant les critères requis, la CLI ou la Direction peut renoncer à toute attribution de subvention ou n'utiliser qu'une partie du montant à disposition. Le solde non attribué peut être reporté à l'exercice suivant.

### **Article 10**

Le BLI est chargé d'organiser et de lancer les appels d'offres, de renseigner les demandeurs de subventions et de communiquer à ceux-ci la décision de la CLI ou de la Direction. Le BLI, en accord avec la CLI, peut proposer des appels d'offres thématiques.



Le BLI évalue les projets à l'intention de la CLI et les accompagne, en cas de soutien, jusqu'à leur évaluation finale.

Le BLI est responsable de la gestion du FLI, ainsi que du versement des subsides. Il tient une comptabilité annuelle et fournit à la CLI un récapitulatif annuel des subsides octroyés.

Le BLI assure le travail relatif aux relations publiques et est également responsable du suivi de l'évaluation externe.

## **E. Modalités relatives à l'octroi de subsides**

### **Article 11**

Les requérants remplissent dûment le formulaire de demande de subsides qu'ils adressent, par voies postale et électronique, dans les délais impartis, à savoir le 15 avril et le 15 octobre (le sceau postal faisant foi), au BLI (Pl. de la Riponne 10, Case postale 5032, 1002 Lausanne, 021 / 315 72 45, bli.projets@lausanne.ch).

Les « petits projets », peuvent être déposés à tout moment.

### **Article 12**

Les décisions de la CLI sont communiquées par écrit aux requérants, en principe au plus tard pour le 30 juin ou pour le 31 décembre, selon que les projets ont été déposés respectivement pour le 15 avril ou pour le 15 octobre.

Les décisions de la Direction relatives aux « petits projets » parviennent en principe à leurs auteurs deux mois au plus tard après réception des demandes.

Les décisions de la CLI, respectivement de la Direction, ne sont pas susceptibles de recours.

Une communication des projets recevant un subside peut être effectuée dans le cadre des colloques thématiques annuels organisés conjointement par la CLI et le BLI. Dans ce cas, les bénéficiaires sont avertis au préalable à titre confidentiel.

### **Article 13**

En acceptant un soutien financier du FLI, les bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre le projet subventionné selon le descriptif et le budget présentés, dans un délai de 12 mois à partir de la décision. Il n'est, en principe, pas accordé de rallonge financière pour le même projet. Sur la base du rapport final présenté et des résultats obtenus un projet peut, à titre exceptionnel, bénéficier d'un subside deux années de suite. Après un soutien de deux ans consécutifs par le FLI, le projet n'est plus prioritaire pour l'octroi de subsides ultérieurs.

Les bénéficiaires sont responsables de leur projet et s'engagent à communiquer toute modification majeure au BLI.

Le matériel publicitaire de chaque projet porte la mention « Avec le soutien du Fonds lausannois d'intégration - FLI » et le logo du FLI. Ce matériel publicitaire ne peut être imprimé qu'après validation par le BLI.

Les bénéficiaires remettent un rapport et un décompte final au BLI, au plus tard trois mois après la réalisation de leur projet.

### **Article 14**

Les subventions sont versées en deux tranches.

La première tranche, correspondant à environ 80% du subside, est versée en principe deux mois après l'envoi de la décision. La dernière tranche est payée après réception du rapport et du décompte

final, en principe dans un délai de deux mois, moyennant qu'après contrôle effectué par le BLI, il ressorte que le projet a été correctement mené et a fait l'objet d'un rapport de qualité.

## **F. Entrée en vigueur**

### **Article 15**

Les présentes règles de gestion entrent en vigueur dès la date de leur approbation.

Ainsi adopté par la Municipalité, dans sa séance du 12 mars 2020.



Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod



Le secrétaire :  
Simon Affolter

